

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Administration des douanes et accises

EXCISE MOVEMENT AND CONTROL SYSTEM

MANUEL D'UTILISATION POUR OPERATEURS ECONOMIQUES





Table des versions

Vers.	Description	Vers. Appl.	Date
01	Création du document	2.9	01.02.2011
02	Phase EMCS 3.1 :		14.02.2014
	Rejet d'un DA-e		
	Rapports d'événements		
	Processus suivant la réception de livraison		
	Interruption du transport		
03	Traduction de la version allemande du	4.0.3	05.03.2014
	« Handbuch » et adaptation des prises		
	d'écran		

TABLE DES MATIERES

2.	INTRODUCTION	7
3.	ACCES	8
3.1.	. Accès pour Opérateurs Economiques (Application Web)	
3.	3.1.1. Accès PIA (Portail Internet Accises)	
3.2.	. Représentants	
3.3.	. Accès pour Opérateurs Economiques (Service B2G)	
4.	EMCS – ECRAN (MONITEUR)	13
4.1.	. Onglets – Aperçu	
4.2.	. Grilles de sélection	
4.3.	. Fonction Filtre	
5.	EXPEDITION	15
5.1.	. Principes de l'Expédition	
5.2.	. Onglet "Expédition/DA-e"	
5.	5.2.1. Section "DA-e"	
5.	5.2.2. Section "Rapports de réception"	
5.	5.2.3. Section "Notifications"	
5.3.	. Onglet "Expédition/DA-e sauvegardé"	
5.4.	. Affichage de documents administratifs électroniques et de rapports de récep	otion 30
5.5.	. Création d'un document administratif électronique (DA-e)	
5.	5.5.1. Généralités sur la création d'un DA-e	
5.	5.5.2. Groupe de données "Créer DA-e – Données de référence"	
5.	5.5.3. Groupe de données "Provenance"	
5.	5.5.4. Groupe de données "Expéditeur"	
5.	5.5.5. Groupe de données "Lieu d'expédition"	
5.	5.5.6. Groupe de données "Destinataire"	

5.5.7.	Groupe de données "Lieu de livraison"	44
5.5.8.	Groupe de données "Responsable du transport"	47
5.5.9.	Groupe de données "Transporteur"	49
5.5.10.	Groupe de données "Garant"	50
5.5.11.	Groupe de données "Attestations"	51
5.5.12.	Groupe de données "Autres données de transport"	53
5.5.13.	Groupe de données "Informations marchandises"	55
5.5.14.	Sous-groupe de données "Informations marchandises"	57
5.5.15.	Sous-groupe de données "Colis"	65
5.5.16.	Accepter les informations marchandises / Effacer les informations marchandises / Retour .	67
5.5.17.	Gestion des informations concernant les marchandises	68
5.5.18.	Envoi d'un DA-e	70
5.5.19.	Sauvegarder un DA-e comme brouillon	72
5.6. C	as Particulier Livraison Directe	74
5.6.1.	Informations générales concernant la livraison directe	74
5.6.2.	Livraison directe lors de l'expédition	74
5.6.3.	Livraison directe lors de la réception	75
5.7. C	as Particulier Importation	77
5.7.1.	Informations générales concernant l'importation	77
5.7.2.	Expéditeur enregistré	77
5.7.3.	Déroulement de la création d'un DA-e à la suite d'une importation	
5.7.4.	Aperçu des statuts et notifications dans l'importation	
5.8. C	as particulier Exportation	79
5.8.1.	Informations générales concernant la procédure d'exportation (Exportation, Sortie)	79
5.8.2.	Exportation sous régime suspensif	79
5.8.3.	Déroulement de l'exportation sous régime suspensif	80
5.8.4.	Déroulement de la Sortie et du Rapport de réception selon l'activité de sortie	82
5.8.5.	Aperçu des statuts et notifications dans l'exportation	83
5.9. A	nnulation d'un DA-e	85
5.9.1.	Informations générales	85
5.9.2.	Réalisation d'une annulation	85
5.9.3.	Envoi de la notification d'annulation	87
5.10. C	hangement du destinataire / lieu de livraison	89
5.10.1.	Informations générales relatives au changement de destinataire / lieu de livraison	89
5.10.2.	Réalisation d'un changement de destinataire / lieu de livraison par l'expéditeur	91
5.10.3.	Groupe de données "Données de référence"	94
5.10.4.	Groupe de données "Destinataire"	96

5.10.5.	Groupe de données "Lieu de livraison"	
5.10.6.	Groupe de données "Responsable du transport"	
5.10.7.	Groupe de données "Transporteur"	
5.10.8.	Groupe de données "Autres données de transport"	
5.10.9.	Groupe de données "Marchandises existantes" / "Marchandises refusées"	
5.10.10.	Envoi du changement de destinataire / lieu de livraison	99
5.11. Mo	otif du retard par l'expéditeur	102
5.11.1.	Informations générales	102
5.11.2.	Réalisation d'un motif du retard	102
5.11.3.	Envoi du motif pour la livraison tardive	104
5.12. Pr	ocessus après la réception de la livraison (post delivery processing)	105
5.12.1.	Informations générales sur la remise d'un exposé des faits concernant l'irrégularité	105
5.12.2.	Réalisation d'un exposé des faits concernant l'irrégularité	105
5.12.3.	Groupe de données "Exposé des faits"	106
5.12.4.	Groupe de données "Informations marchandise" et "Exposé des faits"	107
5.12.5.	Envoi d'un exposé des faits concernant l'irrégularité	109
5.13. Ra	pport d'événement	110
5.13.1.	Informations générales concernant le rapport d'événement	110
5.13.2.	Création d'un rapport d'événement	111
5.13.3.	Groupe de données "Données de référence"	112
5.13.4.	Groupe de données "Changement des données de transport"	113
5.13.5.	Groupe de données "Responsable du transport"	114
5.13.6.	Groupe de données "Transporteur"	115
5.13.7.	Groupe de données "Autres données de transport"	115
5.13.8.	Groupe de données "Marchandises"	116
5.13.9.	Groupe de données "Pièces justificatives"	119
5.13.10.	Envoi du rapport d'événement	121
5.13.11.	Onglet "Rapport d'événement"	122
5.14. Re	jet / Alerte DA-e	122
5.15. Int	erruption du mouvement par une autorité	124
6. REC	EPTION	125
6.1. Inf	formations générales concernant la réception	125
6.2. Or	glet "Réception/DA-e"	126
6.2.1.	Section "DA-e"	126
6.2.2.	Section "Rapports de réception"	128

6.2.3	. Section "Notifications"	130
6.3.	Onglet "Requête messages manquants"	135
6.3.1	. Informations générales	135
6.3.2	. Déroulement de la requête de messages manquants	135
6.4.	Affichage de DA-e et de Rapports de réception	136
6.5.	Réalisation d'un rapport de réception	136
6.5.1	. Sélection du cas et ouverture du masque de saisie	136
6.5.2	. Masque de saisie "Rapport de réception"	137
6.5.3	. Groupe de données "Rapport de réception concernant ARC"	139
6.5.4	. Grilles de sélection relatives aux "Informations marchandises"	
6.5.5	. Sous-groupe de données "Information marchandises – Contestation"	143
6.5.6	. Sous-groupe de données "Motif de la contestation"	146
6.5.7	. Accepter contestation / Effacer contestation / Retour	148
6.5.8	. Envoi du rapport de réception	149
6.6.	Motif du retard par le destinataire	152
6.6.1	. Informations générales	152
6.6.2	. Réalisation d'un motif du retard	152
6.6.3	. Envoi du motif du retard	154
7. P	ROCEDURE DE SECOURS (FALLBACK) / (RECOVERY)	156
7.1.	Informations générales relatives à la procédure de secours (Fallback) / (Recovery)	156
8. D	EMANDE D'UN MESSAGE XML (SERVICE B2G)	158
8.1.	Informations générales	158
8.1.1	. Déroulement d'une demande d'un message XML	158
9. R	EQUETE	160
9.1.	Informations générales	160
9.2.	Requête de l'historique - ARC	160
9.2.1	. DA-e – Recherche dans l'onglet "Requête"	

1. Introduction

Le système "Excise Movement and Control System" (EMCS), servant à contrôler le transport de marchandises soumises à accise sous régime suspensif, a été introduit le 1^{er} avril 2010. Principes fondamentaux de la nouvelle application EMCS :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'expédition de marchandises soumises à accise sous régime suspensif entre entrepôts fiscaux à l'intérieur de l'Union Européenne est uniquement autorisée avec un document administratif électronique (DA-e).

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2011, l'ancien document administratif d'accompagnement (DAA) pour les transports sous régime suspensif entre entrepôts fiscaux n'est plus applicable. Un transport sous régime suspensif est seulement considéré comme étant effectué selon la procédure du régime suspensif, si le transport a lieu en présence d'un document administratif électronique (DA-e). Un DA-e validé par le système EMCS et doté d'un Code Administratif de Référence (ARC) doit exister avant qu'une marchandise ne puisse quitter l'entrepôt fiscal. Des marchandises non-enregistrées ne sont pas considérées comme étant transportées sous régime suspensif, ce qui résulterait en principe dans une dette douanière. La personne qui transporte la marchandise sous régime suspensif doit charrier un document indiquant clairement un Code Administratif de Référence (ARC). Ceci peut être une version imprimée du DA-e (mise à disposition sous forme de PDF par le système) ou un autre document commercial (bon de livraison, facture, etc.). Les données indiquées dans le document administratif électronique (DA-e) sont décisives. Au plus tard cinq jours ouvrables après la fin du transport, le destinataire de la livraison doit envoyer un rapport de réception (ROR). Si, pour des raisons techniques, l'EMCS est temporairement indisponible, prière d'utiliser la procédure de secours (Fallback). Les envois ouverts dans une procédure de secours sont à ressaisir dès que le système est de nouveau disponible.

L'EMCS est développé en plusieurs phases et étapes. Ce guide peut donc toujours être sujet à des changements ou ajouts.

Dans ce contexte, nous vous remercions pour votre compréhension, si ce manuel ne reflète pas toujours le statut actuel de l'application. Nous nous engageons à faire les ajustements appropriés du manuel aussi rapidement que possible.

2. Accès

L'accès EMCS pour opérateurs économiques est possible via l'application web (EMCS Web / PIA) mise à disposition par l'Administration des douanes et accises ou à travers un service B2G grâce au logiciel de votre entreprise (B2G). Ce guide se base uniquement sur les écrans, masques de saisie et menus de l'application web PIA (**P**ortail **I**nternet **A**ccises). Nous ne pouvons pas aborder les logiciels propres aux entreprises.

Les indications concernant les contenus des champs dans les documents administratifs électroniques (création, rapports de réception, annulations, etc.), sont aussi applicables pour l'utilisation du service B2G.

2.1. Accès pour Opérateurs Economiques (Application Web)

L'accès EMCS pour opérateurs économiques via l'application web (EMCS Web / PIA) mise à disposition par l'Administration des douanes et accises est possible à travers ce lien : <u>http</u> ://www.do.etat.lu/edouanes/Applications/EMCS.htm .

Pour que les opérateurs économiques puissent utiliser l'EMCS, il est nécessaire de s'inscrire auprès de l'Administration des douanes et accises.

Une condition préalable pour ceci est la possession d'une carte ou clé LUXTRUST.

Si jamais des modifications doivent être effectuées dans l'EMCS par un représentant (comptable, expert-comptable, représentant de la douane etc.), ceci doit être communiqué par procuration à la division Accises de la Direction des douanes et accises.

Grâce à la procuration, le représentant recevra tous les accès correspondant aux autorisations du représenté.

Tout opérateur économique ne possédant pas encore d'accès EMCS peut faire une demande de la manière suivante :

- Demande écrite (lettre, fax) (<u>http</u> ://www.do.etat.lu/edouanes/Accueil/Documents/Form_Demande_Autorisation_eDoua ne_FR.doc)
- Un lien d'activation vous sera transmis par courrier électronique.

Dans le cas d'une **association de personnes** et de **personnes juridiques**, le représentant sociojuridique, ou un représentant avec une procuration spéciale certifiée, doit se présenter directement auprès de la Direction des douanes et accises (pièce d'identité valide avec photo et extrait du registre de la société).

2.1.1. Accès PIA (Portail Internet Accises)

Une fois les codes d'accès communiqués, vous pouvez accéder au "Portail Internet Accises" (PIA) via le site www.do.etat.lu.



Les autorisations attribuées sont indiquées sur l'écran d'entrée.

Dépendant de la situation respective des autorisations, une ou plusieurs options s'affichent :

- Entrepositaire agréé
- Entrepôt fiscal
- Destinataire enregistré
- Expéditeur enregistré

Cette liste comprend aussi les autorisations pour lesquelles une représentation a été marquée.

Les autorisations effacées sont aussi, le cas échéant, affichées dans un fichier séparé.

Celles-ci ne présentent en principe aucun intérêt pour l'EMCS. Elles peuvent néanmoins servir aux opérateurs économiques en cas de requêtes.

De plus, les champs d'option suivants sont affichés :

- Le numéro d'identification d'accise (LUACC...) de la société en tant qu'entrepositaire agréé, ainsi que le numéro d'accise de l'autorisation ou de l'entrepôt fiscal.
- Le nom du titulaire de l'autorisation
- L'adresse du siège social (entrepositaire agréé) ou de l'emplacement respectif



Avant d'accéder à l'Excise Movement and Control System (EMCS), une autorisation valide pour l'emplacement désiré doit être choisie dans la colonne "Choix" (activation du champ de sélection). Ensuite, le bouton de commande "Accepter Nr d'accise" peut être activé. Une confirmation de l'autorisation choisie est affichée ("Vous êtes connecté en tant que numéro d'accises ...").

Actuellement, lors de la sélection du numéro d'accise d'un entrepositaire agréé, un message d'erreur s'affiche. Ceci est dû au fait que l'opérateur économique peut uniquement actionner l'EMCS en tant qu'entrepôt, ou dans le cadre d'une autorisation en tant qu'expéditeur enregistré ou destinataire enregistré (même temporaire).

L'Excise Movement and Control System (EMCS) peut alors être démarré. Pour ce faire, il suffit d'ouvrir "EMCS" dans le menu principal et de cliquer sur la (jusqu'à présent) seule option du sous-menu "EMCS".

Ihre Bewill	re Bewilligungen zu UID 11359127 Sie sind derzeit für VID LUACC00019700 tätig. Vos autorisations valide (2)									
	choix	Nr accises	type d'autorisation	nom	adresse					
	0	LUACC00009700	Steuerlagerinhaber	Direction des douanes	place de la gare 26, 1016 LUXEMBOURG					
(\bigcirc	LUACC00019700	Steuerlager	Direction des douanes	place de la gare 26, 1016 LUXEMBOURG					
Accepter Nr d'accise										

D&A (via lux, [System: Q_LUX][DB: Q_LUX]) UID 11359127



2.2. Représentants

Les représentants (agents fiduciaire, comptables, etc.), qui ont demandé une autorisation de représentation auprès de la Direction des douanes et accises en soumettant une procuration, peuvent effectuer la saisie des données dans l'EMCS à la place de leurs clients.

Pour ceci, les représentants s'enregistrent grâce à leur carte LUXTRUST et peuvent alors choisir l'option "en tant que représentant fiscal" sur la page PIA.

Les représentants peuvent alors choisir les numéros d'accise (LUACC...) de leurs clients et effectuer les actions désirées dans l'application EMCS.



2.3. Accès pour Opérateurs Economiques (Service B2G)

En plus de l'application web, accessible via EMCS/CTIE, les opérateurs économiques ont aussi la possibilité d'y accéder via un service B2G. Ici, toutes les données nécessaires sont livrées à l'EMCS sous la forme de messages XML. La connexion à l'EMCS se fait par l'intermédiaire d'une interface créée à cet effet.

Cette variante présuppose que les messages sont générés par un système de l'entreprise et envoyés au service B2G. De même, les messages fournis par l'EMCS doivent pouvoir être captés et traités par ce système.

3. EMCS – Ecran (Moniteur)

L'écran d'accès EMCS affiche le nom de l'entreprise inscrite dans l'EMCS, ainsi que son numéro d'identification TVA. De plus, la désignation de l'entreprise attribuée et le numéro d'accise (LUACC...) y sont affichés.

Ihre Bewilligungen zu UID 11359127 Nr TVA							
Sie sind derzeit für VID LUACC00019700 tätig. Vos autorisations valide (2)							
	choix	Nr accises	type d'autorisation	nom			
	Direction des douanes						
	۲	LUACC00019700	Steuerlager	Direction des douanes			

Le lien "Portail Internet Accises" redirige vers la page d'accueil (pour choisir une autre entreprise, par exemple).

Les options pour toutes les autres actions sont bien ordonnées dans les onglets respectifs.

3.1. Onglets – Aperçu

Steuerlager Di	Steuerlager Direction des douanes Numéro d'accise LUACC00019700						
Réception	Réception Expédition Requête Rapport d'événement Filter Suivant ARC Filter Wder						
DA-e requ	ête message manquant						
DA-e Rap	ports de réception Notifications						

Si EMCS est lancé comme décrit sous la section 1.1.1., la page d'accueil EMCS s'affiche.

Cette page est divisée en plusieurs onglets.

Selon l'onglet choisi, d'autres sous-onglets peuvent s'afficher.

Selon la situation d'attribution des Opérateurs Economiques ou du type d'accès (application web, service B2G ou tous les deux), les onglets suivants s'affichent :

Onglet	Sous-onglet	Autorisation
Réception	DA-e	Entrepôts fiscaux / Entrepôts
	Demander messages	Destinataires enregistrés

	manquants	
Expédition	DA-e	Entrepôts fiscaux / Entrepôts
	DA-e sauvegardé	Expéditeurs enregistrés
Requête	-	Tous les titulaires d'une
		autorisation
Rapport d'événement	Rapport d'événement	Entrepôts fiscaux / Entrepôts
		Expéditeurs enregistrés

Normalement, en ouvrant la page d'accueil de l'EMCS, l'onglet "Destinataire/DA-e" et les choix y relatifs s'affichent.

3.2. Grilles de sélection

Les sous-onglets "Destinataire/DA-e", "Expédition/DA-e" et "Expédition/Brouillons sauvegardés" contiennent des systèmes de grilles (grilles de sélection) ainsi que des boutons pour la commande de l'application, respectivement pour le traitement des cas choisis.

Les grilles de sélection individuelles ainsi que les boutons au choix sont décrits dans les sections Expédition et Réception.

Il est généralement recommandé de garder le nombre de cas affichés aussi bas que possible (voir le bouton "Effacer de la liste"), puisque plusieurs saisies doivent être initialisées lorsque la page d'accueil s'affiche. Le temps de chargement de la page dépend donc du nombre de saisies.

3.3. Fonction Filtre

Les grilles de sélection affichent les expéditions de marchandises e.a. sur base des ARC (Administrative Document Reference Code).

La fonction "Filtrer suivant ARC" permet de filtrer par cas individuel.

4. Expédition

4.1. Principes de l'Expédition

Quand un expéditeur (opérateur d'un entrepôt fiscal en tant qu'entrepôt, expéditeur enregistré) veut envoyer une marchandise soumise à accise sous régime suspensif, un document administratif électronique (DA-e) doit être réalisé (article 20 du règlement 2008/118/CE).

La création et le traitement d'un document administratif électronique peuvent se faire sous l'onglet "Expédition/DA-e". L'onglet "Expédition/DA-e sauvegardé" permet la gestion et l'utilisation de modèles.

4.2. Onglet "Expédition/DA-e"

L'onglet "Expédition/DA-e" est composé de trois sections :

- DA-e
- Rapports de réception
- Notifications

Les liens correspondants permettent d'accéder aux sections respectives :

Réception		Expédition	Requête	Rapport d'événement
DA-e	DA	e sauvegardé		
DA-e	Rap	oports de récep	tion <u>Noti</u>	fications
վեղ				

Les liens redirigent directement vers les sections choisies.

4.2.1. Section "DA-e"

La section "DA-e" comprend le bouton "Créer DA-e", une grille de sélection et d'autres boutons dont la disponibilité dépend du DA-e choisi dans la grille.

Bouton "Créer DA-e"

Un clic sur ce bouton ouvre le masque de saisie pour un document administratif électronique. Ce masque comprend les groupes et champs de données prévus pour la création, ainsi que tous les boutons nécessaires.

Grilles de sélection et d'affichage

Les grilles affichent tous les DA-e de l'expéditeur qui ne présentent pas de statut définitif. Des boutons permettant d'effectuer les actions désirées ou requises se trouvent en-dessous de la grille. Un cas doit être choisi auparavant par l'activation du bouton correspondant. Lorsqu'un DA-e reçoit un statut définitif (dû à une annulation ou un rapport de réception sans refus de la marchandise), le cas disparaît du tableau.

L'expéditeur reçoit toutefois un rapport de réception ou, dans le cas d'une annulation, une notification concernant l'annulation à l'intérieur du système.

Récept	ion Expé	dition	Requête	Rapport	d'événement				
DA-e	DAe sauv	egardé							
DA-e	Rapports of	le récept	tion <u>Notif</u>	fications					
DA-e									
(Créer	DA-e	>						
	Choix	ARC			Date d'expédition	Destinataire	Lieu de livraison	Numéro de référence local	Statut
	0	14LUE	E0219W000	00081554	20.02.2014 10:00:00	Casa dos vinos		EXPORT Vin	Accepté pour exportation
(m) (m) (m) (m) (m)									
	Ouvrir	DA-e	Rap	port d'événe	ement				

La grille de sélection comprend les colonnes suivantes :

Colonne "Choix"

Cette colonne comprend des boutons qui peuvent être activés par un simple clic.

La désactivation d'un bouton sélectionné peut se faire soit par la sélection d'un autre cas (seulement un DA-e peut être sélectionné à la fois), soit en cliquant sur le bouton "Mise à jour (actualiser)".

Colonne "ARC"

Cette colonne comprend l'ARC du DA-e.

L'abréviation ARC signifie **A**dministrative Document **R**eference **C**ode.

Dans le cas d'une expédition de marchandises soumises à accise sous régime suspensif suivant une importation du lieu de mise à la consommation dans un entrepôt fiscal de la Communauté européenne, un DA-e doit être créé.

Ce DA-e doit être approuvé par le bureau de douane d'importation suivant un contrôle comparatif réussi (cross check) entre les données du DA-e et de la demande d'importation. Tant que la validation n'est pas donnée, aucun ARC ne sera affiché pour les cas de ce genre. Dans le cas de la mise à la consommation dans l'entrepôt de l'opérateur économique, qui est, en même temps, l'entrepôt fiscal recevant, aucun DA-e n'est requis.

Colonne "Date d'expédition"

Cette colonne affiche la date et l'heure indiquées dans le DA-e par l'expéditeur.

Colonne "Destinataire"

Cette colonne affiche le nom du propriétaire de l'entrepôt fiscal recevant, du destinataire enregistré (même temporaire) ou le nom de l'organisation destinataire exonérée. Dans le cas d'une exportation hors du territoire de la Communauté Européenne, le bureau de douane d'exportation est indiqué dans le DA-e comme représentant de l'expéditeur.

Colonne "Lieu de livraison"

Cette colonne affiche l'adresse de l'entrepôt fiscal recevant, du destinataire enregistré (même temporaire) ou l'adresse de l'organisation destinataire exonérée. Dans le cas d'une exportation, rien n'est affiché.

Colonne "Numéro de référence local"

Cette colonne affiche le numéro indiqué comme "Numéro de référence local" par l'expéditeur.

Colonne "Statut"

Cette colonne affiche le statut du DA-e.

Les statuts suivants sont possibles :

• DA-e accepté

Le DA-e a été admis dans l'application EMCS.

Ceci signifie que la validation s'est déroulée sans erreurs.

• Marchandise refusée

Ce DA-e a déjà un rapport de réception assigné, par lequel le destinataire a refusé la réception de la marchandise.

S'il s'agit d'une marchandise destinée à l'exportation, sa sortie a été refusée dans l'ECS. La marchandise n'a pas quitté le territoire de la Communauté Européenne.

• Marchandise partiellement refusée

Ce DA-e a déjà un rapport de réception assigné, par lequel le destinataire a partiellement refusé la réception de la marchandise.

• Accepté pour exportation

Dans le cas d'une exportation depuis le territoire de la Communauté Européenne, le DA-e a été accepté par l'application EMCS (destination Exportation). Ceci signifie que la validation s'est déroulée sans erreurs.

• Accepté pour importation

Dans le cas d'un transfert sous régime suspensif suivant une importation, le DA-e a été accepté par l'application EMCS (Lieu de départ Importation).

<u>Exporting</u>

Le DA-e a été adopté dans une procédure d'exportation (ECS).

<u>DA-e rejeté</u>

Le DA-e a été refusé par le destinataire. La marchandise ne peut plus être acceptée par le destinataire. Il est alors nécessaire d'effectuer un changement de destinataire / de lieu de livraison ou – si ceci est encore possible – une annulation.

Boutons

Cette section offre trois boutons au choix :

("Ouvrir DA-e", "Annulation" et "Changement destinataire").

Ces boutons s'affichent sur la page en fonction du statut du DA-e respectif, ce qui permet d'utiliser la fonction respective.

Bouton "Ouvrir DA-e"

Ce bouton s'affiche pour tous les DA-e indiqués. En cliquant sur ce bouton, le DA-e choisi s'affiche sous forme de fichier PDF.

Bouton "Annulation"

Ce bouton ne s'affiche que lorsque sa fonction est encore permise dans le cours de la procédure du DA-e choisi.

Ce bouton s'affiche donc uniquement, lorsque un DA-e présentant le statut "DA-e accepté" ou "Accepté pour exportation" est choisi dans la colonne "Choix".

De plus, les annulations sont uniquement possibles avant l'heure de départ de l'expédition indiquée dans le DA-e.

Ce bouton redirige vers le menu avec toutes les fonctions de l'annulation.

Bouton "Changement destinataire"

Ce bouton s'affiche pour tous les DA-e indiqués. Ce bouton redirige vers le menu des fonctions du changement de destinataire.

Bouton "Rapport d'événement"

Ce bouton s'affiche pour tous les DA-e indiqués. Ce bouton redirige vers le menu des fonctions du rapport d'événement.

4.2.2. Section "Rapports de réception"

Cette section présente à l'expéditeur tous les rapports de réception (IE818) du destinataire, respectivement les notifications d'exportation du bureau de douane d'exportation.

Choix	ARC	Date d'expédition	Destinataire	Explications générales	Date d'arrivée
0	14LU0000000BIRCI2PX47	24.01.2014 14:30:00	Flaronis SA	Réception acceptée et satisfaisant	29.01.2014
0	14LU0000000BIQ2AX4D34	20.01.2014 18:00:00	Beyer Belgium SA	Réception acceptée et satisfaisant	23.01.2014
0	14LU0000000BIQFVFKLA3	13.01.2014 18:00:00	Beyer Belgium SA	Réception acceptée et satisfaisant	21.01.2014
0	14LU0000000BIQF47PFS5	13.01.2014 14:30:00	Flaronis SA	Réception acceptée et satisfaisant	15.01.2014
		**	« » »»		
)onnóo	s dont la dato d'arrivóo	enner – remonte à r	ffeeer de la liste		

La grille de sélection consiste des colonnes suivantes :

Colonne "Choix"

Voir section "DA-e"

Colonne "ARC"

Voir section "DA-e"

Colonne "Date d'expédition"

Cette colonne affiche la date et l'heure indiquées par l'expéditeur lors de la création du DA-e.

Colonne "Destinataire"

Voir section "DA-e"

Colonne "Explications générales"

Cette colonne affiche l'évaluation globale suivant le contrôle de la marchandise par le destinataire. Cette évaluation accompagne le rapport de réception et correspond au DA-e. Dans le cas d'une marchandise destinée à l'exportation, les résultats notés par le bureau de douane de sortie sont affichés.

Les explications générales suivantes sont possibles :

- Réception acceptée et satisfaisant
- Réception acceptée mais insatisfaisant

- Réception refusée (avec ou sans réclamation)
- Réception partiellement refusée (avec ou sans réclamation)
- Sortie (de l'UE) acceptée, sans réclamation
- Sortie (de l'UE) acceptée, avec réclamation
- Non-conforme Sortie (de l'UE) refusée

Colonne "Date d'arrivée"

Cette colonne affiche la date à laquelle la marchandise est arrivée chez le destinataire, indépendamment de si le destinataire accepte, refuse ou refuse partiellement la marchandise. Il s'agit ici de la date de réception de la marchandise indiquée dans le rapport de réception par le destinataire, et non de la date de la création du rapport de réception.

Bouton "Ouvrir rapport de réception"

Ce bouton s'affiche pour tous les rapports de réception indiqués dans la grille. En cliquant sur ce bouton, les données du rapport s'affichent sous forme de fichier PDF.

Bouton "Ouvrir DA-e"

Ce bouton s'affiche pour tous les rapports de réception indiqués dans la grille. En cliquant sur ce bouton, les données du DA-e s'affichent sous forme de fichier PDF.

Bouton "Effacer de la liste"

Puisque l'effacement de saisies dans le tableau Expédition/Rapports de réception ne se fait pas automatiquement, il existe la possibilité de sélectionner et d'effacer un ou plusieurs rapports de réception issus d'une période de temps choisie.

Lorsqu'une seule saisie doit être supprimée, celle-ci doit être sélectionnée dans la colonne "Choix" et effacée en cliquant sur le bouton " Effacer de la liste ".



Lorsque plusieurs saisies doivent être supprimées, une période de temps peut être choisie dans une liste d'options. En cliquant sur le bouton "Effacer de la liste", tous les rapports de réception qui se trouvent dans la période de temps choisie sont effacés.

Données dont la date d'arrivée	sélectionner 🔻	remonte à Effacer de la liste
Ouvrir rapport de réception	3 jours 5 jours	e Effacer de la liste
	10 jours 20 jours	
ions	30 jours	

Bouton "Exposé des faits de l'irrégularité"

Ce bouton s'affiche lorsqu'on sélectionne un rapport de réception avec des inexactitudes ou contestations déclarées. Ce bouton redirige vers le menu des fonctions "Exposé des faits de l'irrégularité".

4.2.3. Section "Notifications"

Ce tableau présente à l'expéditeur toutes les notifications entrant dans l'EMCS.

Les notifications sont déclenchées par l'expiration d'un délai et / ou sont le résultat de certaines activités de l'expéditeur lui-même ou du destinataire.

Notifica	ations									
	Cł	hoix	ARC		Date de	création	Destinataire	Informa	ation	Remarques
	(0	14LUN0219S00000	081573	19.02.2	014 17:22:14	RESUMA S.A.	Chang	ement destinataire	
						««	» »»			
	Données dont la date de création sélectionner remonte à Effacer de la liste Ouvrir DA-e Effacer de la liste									
Notificatio	ns									
	Choix	ARC		Date de cr	éation	Expéditeur			Information	Remarques
	0	14FR	G9072000077908189	27.02.201	4 21:13:38	COMPAGNIE		UX DE F	Rappel rapport de récep	tion
	0	14FR0	G9262200076983131	27.02.201	4 20:47:19	SOC CIVILE DU	CHATEAU BELLES GI	RAVES	Rappel rapport de récep	tion
	0	14BEI	HQYZ047H00KOAH1A9	27.02.201	4 20:40:59	Euro Boissons Di	stribution SA		Rappel rapport de récep	tion

Colonne "Choix"

Voir section "DA-e"

Colonne "ARC"

Voir section "DA-e"

Colonne "Date de création"

Cette colonne affiche la date de création de la notification.

Colonne "Destinataire"

Voir section "DA-e"

Colonne "Information" et Colonne "Remarques"

Les colonnes "Information" et "Remarques" affichent le contenu des notifications. Les combinaisons suivantes sont possibles :

• Rappel rapport de réception

Il s'agit d'un message qui est envoyé à l'expéditeur par l'EMCS de l'Etat Membre d'expédition.

Le message arrive 5 jours ouvrables suivant la fin de la durée du transport indiquée dans le DA-e (Date d'expédition plus Durée du transport plus 5 jours ouvrables) dans l'absence d'un rapport de réception jusqu'à cette date. Ce message est aussi envoyé au destinataire par l'EMCS de l'Etat Membre d'expédition.

Aucune mention n'est prévue dans la colonne "Remarques".

<u>Rappel changement de destination</u>

L'EMCS envoie ce rappel à l'expéditeur 5 jours ouvrables suivant un refus total ou partiel de la marchandise, si le statut du DA-e est toujours "Marchandise (partiellement) refusée" jusqu'à cette date. Si, lors d'une exportation (destination Exportation), l'acceptation de la procédure d'exportation (ECS) est refusée par le bureau de douane d'exportation, le rappel est aussi affiché après l'écoulement du délai mentionné en haut. Aucune mention n'est prévue dans la colonne "Remargues".

Motif livraison tardive

L'expéditeur reçoit ce message, lorsqu'il envoie lui-même une justification après avoir reçu un rappel de rapport de réception, dû à l'absence d'un rapport de réception jusqu'à cette date.

Les mentions suivantes dans la colonne "Remarques" sont possibles :

- Autres
- Transaction commerciale annulée
- Transaction commerciale en suspens
- Enquête en cours menée par l'autorité compétente
- Mauvaises conditions météorologiques

- Grève
- Accident

• DA-e validé

Dans le cas d'une exportation sous régime suspensif (exportation d'une marchandise soumise à accise sous régime suspensif d'un entrepôt fiscal sur le territoire de la Communauté Européenne), le DA-e est repris dans la procédure d'exportation et, en conséquence, dans l'Export Control System (ECS). Lors de l'accomplissement des formalités douanières à l'exportation, les données du DA-e sont comparées à celles de la demande d'exportation ("cross check").

Lorsque les données du DA-e correspondent à celles de la demande d'exportation, le DA-e est automatiquement repris dans la procédure d'exportation. Dans le cas de divergences mineures, le bureau de douane d'exportation demande la reprise. Dans chaque cas, l'expéditeur reçoit un message avec l'information "DA-e validé" Aucune mention n'est prévue dans la colonne "Remarques".

• DA-e rejeté

Ce message est envoyé, lorsqu'aucune validation n'est accordée (automatiquement ou via le bureau de douanes) lors d'un cas d'exportation ou d'importation Les mentions suivantes dans la colonne "Remarques" sont possibles :

- Aucune notification d'importation n'a été présentée
- Le contenu du DA-e ne correspond pas à la notification à l'importation
- Aucune notification d'exportation n'a été présentée
- Le contenu du DA-e ne correspond à la notification à l'exportation
- Rejet de la notification d'exportation

• Irrégularités selon l'article 10 paragraphe 4 de la directive 2008/118/CE possibles

L'expéditeur reçoit ce message de l'EMCS, si endéans de 105 jours calendrier suivant la date d'expédition, aucun rapport de réception n'a été déposé et aucune autre action n'a été prise, qui arrêterait ou redémarrerait la supervision des délais ("En attente d'un rapport de réception"). Ainsi, le message est envoyé environ 2 semaines avant l'expiration du délai de 4 mois indiqué dans l'article 10 paragraphe 4 de la directive 2008/118/CE.

• Annulation

Ce message est envoyé, lorsque l'expéditeur annule un DA-e qu'il a créé lui-même. Le message confirme donc l'annulation du DA-e effectuée par l'expéditeur.

Les mentions suivantes dans la colonne "Remarques" sont possibles :

- Autre
- Faute de frappe
- Transaction commerciale interrompue
- DA-e en doublon
- Le mouvement n'a pas commencé à la date d'expédition

<u>Changement destinataire</u>

La notification est envoyée, lorsque l'expéditeur change le destinataire dans un DA-e qu'il a créé lui-même. Le message confirme donc le changement de destinataire effectué dans le DA-e par l'expéditeur.

Lorsque la notification est envoyée, la colonne "Destinataire" affiche le destinataire précédent.

• Changement du lieu de livraison

La notification est envoyée, lorsque l'expéditeur change le lieu de livraison dans un DA-e qu'il a créé lui-même. Le message confirme donc le changement du lieu de livraison effectué dans le DA-e par l'expéditeur.

• Procédure clôturée

Il s'agit d'un message qui est envoyé à l'expéditeur par l'EMCS de l'Etat Membre d'expédition, lorsque le DA-e a été manuellement conclus par l'administration des Douanes et Accises de l'Etat Membre d'expédition. La fermeture manuelle d'un DA-e est un procédé exceptionnel, qui se produit uniquement, lorsqu'il n'est pas possible de le faire électroniquement. Une fermeture manuelle se fait aussi, si l'Etat Membre de destination confirme que le destinataire ne peut pas remettre un rapport de réception électronique, mais que la réception de la marchandise peut être prouvée par des éléments de preuve alternatifs. Après la fermeture du régime suspensif par l'administration des Douanes et Accises d'un Etat Membre d'expédition, il n'y a plus la possibilité d'un rapport de réception par le destinataire, ni d'autres actions par l'expéditeur.

La colonne "Remarques" affiche seulement des déclarations manuellement conclues par les autorités luxembourgeoises. Lorsque ceci est le cas, la colonne contient le texte que les autorités ont présenté comme justification.

• <u>Rejet</u>

L'expéditeur reçoit cette notification, lorsque le destinataire a refusé le DA-e, respectivement l'envoi.

Les mentions suivantes dans la colonne "Remarques" sont possibles :

- Le DA-e reçu ne concerne pas le destinataire.
- Le(s) produit(s) soumis à accise ne correspond(ent) pas à la commande.
- La (les) quantité(s) ne correspond(ent) pas à la commande.

• Mise en alerte

L'expéditeur reçoit cette notification, lorsque le destinataire avertit l'expéditeur, que l'envoi ne correspond pas à la commande ou à l'accord. Une décision définitive quant à l'acceptation de l'envoi sera prise après la réception de l'envoi chez le destinataire.

Les mentions suivantes dans la colonne "Remarques" sont possibles :

- Le DA-e reçu ne concerne pas le destinataire.
- Le(s) produit(s) soumis à accise ne correspond(ent) pas à la commande.
- La (les) quantité(s) ne correspond(ent) pas à la commande.
- Processus arrêté

Il s'agit d'un message qui est envoyé à l'expéditeur par l'EMCS de l'Etat Membre d'expédition, lorsque le transport sous régime suspensif a été interrompu par l'administration des Douanes et Accises de l''Etat Membre. Ceci peut être le cas, si par exemple, suivant des irrégularités sous régime suspensif, l'accise a été élevée. Après l'interruption du transport, aucun rapport de réception par le destinataire, ni aucune autre action n'est possible.

Les mentions suivantes dans la colonne "Remarques" sont possibles :

- Interruption demandée lors d'un contrôle douanier
- Doute de fraude
- Autres
- Marchandises perdues ou volées
- Marchandises détruites

• Déclaration concernant l'irrégularité

Cette notification est envoyée à l'expéditeur, si, suivant un rapport de réception constatant des irrégularités déclarées, le destinataire ou l'expéditeur lui-même soumet un exposé des faits concernant les irrégularités (procédure après la réception de la livraison – post delivery processing). Si l'exposé des faits vient de l'expéditeur, le message devient une confirmation de la remise de l'exposé des faits.

Boutons

Dans cette section, les boutons suivants sont disponibles : "Ouvrir DA-e", "Motif du retard", "Ouvrir motivation" et "Effacer de la liste". Cependant, l'affichage de ces boutons sur la page dépend de si la notification relative à un DA-e prévoit bien la fonction attachée à ce bouton.

Bouton "Ouvrir DA-e"

Ce bouton s'affiche pour toutes les notifications sélectionnées. En cliquant sur le bouton, les données du DA-e sont affichées sous forme de fichier PDF.

Bouton "Motif du retard"

Ce bouton s'affiche uniquement, si un DA-e accompagné d'un rappel est choisi dans la colonne "Choix". En cliquant sur le bouton, un masque permettant d'entrer une justification pour le retard s'ouvre.

Bouton "Ouvrir motivation"

Ce bouton s'affiche uniquement, si un DA-e accompagné d'une justification de retard par le destinataire est choisi dans la colonne "Choix". La justification est affichée en tant que notification (Information "Motif livraison tardive"). Lorsqu'on clique sur le bouton, la page affiche e.a. la justification du retard.

Boutons "Effacer de la liste"

Voir section "Rapports de réception"

4.3. Onglet "Expédition/DA-e sauvegardé"

Jusqu'à son achèvement, un DA-e en cours peut être sauvegardé en tant que brouillon – indépendamment du niveau d'achèvement ou des champs remplis (voir aussi la section "Création d'un DA-e").

Les brouillons sont sauvegardés jusqu'à ce que le DA-e respectif soit fini ou supprimé.

Les brouillons sont affichés dans un tableau sous cet onglet et peuvent y être gérés et traités.



Bouton "Créer DA-e"

Lorsqu'on clique sur ce bouton, un masque de saisie pour un document administratif électronique s'ouvre avec les groupes de données et champs de données prévus pour la création, ainsi que les boutons nécessaires. Le bouton dans cette section n'a aucun rapport avec les brouillons sauvegardés, mais permet simplement d'ouvrir un DA-e depuis cet onglet.

Grille de sélection et d'affichage

Cette grille affiche tous les brouillons de DA-e enregistrés.

Le tableau comprend les colonnes suivantes :

<u>Colonne "Choix"</u> Voir section "DA-e"

Colonne "Numéro de référence local"

Cette colonne comprend le Numéro de référence local (LRN) indiqué dans le DA-e par l'opérateur économique.

Colonne "Date de création"

Cette colonne affiche la date, à laquelle le brouillon a été créé ou modifié en dernier.

Bouton "Traiter brouillon"

Lorsqu'on clique sur ce bouton, le masque de saisie pour le DA-e s'ouvre et affiche les données entrées jusqu'à présent.

Le DA-e peut être complété, envoyé ou de nouveau être sauvegardé comme brouillon.

Bouton "Effacer de la liste"

Lorsqu'on clique sur le bouton, il est possible d'effacer le brouillon du DA-e choisi.

4.4. Affichage de documents administratifs électroniques et de rapports de réception

L'affichage de documents administratifs électroniques (DA-e) et de rapports de réception (ROR) dans cette application se fait par la présentation de tous les champs de données utilisés sous format portable de documents (PDF). Ceci veut dire qu'en indiquant le numéro de champ et la valeur saisie, les champs de données sont "tirés" sur le fichier PDF. Les DA-e et rapports de réception peuvent être choisis dans la colonne "Choix" des grilles de sélection sous les onglets respectifs, et affichés grâces aux boutons "Ouvrir DA-e" ou "Ouvrir rapport de réception".

e - Verwaltungsdoki	ument /							
Document d'Adminis	stration							
1e Validierungsdatum / Date et heure de validation de l'e-AD 06.02.2014 10:07:05	1d ARC / CRA 14LUN0206W0000000424	15	1f Seq.No./ Numéro d'ordre 1					
la Bestimmung / Type de destination Destination - entrepôt fisco	1b Beförderungsdauer / Durée du transport al 3 heures	1c Transportverantwortlicher / Organisation du transport Expéditeur	9d Ausgangspunkt / Type d'origine Entrepôt fiscal					
2 Versender/ Opérateur expéditeur Schaumwein Shop	2a Verbrauchsteuernummer/ Numéro d'accise de l'opérateu LUTEST0000600	5 Empfänger/ r Opérateur destinataire Weinhexe	5a Verbrauchsteuernummer/ Identification de l'opérateu LUTEST0000458					
78, laanscht de Floss 6854 Echternach		8, beim Duuscht 6454 Schengen						
3 Abgangsort/ Opérateur lieu d'expédition Schaumwein Shop	3a Verbrauchsteuernummer/ Référence de l'entrepôt fiscal LUTEST0010600	7 Ort der Lieferung/ Opérateur lieu de livraison Weinhexe	7a Verbrauchsteuernummer/ Identification de l'opérateu LUTEST0010458					
78, laanscht de Floss		8, beim Duuscht 6454 Schengen						

En cliquant sur ces boutons, le masque "Rapport concernant ARC ..." apparaît.

Cependant, l'affichage par PDF est seulement possible, si le navigateur internet utilisé dispose d'un plugiciel PDF.

Si aucun plugiciel PDF n'est utilisé, le fichier PDF ne peut être affiché.

Pour cette raison, une référence électronique vers un PDF est affichée dans l'hypertexte (lien hypertexte). En cliquant sur le lien hypertexte, vous pouvez sauvegarder l'affichage en tant que PDF ou faire afficher le fichier en utilisant un logiciel PDF.

Le bouton "Retour" redirige vers la grille de sélection.

4.5. Création d'un document administratif électronique (DA-e)

4.5.1. Généralités sur la création d'un DA-e

Le transport de marchandises soumises à accise sous régime suspensif nécessite la création d'un document administratif électronique (DA-e) :

Depuis un entrepôt fiscal dans le territoire fiscal ou du lieu d'importation dans le territoire fiscal

- à un entrepôt fiscal dans le territoire fiscal ou, pour des besoins professionnels, pour des missions diplomatiques/consulaires ou à des organismes internationaux dans le territoire fiscal prévus par des conventions internationales ou des traités ;
- à un entrepôt fiscal, une entreprise d'un destinataire enregistré ou pour des missions diplomatiques, missions consulaires ou à des organismes internationaux d'un autre Etat Membre prévus par des conventions internationales ou des traités ;
- à un lieu, où les marchandises soumises à accise quitteront le territoire fiscal de la Communauté Européenne (Importation / Exportation).

Avant le début d'un transport nécessitant un système de transport et de contrôle informatisé, un entrepositaire agréé en tant qu'expéditeur ou expéditeur enregistré doit soumettre un brouillon du DA-e avec les données demandées par les autorités douanières au bureau de douane compétent.

Pour ceci, l'expéditeur peut choisir le bouton "Créer DA-e" sous l'onglet "Expédition" (sousonglet "DA-e") (Voir section "DA-e").

En cliquant sur ce bouton, le masque de saisie pour la création d'un DA-e s'affiche.

Le masque de saisie est divisé en groupes de données avec les champs de données correspondants.

De plus, les boutons suivants sont au choix :

- "Suivant"
- "Sauvegarder comme brouillon"
- "Interrompre"

	D&A								SID: k
EMCS	Version: 4.0.3							Timeout 29:56	Aider
Steuerlager Direction de	s douanes Numé	ro d'accise LUACO	00019700						
Données de référence	Expéditeur	Destinataire	Responsable du transport	Transporteur	Garant	Attestations	Autres données de transport	Informations marchandise	
Créer DA-e - Donnée	es de référence								
		ARC Fallback	?						
	Numéro de	référence local	2						
	Nun	néro de facture	2						
	Da	te de la facture	🗾 💷 (jj.mr	n.aaaa) ?					
			_	_					
	Da	te d'expédition		n.aaaa) <mark>?</mark>					
	Heu	re d'expédition	(HH:MM)						
	т.,		- Andreas						
	I Y	pe destinataire	selectionner						
	Responsat	ole du transport	sélectionner	2					
			Orandard 1						
	-	rype message	otanuaru - 1						
	Dun	ee au transport	sélectionner 💌 💡						
		Lieu de départ	Entrepôt fiscal - 1 O I	mportation - 2	?				

Le lien d'un groupe de données redirige directement vers les champs de saisie de ce groupe de données désignés dans le titre.

4.5.2. Groupe de données "Créer DA-e – Données de référence"

Le groupe de données "Données de référence" comprend les champs de données énumérés ci-dessous et permet d'entrer des informations en activant les champs de sélection.

• ARC Fallback

Ce champ doit seulement être rempli en cas d'un ré-encodage d'un document de secours / Fallback. Dans ce cas, vous devez encoder le numéro ARC Fallback que le service Helpdesk vous a attribuée lors de la procédure de secours.

• Numéro de référence local

Champ numéro 9a dans le rapport.

Numéro unique que l'expéditeur attribue au DA-e et qui sert à l'identification de l'expédition dans les enregistrements de l'expéditeur.

Dépendant de l'entrepôt fiscal, le numéro de référence ne peut être utilisé qu'une fois par an.

Ceci est un champ obligatoire qui peut comprendre jusqu'à 22 caractères alphanumériques.

• Numéro de facture

Champ numéro 9b dans le rapport.

Numéro de facture relatif à la facture établie pour les marchandises.

Si la facture n'a pas encore été établie, le numéro du bon de livraison ou d'un autre document de transport doit être indiqué.

Ceci est un champ obligatoire qui peut comprendre jusqu'à 35 caractères alphanumériques.

• Date de facture

Champ numéro 9c dans le rapport.

Date du document indiqué sous "Numéro de facture".

La date est à entrer dans le format suivant :

Date de la facture 28 .02 .2014 3 (jj.mm.aaaa)

En cliquant sur le symbole du calendrier, un calendrier s'ouvre. Ceci peut vous aider à introduire les dates correctement. En cliquant sur la date ou sur le mot "Aujourd'hui", la date peut être entrée grâce à la souris.

Ceci est aussi un champ obligatoire.

Date d'expédition

Champ numéro 9e dans le rapport.

Le transport de marchandises soumises à accise sous régime suspensif commence, dès que les marchandises soumises à accise quittent l'entrepôt fiscal d'expédition ou lorsqu'elles sont transférées dans une mise en libre pratique pour l'importation.

Après la présentation du brouillon du DA-e, pas plus de 7 jours ne peuvent passer.

De même, la date ne doit pas se trouver dans le passé.

Ceci signifierait que les marchandises auraient quitté l'entrepôt fiscal ou le lieu d'importation (entrepôt douanier), et qu'aucun transport sous régime suspensif ne se serait produit (résultant dans une dette fiscale!).

L'indication de la date est soumise au contrôle dans l'application web. Ainsi, l'entrée de la date ou d'autres destinations doivent correspondre à cette date.

La date d'expédition est un champ obligatoire. Les mêmes formats et aides sont valables que pour la <u>Date de facture.</u>

<u>Heure d'expédition</u>

Champ numéro 9f dans le rapport.

L'heure indiquant le début du transport sous régime suspensif. L'heure doit être indiquée dans l'heure locale et ne doit pas se trouver avant le temps du système de l'application. L'heure d'expédition est aussi un champ obligatoire. L'heure doit être soumise dans le format suivant :

Heure d'expédition	10:00	?	(HH:MM)
--------------------	-------	---	---------

Attention : L'envoi réel de la marchandise ne doit pas prendre effet avant l'heure indiquée dans le DA-e, sinon aucun régime suspensif n'a lieu.

• Type de destinataire

Champ numéro 1a dans le rapport.

Pour ces données, vous trouverez une liste de sélection :

Type destinataire	- sélectionner	?
	sélectionner	
Responsable du transport	Destination - entrepôt fiscal - 1	
	Destination - destinataire enregistré - 2	
	Destination - destinataire temporairement enregistré - 3	
	Destination - livraison directe - 4	
Type message	Destination - organisations exonérées - 5	
.,,	Destination - exportation - 6	

Les choix suivants sont possibles :

Destination – Entrepôt fiscal

Destination – Destinataire enregistré

Destination – Destinataire temporairement enregistré

Destination – Livraison directe

Destination – Organisation exonérée

Destination – Exportation

Cette donnée a un effet immédiat sur les groupes de données "Destinataire" et "Lieu de livraison".

Selon la sélection des différents types de destinataires, les champs de données "Destinataire" et "Lieu de livraison" changent. Il peut s'ensuivre, que certains champs n'acceptent plus d'entrées ou que d'autres champs de données deviennent obligatoires ou optionnels.

Puisque le champ de données "Type de destinataire" est obligatoire, une sélection est impérative.

• Destination – Entrepôt fiscal :

Dans le cas de livraisons dans un entrepôt fiscal, les groupes de données "Destinataire" et "Lieu de livraison" nécessite le numéro d'accise (Nr accise - LUACC....). Dans ce cas, le numéro d'accise du destinataire est celui de l'opérateur de l'entrepôt fiscal et le numéro d'accise du lieu de livraison est celui de l'entrepôt fiscal (entrepôt ou entrepôt de production).

• <u>Destination – Destinataire Enregistré (temporairement)</u>

Dans le cas de livraisons à un destinataire enregistré ou un destinataire temporairement enregistré, le groupe de données "Destinataire" nécessite le numéro d'accise de celui-ci.

<u>Destination – Livraison directe</u>

Il s'agit de livraisons où les marchandises ne sont livrées à l'adresse d'un entrepôt fiscal ou d'un destinataire enregistré, mais où la marchandise est livrée à une adresse nonidentique à celle de l'entreprise attribuée. La recevabilité de cette procédure dépend de la législation de l'Etat Membre respectif. Pour cette raison, seuls les champs de données "Nom", "Rue", "Numéro", "Code Postal" et "Lieu" sont activés dans le groupe de données "Lieu de livraison". Les champs "Rue", "Code Postal" et "Lieu" sont obligatoires ; les champs de données "Nom" et "Numéro" sont optionnels.

<u>Destination – Organisation exonérée</u>

"Destination – Organisation exonérée" comprend des livraisons de marchandises soumises à accise sous régime suspensif pour des missions diplomatiques, missions consulaires ou aux organismes internationaux dans le territoire fiscal prévus par des conventions internationales ou des traités, respectivement pour des missions diplomatiques, missions consulaires ou aux organismes internationaux dans un autre Etat Membre prévus par des conventions internationales ou des traités.

En sélectionnant cette option de destination, les champs de données "Nom", "Rue", "Numéro", "Code Postal" et "Lieu" sont activés dans le groupe de données "Destinataire". Les champs "Nom", "Rue", "Code Postal" et "Lieu" deviennent obligatoires ; le champ de données "Numéro" devient optionnel. De plus, il faut indiquer l'Etat Membre de destination, dans lequel se trouve l'organisation exonérée, dans la liste de sélection sous la rubrique "Certificat d'exonération".

Il faut indiquer le numéro de série du certificat d'exonération dans le champ de données "Numéro", dans le cas où le certificat d'exonération en a un.

Le groupe de données "Lieu de livraison" peut devenir optionnel. Dans le cas de l'indication d'un lieu de livraison, les champs de données "Nom", "Rue", "Code Postal" et "Lieu" deviennent obligatoires et le champ de données "Numéro" peut rester vide.

• <u>Destination – Exportation</u>

"Destination Exportation" signifie que les marchandises soumises à accise sous régime suspensif sont livrées à un lieu, où elles quitteront le territoire fiscal de la Communauté Européenne.

En sélectionnant cette option de destination, les champs de données "N° TVA", "Nom", "Rue", "Numéro", "Code Postal" et "Lieu" sont activés dans le groupe de données "Destinataire". Les champs de données "Nom", "Rue", "Code Postal" et "Lieu" deviennent obligatoires ; les champs de données "N° TVA" et "Numéro" sont alors optionnels.

En sélectionnant l'option "Destination – Exportation", le groupe de données "Lieu de livraison" comprend les champs de données obligatoires "Pays d'exportation" et "Bureau de douane d'exportation".

<u>Responsable du transport</u>

Champ numéro 1c dans le rapport.

Pour ces données, une liste de sélection offre les choix suivants :

- Expéditeur
- Destinataire
- Propriétaire de la marchandise
- Autres

Il est obligatoire d'indiquer qui sera responsable du premier transport. Lorsqu'on sélectionne "Autres" ou "Propriétaire de la marchandise", tous les champs de saisie du groupe de données "Responsable du transport" sont activés et deviennent obligatoires.
Lorsqu'on choisit "Expéditeur" ou "Destinataire", les champs de saisie du groupe de données "Responsable du transport" restent inactifs, puisque le nom et l'adresse de l'expéditeur et du Destinataire se trouvent de toute façon dans le DA-e.

• Durée du transport

Champ numéro 1b dans le rapport.

Indication du temps nécessaire pour le transport en considérant les moyens de transports, ainsi que la distance en heures ou en jours.

Pour ce faire, vous pouvez choisir entre un champ de saisie pour le nombre et une liste de sélection avec Heures et Jours.

Le maximum que vous pouvez utiliser est 24 heures ou 92 jours (une indication de 25 heures serait donc inadmissible).

L'indication d'une durée du transport est contraignante.

Lieu de départ

Champ numéro 9d dans le rapport.

L'indication se fait par l'activation d'un champ de sélection.

En ouvrant le masque de saisie, "Entrepôt fiscal" est automatiquement choisi comme lieu de départ. Ceci signifie que la marchandise est expédiée depuis un entrepôt fiscal dans un régime suspensif.

Si, suivant la mise à la consommation sous régime suspensif, une marchandise soumise à accise doit être transférée du lieu d'importation (bureau de douane d'importation ou entrepôt douanier) vers un entrepôt fiscal, vous devez choisir "Importation"

Si un tel transfert existe, et que le champ de sélection "Importation" est activé, un groupe de données supplémentaire intitulé "Provenance" est activé.

Lieu de départ	C Entrepôt fiscal - 1	Importation - 2
Provenance		
Bureau de douane d'importation aucun numéro CRN Import disponible Import - CRN Nouveau	sélectionner	?

4.5.3. Groupe de données "Provenance"

Dans le groupe de données "Provenance", vous devez entrer le bureau de douanes responsable pour la mise à la consommation, ainsi que le numéro de référence de la demande d'importation (MRN / CRN – **C**ustoms **R**eference **N**umber).

Les champs de données et boutons suivants sont à votre disposition :

• Bureau de douane d'importation

Champ numéro 4a dans le rapport

Pour cette donnée, une liste de sélection vous offre tous les bureaux de douane luxembourgeois (Numéro référence à 8 chiffres du bureau de douane d'importation).

Si "Importation" a été choisi comme "Lieu de départ" de référence dans le groupe de données, il est obligatoire d'indiquer le bureau de douane d'importation.

Il s'agit ici du bureau de douane, par lequel l'accomplissement des formalités douanières à l'importation a été procédé.

<u>MRN Importation</u>

Champ numéro 4a dans le rapport

Après avoir cliqué sur le bouton "Nouveau", le champ de saisie "Importation – MRN/CRN" nécessite le Customs Reference Number (MRN/CRN) utilisé pour de la demande d'importation lors de la mise à la consommation. En cliquant sur le bouton "Accepter", le MRN est accepté et affiché dans la grille de sélection. Dans cette grille, le numéro peut être choisi et, si besoin, effacé grâce au bouton "Effacer". Après la sélection d'un MRN, celui-ci peut aussi être changé dans le champ de saisie. Les changements sont sauvegardés avec le bouton "Accepter".

Provenanc	e		
		Bureau de douane d'imp	ortation Luxembourg-Aeroport - LU715000
	Choix	Import - CRN	
	0	14LU7150000004685	
	۲		
[Accept	Impor er Nouveau	t - CRN 2 Effacer

Jusqu'à 9 MRN / CRN peuvent être affichés.

Si "Importation" a été choisi comme "Lieu de départ" de référence dans le groupe de données, il est obligatoire d'indiquer le MRN / CRN.

Jusqu'à 21 caractères alphanumériques peuvent être utilisés. Les MRN / CRN luxembourgeois consistent toujours de 18 caractères alphanumériques.

4.5.4. Groupe de données "Expéditeur"

Champs numéro 2 et 2a dans le rapport.

Dans le groupe de données "Expéditeur", le système affiche automatiquement le numéro d'accise (Nr accise/LUACC), le nom et l'adresse de l'opérateur de l'entrepôt fiscal agissant en tant qu'expéditeur de marchandises soumises à accise sous régime suspensif. Si l'expéditeur est un expéditeur enregistré suivant une mise à la consommation, ces données sont indiquées à cet endroit.

Ces données sont directement liées à l'inscription dans l'EMCS.

Expéditeur

Numéro d'accise LUACC00009700 Nom Direction des douanes Adresse place de la gare 26 1016 LUXEMBOURG

4.5.5. Groupe de données "Lieu d'expédition"

Champs numéro 3 et 3a dans le rapport.

Ce champ affiche les informations concernant l'entrepôt fiscal de départ (Numéro d'accise, Nom, Adresse). Ces données ne peuvent pas être modifiées. Lieu d'expédition

Numéro d'accise LUACC00019700 Nom Direction des douanes Adresse place de la gare 26 1016 LUXEMBOURG

Les données affichées ici résultent de la sélection du lieu choisi lors de l'inscription au Portail Internet Accises (PIA) avec une autorisation valide.

Si "Importation" a été choisi comme "Lieu de départ", le groupe de données "Lieu d'expédition" n'apparaît pas, puisqu'un transfert du lieu de mise à la consommation vers un entrepôt fiscal ou un destinataire enregistré dans un autre Etat Membre existe (voir Groupe de données "Provenance").

4.5.6. Groupe de données "Destinataire"

Ce groupe de données consiste des champs de données "Numéro d'accise", "Nom", "Rue", "Numéro", "Code Postal" et "Lieu", ainsi que des champs de données "Etat Membre de destination" et "Numéro" sous "Certificat d'exonération".

Destinataire	
Numéro d'accise	
Nom	?
Rue	? Numéro
Code postal	
Certificat d'exonération	
Etat Membre de destination	sélectionner 💌 ?
Numéro	2

L'activation des champs de données, et donc aussi des indications obligatoires et optionnelles, dépend de la sélection du type de destinataire dans le groupe de données "Créer DA-e – Données de référence".

Si "Destination – Exportation" a été choisi comme type de destinataire, le champ de données "Numéro d'accise" devient "N° TVA" pour le Numéro d'identification TVA.

Destinataire	
N° TVA	
Nom	2
Rue	? Numéro ?
Code postal	? Lieu?
Certificat d'exonération	
Etat Membre de destination	sélectionner 💌 ?
Numéro	2

Le tableau suivant montre la dépendance entre les champs de données du destinataire et la sélection du type de destinataire :

Type de destinataire / destination	Champs activés dans le groupe de données Destinataire	Champs obligatoires dans le groupe de données Destinataire
Entrepôts fiscaux Destinataires enregistrés Destinataires temporairement enregistré Livraison directe	Numéro d'accise	Numéro d'accise
Organisations exonérées	Nom Rue Numéro Code Postal Lieu	Nom Rue Code Postal Lieu
	Certificat d'exonération – Etat Membre de destination Numéro - Certificat d'exonération	Certificat d'exonération – Etat Membre de destination
Exportation	N° TVA Nom Rue Numéro Code Postal Lieu	Nom Rue Code Postal Lieu

• Numéro d'accise

Champ numéro 5a dans le rapport.

Il faut indiquer le numéro d'accise valide du propriétaire agréé de l'entrepôt fiscal (entrepositaire agréé) ou du destinataire enregistré.

Le champ de données peut contenir jusqu'à 16 caractères alphanumériques et est à remplir obligatoirement selon les conditions énoncées dans le tableau ci-dessus.

• <u>Nom</u>

Ensemble avec les indications de "Rue", "Numéro", "Code Postal" et "Lieu", il forme le champ numéro 5 dans le rapport. Ce champ est seulement disponible, lorsque "Destination – Organisation exonérée" ou "Destination – Exportation" ont été choisis comme type de destinataire dans "Créer DA-e – Données de référence".

Dans ces cas, le champ obligatoire peut contenir jusqu'à 182 caractères alphanumériques. Dans le cas de "Destination – Organisation exonérée", il faut indiquer la désignation de la mission diplomatique, mission consulaire ou de l'organisme international prévu par une convention internationale ou un traité.

Dans le cas de "Destination – Exportation", il faut indiquer le nom de la personne ou de l'association de personnes, qui est responsable pour la remise de la demande d'exportation auprès du bureau de douane d'exportation (dans le cas général, ça sera le déclarant dans le processus d'exportation).

• <u>N° TVA</u>

Champ numéro 5a dans le rapport.

Ce champ est uniquement au choix, si "Destination – Exportation" a été choisi comme type de destinataire dans le groupe de données "Créer DA-e – Données de référence". On peut y indiquer le N° TVA de la personne ou de l'association de personnes responsable pour la remise de la demande d'exportation auprès du bureau de douane d'exportation (normalement, ça sera le déclarant dans le processus d'exportation). L'indication du N° TVA est optionnelle. Le champ peut contenir jusqu'à 16 caractères alphanumériques.

• <u>Rue</u>

Les explications relatives au champ "Nom" s'appliquent mutatis mutandis. Jusqu'à 65 caractères alphanumériques peuvent être utilisés dans ce champ.

• Numéro

Les explications relatives au champ "Nom" s'appliquent mutatis mutandis. L'indication du numéro de l'adresse est obligatoire. Le champ peut contenir jusqu'à 11 caractères alphanumériques.

<u>Code Postal</u>

Les explications relatives au champ "Nom" s'appliquent mutatis mutandis. Le code postal peut consister de jusqu'à 10 caractères alphanumériques. • <u>Lieu</u>

Les explications relatives au champ "Nom" s'appliquent mutatis mutandis. La localité peut consister de jusqu'à 50 caractères alphanumériques.

• <u>Certificat d'exonération – Etat Membre de destination</u>

Champ numéro 6a dans le rapport.

Ce champ est seulement disponible, si "Destination – Organisation exonérée" a été choisi comme Type de destinataire dans le groupe de données "Créer DA-e – Données de référence". Pour ces données, une liste de sélection propose tous les Etats Membres de l'Union Européenne.

Certificat d'exonération			
Etat Membre de destination	sélectionner 💌	?	
Numéro	Allemagne - DE Autriche - AT Belgique - BE	_	
	Bulgarie - BG Chypro - CX		
	Croatie - HR		
N° TVA ou autre identification	Danemark - DK Espagne - ES Estonie - EE		
Pays d'exportation	Finlande - Fl France - FR	?	
Bureau d'exportation	Grèce - GR Hongrie - HU	ys c	
Nom	Irlande - IE Italie - IT	_	
Rue	Lettonie - LV Lituanie - LT	_	
Code postal	Malte - MT	_	
	Pays-Bas - NL Pologne - PL		
sport	Portugal - PT Roumanie - RO		
N° TVA	Royaume-Uni - GB République tchèque - CZ Slovaquie - SK Slovénie - SI		
Nom	Suède - SE		

Il faut indiquer l'Etat Membre dans lequel la marchandise soumise à accise va être envoyée et non le pays dans lequel l'organisation exonérée est active.

<u>Certificat d'exonération – Numéro</u>

Champ numéro 6b dans le rapport.

Ce champ est seulement disponible, si "destination – Organisation exonérée" a été choisi comme Type de destinataire dans le groupe de données "Créer DA-e – Données de référence".

Si le certificat d'exonération d'accises comprend un numéro courant suivant les régulations 2006/112/CE article 151 et 2008/118/CE article 13, ce numéro doit être indiqué ici. Si le certificat d'exonération ne comprend aucun numéro, le champ peut rester vide. Pour cette raison, ce champ de données est optionnel et peut comprendre jusqu'à 255 caractères alphanumériques.

4.5.7. Groupe de données "Lieu de livraison"

Ce groupe de données consiste des champs de données "Numéro d'accise", "Pays d'exportation", "Bureau d'exportation", "Nom", "Rue", "Numéro", "Code Postal" et "Lieu". Les champs de données du groupe de données "Lieu de livraison" servent à indiquer le lieu réel de livraison des marchandises soumises à accise.

Lieu de livraison	
Numéro d'accise	
Pays d'exportation	sélectionner 💌 ?
Bureau d'exportation	Prière de choisir d'abord le pays d'exportation 💌 ?
Non	<u>؟</u>
Rue	e ? Numéro ?
Code posta	I ? Lieu ?

L'activation des champs de données, et donc des données obligatoires ou optionnelles, dépend de la sélection du type de destinataire dans le groupe de données "Créer DA-e – Données de référence".

Si "Destination – Organisation exonérée" a été choisi comme type de destinataire, le champ de données "Numéro d'accise" se transforme en "N° TVA ou autre identification".



Le tableau suivant montre la dépendance entre les champs de données du lieu de livraison et la sélection du type de destinataire :

Type de destinataire / destination	Champs activés dans le groupe de données Lieu de livraison	Champs obligatoires dans le groupe de données Lieu de livraison
Entrepôt fiscal	Numéro d'accise	Numéro d'accise
Destinataire enregistré Destinataire temporairement enregistré	Aucun, champs de données ne doivent pas être utilisés	Aucun
Livraison directe	Nom Rue Numéro Code Postal Lieu	Rue Numéro Code Postal Lieu
Organisation exonérée	Nom Rue Numéro Code Postal Lieu	Aucun
Exportation	Pays d'exportation Bureau de douane d'exportation	Pays d'exportation Bureau de douane d'exportation

• Numéro d'accise

Champ numéro 7a dans le rapport.

Numéro d'accise valide de l'entrepôt fiscal recevant.

Le champ de données peut contenir jusqu'à 16 caractères alphanumériques et est à remplir obligatoirement selon les conditions énoncées dans le tableau ci-dessus.

• <u>Nom</u>

Ensemble avec les indications de "Rue", "Numéro", "Code Postal" et "Lieu", il forme le champ numéro 7 dans le rapport.

Ce champ est uniquement disponible lorsque "Livraison directe" ou "Destination – Organisation exonérée" ont été choisis comme type de destinataire dans le groupe de données "Créer DA-e – Données de référence".

Dans ces cas, le champ peut optionnellement être rempli avec jusqu'à 182 caractères alphanumériques.

Dans les deux cas, le champ "Nom" peut être utilisé pour indiquer la personne ou l'association de personnes à laquelle la marchandise sera directement livrée.

• <u>Rue</u>

Les explications relatives au champ "Nom" s'appliquent mutatis mutandis. Jusqu'à 65 caractères alphanumériques peuvent être utilisés dans ce champ. Dans le cas d'une "Livraison directe", ce champ est obligatoire. Si le lieu de livraison est indiqué en forme de code (voir "Cas particulier livraison directe"), le "Code d'envoi directe" est à saisir trois fois : dans "Rue", "Code Postal" et "Lieu".

<u>Numéro</u>

Les explications relatives au champ "Nom" s'appliquent mutatis mutandis.

L'indication du numéro de l'adresse est obligatoire. Le champ peut contenir jusqu'à 11 caractères alphanumériques.

<u>Code Postal</u>

Les explications relatives au champ "Nom" s'appliquent mutatis mutandis. Jusqu'à 10 caractères alphanumériques peuvent être utilisés dans ce champ. Si le lieu de livraison est indiqué en forme de code (voir "Cas particulier livraison directe"), le "Code d'envoi directe" est à saisir trois fois : dans "Rue", "Code Postal" et "Lieu".

• <u>Lieu</u>

Les explications relatives au champ "Nom" s'appliquent mutatis mutandis.

Ce champ peut comprendre jusqu'à 50 caractères alphanumériques. Si le lieu de livraison est indiqué en forme de code (voir "Cas particulier livraison directe"), le "Code d'envoi directe" est à saisir trois fois : dans "Rue", "Code Postal" et "Lieu".

Pays d'exportation

Le pays d'exportation n'est pas affiché dans le rapport.

Il est obligatoire de saisir l'Etat Membre dans lequel la marchandise est déposée auprès d'un bureau de douane d'exportation pour validation. Normalement, ceci sera toujours le Luxembourg.

Pour ces données, une liste de sélection propose tous les Etats Membres de l'Union Européenne.

• Bureau d'exportation

Champ numéro 8a dans le rapport.

Il faut indiquer le code du bureau d'exportation (et non du bureau de sortie), chez lequel la demande d'exportation est à remettre.

Autres explications - voir "Cas particulier Exportation".

Pour la saisie de ces données, une liste de sélection propose tous les bureaux des douanes de l'Etat Membre qui a été indiqué dans le champ de données Pays d'exportation.

Lieu de livraison		
Numéro d'accise Pays d'exportation Bureau d'exportation	Luxembourg - LU ?	10
Nom Rue Code postal	Betterbourg - LU701000 Centre Douanier - LU704000 Esch-sur-Alzette - LU707000 Centre douanier Nord - LU708000 Luxembourg-Accises - LU712000 Luxembourg-Aeroport - LU715000 Mertert - LU724000	?

Il est important d'être vigilant en faisant la sélection du bureau d'exportation. Le DA-e sera électroniquement transmis au bureau d'exportation choisi pour le cross-check. Si l'accomplissement des formalités douanières à l'exportation est fait dans un bureau de douane autre que celui indiqué dans le DA-e, aucun cross-check n'est possible. En conséquence, un prochain transport pour exportation ne pourra pas être fait sous régime suspensif.

Une correction ultérieure du bureau d'exportation peut être effectuée par l'expéditeur via la fonction "Changement de Destinataire/Lieu de livraison".

4.5.8. Groupe de données "Responsable du transport"

Les champs de ce groupe de données sont seulement activés, lorsque l'option "Autre" (donc ni "Expéditeur", ni "Destinataire") a été choisie dans le champ "Responsable du transport" dans le groupe de données "Créer DA-e – Données de référence". Il faut y indiquer le nom et l'adresse de la personne ou de l'association de personnes qui est responsable pour le premier transport.

Responsable du transport	
N° TVA	A ?
Non	n?
Rue	e ? Numéro ?
Code posta	I ? Lieu ?

• <u>N° TVA</u>

Champ numéro 14a dans le rapport.

Ce champ est uniquement disponible, lorsque l'option "Autre" a été choisie dans le champ "Responsable du transport" dans le groupe de données "Créer DA-e – Données de référence".

La saisie du N° TVA du responsable de transport est optionnelle. Ce champ peut comprendre jusqu'à 35 caractères alphanumériques.

• <u>Nom</u>

Ensemble avec les indications de "Rue", "Numéro", "Code Postal" et "Lieu", il forme le champ numéro 14 dans le rapport.

Ce champ est uniquement disponible lorsque l'option "Autre" a été choisie dans le champ "Responsable du transport" dans le groupe de données "Créer DA-e – Données de référence"

L'indication du nom du responsable de transport est obligatoire sous les conditions mentionnées en haut.

• <u>Rue</u>

Les explications relatives au champ "Nom" s'appliquent mutatis mutandis. Jusqu'à 65 caractères alphanumériques peuvent être utilisés dans ce champ.

<u>Numéro</u>

Les explications relatives au champ "Nom" s'appliquent mutatis mutandis. L'indication du numéro de l'adresse est obligatoire. Le champ peut contenir jusqu'à 11 caractères alphanumériques.

<u>Code Postal</u>

Les explications relatives au champ "Nom" s'appliquent mutatis mutandis. Le champ peut contenir jusqu'à 10 caractères alphanumériques.

• <u>Lieu</u>

Les explications relatives au champ "Nom" s'appliquent mutatis mutandis. Le champ peut contenir jusqu'à 50 caractères alphanumériques.

4.5.9. Groupe de données "Transporteur"

Dans le groupe de données "Transporteur", on peut indiquer la personne ou l'association de personnes qui effectue le premier transport de la marchandise.

L'entier groupe de données est optionnel. Dans le cas de l'indication d'un premier transporteur, les champs de données "Nom", "Rue", "Code Postal" et "Lieu" doivent obligatoirement être remplis. Les champs de données "N° TVA" et "Numéro" sont optionnels. En remplissant ce groupe de données, le bouton "Accepter responsable de transport" peut être utilisé, si le contenu y correspond.

Transporteur	
Accepter responsable transport	
N° TVA [?	
Nom	?
Rue Numéro	?
Code postal ? Lieu ?	

• <u>N° TVA</u>

Champ numéro 15a dans le rapport.

L'indication du N° TVA du transporteur est optionnelle. Ce champ peut comprendre jusqu'à 35 caractères alphanumériques.

• <u>Nom</u>

Ensemble avec les indications de "Rue", "Numéro", "Code Postal" et "Lieu", il forme le champ numéro 15 dans le rapport.

L'indication du nom du transporteur est seulement obligatoire, si le groupe de données est utilisé. Le champ peut comprendre jusqu'à 182 caractères alphanumériques.

• <u>Rue</u>

Les explications relatives au champ "Nom" s'appliquent mutatis mutandis. Le champ peut comprendre jusqu'à 65 caractères alphanumériques.

<u>Numéro</u>

Les explications relatives au champ "Nom" s'appliquent mutatis mutandis. L'indication du numéro de l'adresse est obligatoire. Le champ peut contenir jusqu'à 11 caractères alphanumériques. <u>Code Postal</u>

Les explications relatives au champ "Nom" s'appliquent mutatis mutandis. Le champ peut comprendre jusqu'à 10 caractères alphanumériques.

• <u>Lieu</u>

Les explications relatives au champ "Nom" s'appliquent mutatis mutandis. Le champ peut comprendre jusqu'à 50 caractères alphanumériques.

4.5.10. Groupe de données "Garant"

Dans ce groupe de données, il faut indiquer la personne qui garantit la sécurité lors du transport selon la loi sur les accises.

Selon la loi sur les accises luxembourgeoises, l'expéditeur doit garantir la sécurité lors du transport de marchandises soumises à accise sous régime suspensif.

Garant	
Garant Numéro d'accise	Expéditeur - 1 ? sélectionner Expéditeur - 1 ?

• <u>Garant</u>

Champ numéro 11a dans le rapport. L'indication du garant est obligatoire.

<u>Numéro d'accise</u>

Champ numéro 12a dans le rapport.

Ce champ n'est pas activé au Luxembourg.

4.5.11. Groupe de données "Attestations"

Tous les certificats relatifs aux marchandises (p.ex. certificats indiquant l'origine de vins) peuvent être indiqués dans le groupe de données "Attestations". En cas normal, ce groupe de données n'est pas activé et l'indication "Aucune attestation disponible" est affichée.

Cette case peut être utilisée pour fournir:

1) en ce qui concerne certaines catégories de vins, un certificat relatif à l'appellation d'origine protégée ou à l'indication géographique protégée, conformément à la législation communautaire applicable;

2) en ce qui concerne certaines catégories de boissons spiritueuses, un certificat relatif au lieu de production, conformément à la législation communautaire applicable;

3) un certificat pour la bière brassée par une petite brasserie indépendante au sens de la directive 92/83/CEE du Conseil (4) et pour laquelle un taux d'accise réduit sera demandé à l'État membre de destination. Le certificat est rédigé dans les termes suivants: "Nous certifions par la présente que le produit décrit a été brassé par une petite brasserie indépendante";

4) un certificat pour l'alcool éthylique distillé dans une petite distillerie au sens de la directive 92/83/CEE du Conseil et pour lequel un taux d'accise réduit sera demandé à l'État membre de destination. Le certificat est rédigé dans les termes suivants: "Nous certifions par la présente que le produit décrit a été produit par une petite distillerie".

Attestations		
aucun certificat disponible		
Description de l'attestation	2	
Référence document	2	
Nouveau		

En cliquant sur le bouton "Nouveau", les champs de données "Description de l'attestation" et "Référence document" sont activés et les boutons "Accepter", "Nouveau" et "Effacer", ainsi qu'une grille de sélection pour attestations soumises, s'affichent.

ttestation	IS			
	Choix	Description de l'attestation	Référ	ence document
	۲			
		Description de l'attest	tation	
		Référence docu	iment	
[Accept	er Nouveau	Effac	er

• Description de l'attestation

Champ numéro 18a dans le rapport.

Après avoir cliqué sur le bouton "Nouveau", vous pouvez entrer la désignation du certificat dans le champ de saisie "Description attestation".

L'indication d'une attestation est optionnelle. Le champ peut contenir jusqu'à 350 caractères alphanumériques.

<u>Référence document</u>

Champ numéro 18c dans le rapport.

Le champ de saisie "Référence document" peut être utilisé pour indiquer le numéro de référence du document soumis.

L'indication d'une référence de document est optionnelle. Le champ peut contenir jusqu'à 350 caractères alphanumériques.

En cliquant sur le bouton "Accepter", les données indiquées sont acceptées et affichées dans la grille de sélection. Les données peuvent y être choisies en cas de besoin (champ de sélection dans la colonne Choix) ou effacées grâce au bouton "Effacer". Après la sélection d'une attestation, les données y relatives peuvent être modifiées dans les champs de saisie. Les modifications sont sauvegardées grâce au bouton "Accepter".

Au total, jusqu'à 9 nouveaux certificats peuvent y être indiqués.

4.5.12. Groupe de données "Autres données de transport"

Le groupe de données "Autres données de transport" comprend les détails concernant le transport, comme le mode de transport et le moyen de transport, ainsi que le numéro d'immatriculation et (le cas échéant) une indication relative aux sceaux.



Normalement, les champs de données concernant le moyen de transport et les sceaux sont inactifs et le message suivant est affiché : "Aucun autre mode de transport disponible".

Seulement lorsqu'on sélectionne un mode de transport, le bouton "Nouveau" apparaît. Celuici active les autres champs de saisie, boutons et une grille de sélection.

En total, jusqu'à 99 moyens de transport avec leur numéro d'immatriculation et sceaux relatifs peuvent y être indiqués.

Autres do	nnees d	e transport				
		Mode	de transport Transport routier	- 3 💽 ?		
	Choix	Moyen de transport	Numéro d'immatriculation	Identité des sceaux apposés	Informations relatives aux sceaux	Informations supplémentaires relatives aux transport
	۲					
Informat	ons supp	Moyen Numéro d'im Identité des sce Informations relatives Némentaires relatives er Nouveau	de transport matriculation aux apposés s aux sceaux aux transport Effacer	etallation fixe (pipe-line) - 5	2	

Mode de transport

Champ numéro 13a dans le rapport.

Pour cette donnée, une liste de sélection propose les choix suivants :

- Transport maritime
- Transport ferroviaire

- Transport routier
- Transport aérien
- Envoi postal
- Transport par installation fixe (pipe-line)
- Transport par voie navigable intérieure

Il faut choisir le mode de transport de départ. La sélection d'un mode de transport est obligatoire.

• Moyen de transport

Champ numéro 16a dans le rapport.

Pour cette donnée, une liste de sélection propose les choix suivants :

- Conteneur
- Véhicule
- Remorque
- Tracteur
- Transport par installation fixe (pipe-line)

Il faut choisir le moyen de transport de départ. La sélection d'un moyen de transport est obligatoire.

• Numéro d'immatriculation

Champ numéro 16b dans le rapport.

Il faut indiquer le numéro d'immatriculation du moyen de transport indiqué antérieurement.

Ce champ peut contenir jusqu'à 35 caractères alphanumériques. L'indication du numéro d'immatriculation du moyen de transport est obligatoire.

L'indication du numéro d'immatriculation pour le mode de transport "Transport routier" est limité à 10 caractères alphanumériques.

• Identité des sceaux apposés

Champ numéro 16c dans le rapport.

Il faut indiquer le numéro d'identité des sceaux apposés, s'il est utilisé pour le sceau du moyen de transport / conteneur.

Ce champ peut contenir jusqu'à 35 caractères alphanumériques. La saisie du numéro d'identité des sceaux apposés est obligatoire, si un sceau est utilisé.

• Informations relatives aux sceaux

Champ numéro 16d dans le rapport.

Ce champ peut être utilisé pour indiquer des données complémentaires concernant le sceau (p.ex. le type de sceau).

En cas de besoin, d'autres sceaux peuvent y être indiqués, si plusieurs sceaux sont utilisés avec différents numéros d'immatriculation.

Ce champ peut contenir jusqu'à 350 caractères alphanumériques. L'utilisation de ce champ de données est en principe optionnelle, mais sa nécessité dépend de l'indication d'informations relatives aux sceaux.

• Informations supplémentaires relatives au transport

Champ numéro 16f dans le rapport.

Dans ce champ de saisie, vous pouvez indiquer des informations supplémentaires sur le transport, comme les transporteurs ou moyens de transport/conteneurs subséquents.

En cliquant sur le bouton "Accepter", les données indiquées sont acceptées et s'affichent dans la grille de sélection. Les données peuvent y être re-choisies en cas de besoin (champ de sélection dans la colonne Choix) ou effacées grâce au bouton "Effacer". Après la sélection des informations relatives au transport, les données y relatives peuvent être modifiées dans les champs de saisi. Les modifications sont sauvegardées grâce au bouton "Accepter".

4.5.13. Groupe de données "Informations marchandises"

Le groupe de données "Informations marchandises" consiste des sous-groupes de données "Informations marchandises" et "Colis".

On parvient aux champs pour la saisie des marchandises via le bouton "Ajouter".



En cliquant sur bouton "Ajouter", les sous-groupes de données "Informations marchandises" et "Colis" s'ouvrent. Le groupe de données "Informations marchandises" peut être utilisé

jusqu'à 999 fois. Le groupe de données "Colis" concerne un seul groupe de données "Informations marchandises" et peut être utilisé jusqu'à 99 fois. De plus, les boutons suivants sont à votre disposition :

"Accepter information marchandises"

"Effacer information marchandises"

"Retour"

Informations marchandise Colis	
Informations marchandise	
Code produit sélectionner	- 2
Code NC	
	10
	1
Poids brut	
Poids net ?	
Marque fiscale] ?
Colis	
Type colis sélectionner 💌 ?	
Nombre colis	
Identité des sceaux apposés 2	
Informations relatives aux sceaux	2
Nouveau	
Accepter information marchandises Effacer information marchandises Retour	

Pour toutes les marchandises qui constituent un envoi, un groupe de données séparé doit être utilisé. Concernant la répartition de marchandises similaires, il n'existe pas de consignes particulières. Cependant, de l'obligation de saisir les données correctes, s'ensuit le degré de différenciation des différentes parties de l'envoi.

Exemple :

De la bière du Code NC 22030001 avec 11,2 ° Plato n'est pas à indiquer dans la même position d'article (position tarifaire) qu'une bière du même Codes NC avec 10,5 ° Plato. Dans ce cas-ci, deux positions d'articles sont à saisir.

4.5.14. Sous-groupe de données "Informations marchandises"

Ce groupe de données consiste de champs de saisie standards fixes, ainsi que de champs de saisie qui sont à utiliser uniquement dans le cas de certains codes produits et qui ne s'affichent donc que lors de la sélection d'un code produit bien spécifique. Les champs de saisie standards sont les suivants :

<u>Code produit</u>

Champ numéro 17b dans le rapport.

Pour cette donnée, une liste de sélection est à votre disposition. La liste de sélection comprend le nom de la catégorie de produit et le code produit lui-même.

Code produit	- sélectionner	•
	sélectionner	
Code NC	Bières - B000	
	Produits intermédiaires - 1000	
on marchandise	Spiritueux - S200	
onnaronanaioo	Alcool éthylique - S300	
morcialo produit	Cigares & cigarillos - T300	
merciale produit	Vin tranquille et boissons fermentées non mousseuses autres que le vin et la bière - W200	
Oursetité	Vin mousseux et boissons fermentées mousseuses autres que le vin et la bière - W300	

Uniquement les codes de produits qui peuvent être envoyés / reçus par l'expéditeur ou le destinataire selon leur autorisation respective sont disponibles comme option.

La saisie d'un code produit est obligatoire.

• Code marchandise (Code NC)

Champ numéro 17c dans le rapport.

Pour cette donnée, une grille de sélection est à votre disposition.

En cliquant sur le bouton "…" à côté du champ de code marchandise, la grille de sélection s'ouvre. La sélection relative au code NC dépend du code produit choisi antérieurement. Sont affichés uniquement les codes NC, qui sont admissibles sous le code produit indiqué. La grille de sélection consiste des colonnes "Choix", "Code NC" (Code NC = numéro de nomenclature combinée) et "Indication".

Code NC			nach ober
	Choix	Code NC	Désignation
	0	22030001	Bières de malt, présentées dans des bouteilles d'une contenance <= 10 I
	C	22030009	Bières de malt, en récipients d'une contenance <= 10 I (à l'excl. des bières présentées dans des bouteilles)
	0	22030010	Bières de malt, en récipients d'une contenance > 10 l
	C	22060039	Hydromel et autres boissons fermentées, mousseux, n.d.a.; mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non-alcooliques, mousseux, n.d.a. (sauf bière, vin de raisins frais, moûts de raisins, piquette et vins de pommes
	0	22060059	Hydromel et autres boissons fermentées, non-mousseux, présentés en récipients d'une contenance <= 21, n.d.a.; mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non-alcooliques, non-mousseux, présentés en récipients
	C	22060089	Hydromel et autres boissons fermentées, non-mousseux, présentés en récipients d'une contenance > 2 l, n.d.a.; mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non-alcooliques, non-mousseux, présentés en récipients d'une
A	ccep	ter	Retour

En activant le champ de sélection dans la colonne "Choix" et en cliquant ensuite sur le bouton "Accepter", le code NC est introduit dans le champ de données.

En cliquant sur le Bouton "Retour", on peut revenir dans le sous-groupe de données "Informations marchandises".

En principe, uniquement les codes NC que se trouvent dans la grille de sélection peuvent être choisis.

Ces codes NC peuvent aussi être saisis manuellement (p.ex. grâce au pavé numérique de votre clavier).

Cependant, il faut veiller à ce que la saisie dans le champ de données "Code marchandise (Code NC)" consiste d'exactement 8 chiffres et soit attribuée au code produit indiqué.

Seule exception : les codes NC tombant sous le code produit "Autres produits contenant de l'alcool éthylique" (S500).

Pour ce code produit, vous avez une grille de sélection contenant les codes NC les plus fréquents dans cette catégorie de produit à votre disposition. Une saisie manuelle est néanmoins possible. Il convient également de noter qu'il doit s'agir d'un code NC valide à huit chiffres. La saisie d'un code marchandise est obligatoire.

• Description marchandise

Champ numéro 17p dans le rapport.

La description du produit à transporter peut y être indiquée (optionnellement). Ce champ peut contenir jusqu'à 350 caractères alphanumériques.

Si le document administratif électronique est utilisé comme document d'accompagnement pour des produits issus de la viticulture, il faut prendre en considération les règlements sur la viticulture concernant la spécification de la description de la marchandise.

• Marque commerciale produit

Champ numéro 17r dans le rapport.

Il s'agit uniquement d'une donnée obligatoire, lorsque les marchandises soumises à accise sont issues de marques commerciales.

La marque commerciale des produits transportés ne doit pas obligatoirement être indiquée, si elle est mentionnée sur la facture ou le document commercial accompagnant la marchandise (champ 9b – numéro de facture).

Ce champ peut contenir jusqu'à 350 caractères alphanumériques.

<u>Quantité</u>

Champ numéro 17d dans le rapport.

Il faut indiquer la quantité du produit à transporter. Prière de faire attention à l'unité de mesure derrière le champ de saisie.

Selon le code produit choisi, l'unité de mesure peut être : 1000 unités, litres à 20 °C, litres à 15 °C ou kg.

D'après l'article 19 alinéa 3 de la directive 2008/118/CE, dans le cas d'un transport vers un destinataire enregistré (même temporaire), la quantité ne doit être supérieure à celle qu'il est autorisé de recevoir.

D'après l'article 12 de la directive 2008/118/CE, dans le cas d'un transport vers une organisation exonérée, la quantité ne doit être supérieure à celle mentionnée dans l'attestation d'exemption.

Il s'agit d'un champ numérique avec un maximum de 15 chiffres et 3 chiffres décimaux. La saisie de la quantité est obligatoire. Pour les marchandises de la catégorie de produit "Alcool et produits contenant de l'alcool", il est nécessaire d'indiquer la saisie de la quantité en litres à 20 °C.

Poids brut

Champ numéro 17e dans le rapport.

Il faut indiquer le poids brut de la marchandise.

Le poids brut est le poids de la marchandise avec tous ses récipients et emballages.

Il s'agit d'un champ numérique avec un maximum de 15 chiffres et 2 chiffres décimaux.

Les normes relatives aux signes et chiffres décimaux sont les mêmes que celles énoncées sous le point "Quantité".

La saisie du poids brut est obligatoire.

Poids net

Champ numéro 17f dans le rapport.

Il faut indiquer le poids net de la marchandise.

Ceci n'est pas le cas pour les cigarettes.

Le poids net ou poids (sans plus de spécification) est le poids de la marchandise sans tous ses récipients et emballages.

Il s'agit d'un champ numérique avec un maximum de 15 chiffres et 2 chiffres décimaux. Les normes relatives aux signes et chiffres décimaux sont les mêmes que celles énoncées sous le point "Quantité".

La saisie du poids net est obligatoire.

<u>Marque fiscale</u>

Champ numéro 17i dans le rapport.

Vous pouvez y indiquer toutes les informations concernant la marque fiscale/numéro d'immatriculation requis dans l'Etat Membre de destination.

Ceci est un champ alphanumérique avec un maximum de 350 caractères.

Les champs de saisie suivants sont seulement activés lors de la sélection de certaines catégories de produit :

<u>Alcool – titre alcoométrique à 20 °C</u>

Champ numéro 17g dans le rapport.

Ce champ de saisie est activé pour les catégories de produit suivantes :

- Bières
- Produits intermédiaires
- Autres produits contenant de l'alcool éthylique
- Alcool éthylique
- Spiritueux
- Alcool partiellement dénaturé

La teneur en alcool de la marchandise transportée doit être exprimée en titre alcoométrique à 20 degrés Celsius. Pour les marchandises de la catégorie de produit "Alcool et produits contenant de l'alcool", il est nécessaire d'indiquer la quantité en Litres du produit à 20 °C. Lorsque ce champ de saisi est activé, il devient obligatoire. Ceci est un champ numérique avec un maximum de 5 chiffres et 2 chiffres décimaux.

• Bière – degré Plato

Champ numéro 17h dans le rapport.

Ce champ de saisie est activé pour la catégorie de produit "Bière " :

Lorsque ce champ de saisie est activé, il est obligatoire d'indiquer la teneur en moût d'origine de la bière en degré Plato.

Ceci est un champ numérique avec un maximum de 5 chiffres et 2 chiffres décimaux.

• Energie - Densité à 15° Celsius

Champ numéro 170 dans le rapport.

Ce champ de saisie est activé pour toutes les marchandises de la catégorie de produit "Produits énergétiques" (huile minérale) à <u>l'exception</u> de

- mazouts (mazouts lourds avec des codes NC entre 2710 19 61 et 2710 19 69),

- gaz naturels liquéfiés et autres hydrocarbures gazeux avec des codes NC entre 2711 12 11 et 2711 19 00

- hydrocarbures acycliques saturés avec le code NC 2901 10

Lorsque ce champ de saisie est activé, il est obligatoire d'indiquer la densité des produits énergétiques à 15 °C en kg/m³.

Ceci est un champ numérique avec un maximum de 5 chiffres et 2 chiffres décimaux.

• Indications concernant la production annuelle de bière

Champ numéro 17n dans le rapport.

Si la bière a été produite dans une petite brasserie indépendante, et il existe la possibilité d'appliquer un taux de TVA réduit dans l'Etat Membre de destination d'après la directive 92/83/CEE, alors les conditions y relatives peuvent être indiquées sous le point Indication de la production annuelle. A cet effet, il faut activer le champ de sélection et indiquer la production annuelle en hectolitres.

Cette saisie est seulement possible lorsqu'on sélectionne la catégorie de produit "bière". Ceci est un champ numérique avec un maximum de 15 chiffres (pas de chiffres décimaux).

Nous certifions par la présente que le produit décrit a été brassé par une petite brasserie indépendante dont la production annuelle, par rapport à la production de l'année précédente, est de _____ hl

Indications concernant la production annuelle d'alcools éthyliques

Champ numéro 17n dans le rapport.

Si l'alcool a été produit dans une petite distillerie indépendante, et il existe la possibilité d'appliquer un taux de TVA réduit dans l'Etat Membre de destination d'après la directive

92/83/CEE, alors les conditions y relatives peuvent être indiquées sous le point Indication de la production annuelle.

A cet effet, il faut activer le champ de sélection et indiquer la production annuelle d'alcool éthylique en hectolitres.

Cette saisie est seulement possible lorsqu'on sélectionne les catégories de produit suivantes :

- Autres produits contenant de l'alcool éthylique
- Alcools éthyliques
- Spiritueux
- Alcool partiellement dénaturé

Il s'agit d'un champ numérique avec un maximum de 15 chiffres, sans chiffres décimaux.

Vous certifions par la présente que le produit décrit a été distillé dans une petite distillerie dont la production annuelle, par rapport à la production de l'année précédente, est de hl (d'alcool pur) ?

• Champs de saisie pour les produits viti-vinicoles

Ces champs de saisie sont uniquement activés lors de la sélection des catégories de produit suivantes :

- Vins mousseux et boissons fermentées mousseuses autres que le vin et la bière au sens de l'article 8 paragraphe 2 et l'article 12 paragraphe 2 de la directive 92/83/CEE)

- Vins tranquilles et boissons fermentées non-mousseuses autres que le vin et la bière au sens de l'article 8 paragraphe 1 et l'article 12 paragraphe 1 de la directive 92/83/CEE).

• <u>Vin – Catégorie de produit viti-vinicole</u>

Champ numéro 17.2a dans le rapport.

Pour les produits viti-vinicoles énumérés dans l'annexe I partie XII du règlement (CE) numéro 1234/2007, il faut effectuer les indications suivantes (les abréviations AOP/IGP désignent une indication de l'origine protégée / indication géographique protégée) :

- Vin ne bénéficiant pas d'une AOP/IGP.
- Vin de cépage sans AOP/IGP
- Vin bénéficiant d'une AOP/IGP
- Vin importé

- Autre

Pour ces données, vous trouverez une liste de sélection.

Vin	
Catégorie de produit viti-vinicole) sélectionner	•
sélectionner	
Code de zone viticole Vin ne bénéficiant pas d'une AOP/IGP - 1	
Vin de cépage sans AOP/IGP - 2	
Pays tiers d'origine Vin bénéficiant d'une AOP/IGP - 3	
Vin importé - 4	
Information supplémentaire Autre - 5	

• <u>Vin – Code de la zone viticole</u>

Champ numéro 17.2b dans le rapport.

Pour des produits viti-vinicoles dans des récipients avec un volume nominal de plus de 60 litres, il faut indiquer la zone viticole d'où provient la marchandise à transporter suivant l'annexe IX du règlement (CE) numéro 479/2008.

Les options suivantes sont au choix : A, B, CI, CII, CIII(a), CIII(b)

Pour ces données, vous trouverez une liste de sélection :

Code de zone viticole	sélectionner 💌
Pays tiers d'origine	A-1 B-2
nformation supplémentaire	CI-3
	CIII(a) - 5 CIII(b) - 6

• Vin – Pays tiers d'origine

Champ numéro 17.2c dans le rapport.

Si la catégorie "Vin importé" a été choisie comme catégorie de produit viti-vinicole, il faut indiquer le pays d'origine de la marchandise dans le champ de saisie.

Pour ces données, une liste de sélection vous propose tous les états tiers.

• Vin – Information supplémentaire

Champ numéro 17.2d dans le rapport.

Ceci est un champ optionnel, dans lequel vous pouvez ajouter des informations supplémentaires concernant le vin.

Le champ alphanumérique peut comprendre jusqu'à 350 caractères.

<u>Manipulations du produit viti-vinicole</u>

Champ numéro 17.2.1 dans le rapport.

Pour des produits viti-vinicoles dans des récipients avec un volume nominal de plus de 60 litres, il faut indiquer un ou plusieurs code(s) pour la manipulation des produits viti-vinicoles suivant l'annexe VI lettre B liste 1.4.b du règlement (CE) numéro 436/2009 de la commission.

Des textes fixes avec champs de sélection sont proposés pour la saisie des manipulations du produit.

L'activation d'un champ de sélection provoque la saisie du texte dans le DA-e.

Les options suivantes sont au choix :

- Le produit n'a fait l'objet d'aucune manipulation.
- Le produit a été enrichi.
- Le produit a été acidifié.
- Le produit a été désacidifié.
- Le produit a été édulcoré.
- Le produit a fait l'objet d'un vinage.

- Au produit a été ajouté un produit originaire d'une unité géographique autre que celle indiquée dans la désignation.

- Au produit a été ajouté un produit issu d'une variété de vigne autre que celle indiquée dans la désignation.

- Au produit a été ajouté un produit récolté au cours d'une année autre que celle indiquée dans la désignation.

- Le produit a été élaboré avec utilisation de copeaux de chêne.

- Le produit a été élaboré avec utilisation expérimentale d'une nouvelle pratique œnologique.

- Le produit a fait l'objet d'une dés-alcoolisation partielle.

- Autres opérations.

Le produit n'a fait l'objet d'aucune manipulation - 0
Le produit a été enrichi - 1
Le produit a été acidifié - 2
Le produit a été désacidifié - 3
Le produit a été édulcoré - 4
Le produit a fait l'objet d'un vinage - 5
「 Au produit a été ajouté un produit originaire d'une unité géographique autre que celle indiquée dans la désignation - 6
🗖 Au produit a été ajouté un produit issu d'une variété de vigne autre que celle indiquée dans la désignation - 7
🗖 Au produit a été ajouté un produit récolté au cours d'une année autre que celle indiquée dans la désignation - 8
Le produit a été élaboré avec utilisation de copeaux de chêne - 9
🗖 Le produit a été élaboré avec utilisation expérimentale d'une nouvelle pratique œnologique - 10
Le produit a fait l'objet d'une désalcoolisation partielle - 11
Autres opérations - 12

4.5.15. Sous-groupe de données "Colis"

Le champ de saisie du sous-groupe de données "Colis" concerne uniquement les produits indiqués antérieurement dans le sous-groupe de données "Informations marchandises".

Le sous-groupe de données "Colis" peut être utilisé jusqu'à 99 fois par "Information marchandises ".

Normalement, les champs de données pour les colis ne sont pas activés.

Colis		
Type colis	sélectionner 💌 ?	
Nombre colis	<u>.</u>	
Identité des sceaux apposés	2	
Informations relatives aux sceaux		?
Nouveau		

C'est seulement en cliquant sur le bouton "Nouveau", que de nouveaux champs de saisie, boutons et grilles de sélection sont activés.

Colis						
	Choix	Type colis	Nombre colis	Identité des sceaux apposés	Informations relatives aux sceaux	
	•					
			Тур	e colis sélectionner	× ?	
			Nombre	e colis 📃 💡		
		Identité	des sceaux ap	posés 🧧 💡		
		Information	s relatives aux s	ceaux		?
	Accep	ter	Nouveau	Effacer		

• <u>Type colis</u>

Champ numéro 17.1a dans le rapport.

Pour ces données, vous trouverez une liste de sélection qui reprend tous les types de colis connus en ordre alphabétique. En tapant la première lettre dans la liste de sélection ouverte, le repère trouvera le premier type de colis commençant par cette lettre.

Pour des marchandises sans emballage / en vrac, vous pouvez choisir l'option "Marchandise de gros tonnage, ...".

La saisie du type de colis est obligatoire.

<u>Nombre colis</u>

Champ numéro 17.1b dans le rapport.

Lorsqu'il s'agit d'un type de colis dénombrable, il est obligatoire d'indiquer le nombre de colis.

Ceci est un champ numérique avec un maximum de 15 chiffres, sans chiffres décimaux. Lorsqu'il s'agit d'un type de colis innombrable (marchandise de gros tonnage, ...), il n'est pas obligatoire d'indiquer un nombre et le champ de saisie n'est pas activé.

Identité des sceaux apposés

Champ numéro 17.1b dans le rapport.

Dans ce champ de saisie, il faut indiquer l'identité des sceaux apposés, si ceux-ci sont utilisés pour les sceaux des colis.

L'obligation de remplir ce champ dépend de la présence de sceaux. Le champ numérique peut comprendre jusqu'à 35 caractères.

• Informations relatives aux sceaux

Champ numéro 17.1c dans le rapport.

Dans ce champ, on peut ajouter des informations complémentaires concernant les sceaux (p.ex. type de sceau).

Le champ de saisie optionnel peut comprendre jusqu'à 350 caractères alphanumériques. En cliquant sur le bouton "Accepter", les données sont acceptées et affichées dans la grille de sélection.

Ici, les données peuvent être choisies à tout moment en cas de besoin (champ de sélection dans colonne Choix) et effacées grâce au bouton "Effacer". Après la sélection dans le champ de saisi, les données de colis peuvent être modifiées et sauvegardées grâce au bouton "Accepter".

4.5.16. Accepter les informations marchandises / Effacer les informations marchandises / Retour

Après la saisie des champs de données dans les sous-groupes de données "Informations marchandises" et "Colis", les trois boutons suivants sont au choix :



• Bouton "Accepter information marchandises"

En cliquant sur le bouton "Accepter information marchandises", les données sont sauvegardées. Lorsque les informations sur les marchandises et les données relatives aux colis ont été acceptées, elles apparaissent dans une grille de sélection sous "Informations marchandises" (voir "Gestion des informations marchandises").

Bouton "Effacer information marchandises"

Lors de la première saisie, ainsi que dans le mode de modification (voir Gestion des informations marchandises), le bouton "Effacer information marchandises" provoque l'annulation de toutes les informations actuelles concernant les marchandises.

Bouton "Retour"

Lors de la première saisie d'une information sur des marchandises, le bouton "Retour" provoque l'annulation des informations saisies dans ce groupe de données.

Quand on utilise le bouton "Retour" dans le mode de modification (voir Gestion des Informations marchandises), les nouvelles modifications ne sont pas sauvegardées.

4.5.17. Gestion des informations concernant les marchandises

Lorsque les informations sur les marchandises sont acceptées, le titre "Informations marchandises" réapparaît et les informations des marchandises sont affichées dans une grille de sélection.

Choix	Position	Code NC	Code produit	Quantité	Poids brut	Poids net	Description marchandise
0	1	22042112	W200	30	45	30	Vin blanc de Bordeaux
0	2	22041011	W300	60,000	80,00	60,00	Vin mousseux

La grille contient les colonnes suivantes :

<u>Colonne "Choix"</u> Voir section "DA-e"

Colonne "Code marchandise (Code NC)"

Le code marchandise de la position respective est affiché.

Colonne "Code produit"

La catégorie de produit indiquée est affichée en forme codée (non comme dans le champ de saisie).

<u>Colonne "Quantité"; "Poids brut"; "Poids net"; "Description marchandise"</u> Les valeurs indiquées dans les champs de saisie y sont affichées.

De plus, les boutons suivants sont au choix :

Bouton "Ajouter"

Lorsqu'on clique sur le bouton "Ajouter", tous les sous-groupes de données dans "Informations marchandises" et "Colis" avec des champs de saisi vides s'ouvrent.

Une position d'article supplémentaire peut être indiquée. La nouvelle position active les boutons "Accepter Informations marchandises", "Effacer information marchandises" et "Retour".

Bouton "Modifier"

En cliquant sur le Bouton "Modifier", on ouvre les sous-groupes de données "Information marchandises" et "Colis" avec des champs de données déjà remplis dans la Colonne "Choix" pour la position sélectionnée. Ces données peuvent être modifiées, et les boutons "Accepter information marchandises", "Effacer information marchandises" et "Retour" deviennent de nouveau disponibles pour la position sélectionnée.

Bouton "Effacer"

Le bouton "Effacer" sert à supprimer complètement la position choisie.

4.5.18. Envoi d'un DA-e

A la fin du masque de saisie pour le document administratif électronique, on peut choisir parmi les boutons "Suivant", "Sauvegarder comme brouillon" et "Interrompre".

tions marc	chandise						
Choix	Position	Code NC	Code produit	Quantité	Poids brut	Poids net	Description marchandise
0	1	22042112	W200	30	45	30	Vin blanc de Bordeaux
0	2	22041011	W300	60 000	80.00	60.00	Vin mousseux
Ajoute	:r [Modifier	Effacer				

Bouton "Interrompre"

En cliquant sur ce bouton, la création du DA-e est interrompue. Toutes les données saisies jusqu'à ce moment sont perdues et on revient à l'onglet "Expédition/DA-e" sur le moniteur EMCS.

Bouton "Suivant"

En cliquant sur le bouton "Suivant", toutes les données dans le DA-e sont affichées dans un masque d'aperçu.

D'abord, le système contrôle des données saisies et, le cas échéant, affiche des messages d'erreurs.

Les saisies du DA-e peuvent être contrôlées encore une fois. Pour cette procédure, les boutons suivants sont à votre disposition :

Données de référence		
	Numéro de référence local	TEST manuel
	Numéro de facture	54
	Date de la facture	28.02.2014
	Date d'expédition	01.03.2014
	Heure d'expédition	10:00
	Type destinataire	Destination - entrepôt fiscal
	Responsable du transport	Expéditeur
	Lieu de départ	Entrepôt fiscal
	-	- · · ·
	Type message	Standard
	Durée du transport	01D
Evnéditeur		
Expeditedi		
	Numéro d'accise	LUACC00009700
	Nom	Direction des douanes
	Adresse	place de la gare 26
		1016 LUXEMBOURG
Envoyer	etour	

Bouton "Retour"

En cliquant sur ce bouton, on ouvre les champs de saisie du DA-e avec les données saisies jusqu'à présent. Les données peuvent être modifiées.

Bouton "Envoyer"

En cliquant sur le bouton "Envoyer", le système génère l'ARC (Voir section "DA-e") et les données saisies dans le DA-e sont définitivement sauvegardées.

Un nouveau masque intitulé "DA-e - succès" s'ouvre. Celui-ci contient un lien pour télécharger, le rapport PDF, ainsi que les boutons "Créer nouveau DA-e" et "Vers page d'accueil".

L'expéditeur peut sauvegarder ou imprimer le fichier PDF (voir section "Affichage de DA-e, de rapports de réception et de rapports DSA-e ").

La notification "DA-e - succès" confirme à l'expéditeur que le DA-e est sauvegardé et traité. L'ARC est alors affiché pour la première fois.

réation DAe - succès		
n DAe - succès		
Téléchargement de l'ARC 14LUI0228W00000082320	en PDF	
e - Verwaltungsdoku Document Administra	ment / atif Électronique	
le Validierungsdatum / Date et heure de validation de l'e-AD 28.02.2014 09:32:21	Id ARC / CRA 14LUI0228W00000082320	1f Seq.No,/ Numéro d'ordre 1

Bouton "Créer DA-e"

En cliquant sur ce bouton, un masque de saisie vide pour un nouveau document administratif électronique s'ouvre.



Bouton "Vers page d'accueil"

En cliquant sur ce bouton, on revient au moniteur EMCS et l'onglet "Expédition/DA-e" s'ouvre.

Le DA-e envoyé est alors affiché dans la grille de sélection sous l'onglet "Expédition/DA-e" sous le statut "DA-e accepté".

Des données du document administratif électronique dont alors transmises du système de l'Etat Membre d'expédition vers le système de l'Etat Membre de destination (qui peut être le même) sous forme de message électronique.

Le système de l'Etat Membre de destination sauvegarde les données reçues et les transmet au destinataire.

4.5.19. Sauvegarder un DA-e comme brouillon

A la fin du masque de saisie pour le document administratif électronique, on peut choisir parmi les boutons "Suivant", "Sauvegarder comme brouillon" et "Interrompre".
Bouton "Sauvegarder comme brouillon"

Vous pouvez cliquer sur le bouton "Sauvegarder comme brouillon" à n'importe quel moment au cours de la saisie des données. Aucun masque d'aperçu ne s'affiche. Les données saisies sont sauvegardées pour un traitement ultérieur.

Un message d'information confirme que le DA-e a été sauvegardé, et les boutons "Créer nouveau DA-e" et "Vers page d'accueil" apparaissent.

Pour plus d'information sur les brouillons, voir point 3.3. Onglet "Expédition/DA-e sauvegardé".



Bouton "Créer DA-e"

En cliquant sur ce bouton, un masque de saisie vide pour un nouveau document administratif électronique s'ouvre.

Bouton "Vers page d'accueil"

En cliquant sur ce bouton, on revient au moniteur EMCS et l'onglet "Expédition/DA-e" s'ouvre.



4.6. Cas Particulier Livraison Directe

4.6.1. Informations générales concernant la livraison directe

La "Livraison directe" de marchandises soumises à accise sous régime suspensif en circulation intracommunautaire, signifie que le transport se fait à destination d'une adresse de livraison qui diffère du siège approuvé du destinataire.

Conditions préalables :

- L'Etat Membre de destination doit admettre la livraison directe au sens de l'article 17
 (2) de la directive 2008/118/CE et
- Le Destinataire doit disposer d'une autorisation correspondante, qui doit figurer dans le "System for Exchange of Excise Data / système d'échange de données relatives aux accises" (SEED).

Au Luxembourg, une livraison directe depuis d'autres Etats Membres est uniquement possible suivant une autorisation écrite préalable et uniquement à un lieu de destination antérieurement communiqué par l'opérateur de l'entrepôt fiscal au bureau de douane compétent.

Une livraison directe de tabac vers le Luxembourg n'est pas possible due à l'absence de conditions appropriées dans la loi de l'impôt sur le tabac.

De même, une livraison directe dans le cadre d'une autorisation en tant que destinataire enregistré ou destinataire temporairement enregistré n'est pas permise.

Le respect de ces exigences lors de la réception et de l'expédition est assuré par des saisies appropriées dans le "système d'échange de données relatives aux accises" (SEED). Ceci signifie qu'une livraison directe vers le Luxembourg, ainsi que la création d'un DA-e au Luxembourg avec un autre Etat Membre comme destination, peut uniquement fonctionner, si les informations sont sauvegardées dans le système européen SEED.

4.6.2. Livraison directe lors de l'expédition

La recevabilité de la présente procédure dépend de la législation de chaque Etat Membre.

 Dans le groupe de données "Créer DA-e – Données de référence", il faut choisir "Destination – Livraison directe" comme type de destinataire (Champ numéro 1a dans le rapport).

- Dans le groupe de données "Lieu de livraison", les champs de données suivants sont alors activés :
 - Nom (Champ 7b) Rue (Champ 7c) Numéro (Champ 7d) Code Postal (Champ 7e) Lieu (Champ 7f)
- Champs obligatoires :

Rue (Champ 7c) Code Postal (Champ 7e) Lieu (Champ 7f)

On peut aussi indiquer le lieu de livraison sous forme codée.

Pour ceci, le code du lieu de livraison attribué par l'Etat Membre de destination, doit reprendre les champs de données "Rue", "Code Postal" et "Lieu".

4.6.3. Livraison directe lors de la réception

Les "Entrepositaires agréés" luxembourgeois, titulaires d'une autorisation requise pour une livraison directe, peuvent choisir parmi différentes démarches.

L'expéditeur doit créer le DA-e selon les exigences ci-dessous.

Les démarches suivantes sont disponibles :

 Indication du Nom et de l'Adresse dans le groupe de données "Lieu de livraison" (Champs 7b, 7c, 7d, 7e, 7f).

L'expéditeur et le destinataire connaissent l'adresse de livraison réelle, ainsi que le nom. Afin de correspondre aux dispositions nationales des destinations, le nom et l'adresse de livraison doivent être communiqués au bureau de douane compétent et introduits dans SEED avant la création du premier DA-e. La **totalité** des marchandises transportées sous régime suspensif reprise dans le DA-e doit être livrée à l'adresse indiquée dans le groupe de données "Lieu de livraison".

Lorsque seulement une partie de la quantité totale peut être acceptée à l'adresse de livraison, l'expéditeur doit effectuer un changement de lieu de livraison (Change of Destination) pour les marchandises restantes. Indication exclusive d'une adresse de livraison dans le groupe de données "Lieu de livraison" (Champs 7c, 7d, 7e, 7f) - uniquement pour les produits énergétiques. Expéditeur et destinataire connaissent l'adresse de livraison réelle. Afin de correspondre aux dispositions nationales des destinations, l'adresse de livraison doit être communiquée au bureau de douane compétent avant la création du premier DA-e. La totalité des marchandises transportées sous régime suspensif reprise dans le DA-e doit être livrée à l'adresse indiquée dans le groupe de données "Lieu de livraison".

L'autorisation doit toujours être demandée auprès de la direction des douanes et accises par écrit.

4.7. Cas Particulier Importation

4.7.1. Informations générales concernant l'importation

Suivant le transfert dans la mise en libre pratique sous régime suspensif, les marchandises soumises à accise peuvent être transférées du lieu de l'importation

vers un entrepôt fiscal dans le territoire fiscal,

vers un entrepôt fiscal d'un autre Etat Membre,

vers un destinataire enregistré dans un autre Etat Membre (avec ou sans livraison directe).

Si, suivant la mise à la consommation, les marchandises soumises à accise sont transférées dans une procédure de régime suspensif, il faut indiquer les codes correspondants, qui entraîneront la non-imposition des droits d'accises dans la demande d'importation.

La création d'un DA-e est obligatoire, lorsque le lieu d'importation diffère du lieu livraison, et qu'un transport sous régime suspensif a donc lieu.

Lorsque le lieu d'importation dans le territoire fiscal (emplacement autorisé de marchandises dans la procédure des douanes) est dans le même lieu que l'entrepôt fiscal recevant, aucun transport sous régime suspensif (et donc aucune création d'un DA-e) n'est nécessaire. Ceci est p.ex. le cas, si la marchandise a auparavant été transférée dans un entrepôt fiscal lors d'une procédure de régime acquitté de non-prélèvement (p.ex. procédure commune d'expédition) et n'est, qu'à ce moment, transférée dans la mise en libre pratique par dédouanement.

4.7.2. Expéditeur enregistré

L'expédition de marchandises soumises à accise du lieu de l'importation suivant la mise à la consommation sous régime suspensif requiert une autorisation en tant qu'expéditeur enregistré.

Toutes les entreprises ("Non-entrepositaire agréé"), respectivement tous les entrepositaires agréés, qui souhaitent effectuer un transport de marchandises soumises à accise sous régime suspensif du lieu d'importation vers un entrepôt fiscal ou un destinataire enregistré d'un autre Etat Membre, requièrent une autorisation particulière comme expéditeur enregistré.

4.7.3. Déroulement de la création d'un DA-e à la suite d'une importation

Lors de la création d'un DA-e pour une livraison sous régime suspensif à la suite d'une importation, il faut bien noter les points suivants :

La création d'un DA-e est possible au plus tôt, lorsque la demande de transfert dans le régime acquitté a été acceptée dans le système électronique des douanes (e-douane) et a reçu un numéro MRN (CRN - Customs Reference Number).

Le début de l'expédition s'ensuit des déterminations de la procédure douanière.

En conséquence, il se peut que la marchandise ne puisse pas être emportée avant la mise en libre circulation depuis l'endroit mis à disposition (administration ou emplacement autorisé de marchandises).

Il faut aussi faire attention à ce que la marchandise ne quitte pas le lieu d'importation avant la création d'un DA-e, puisque les codes correspondants dans la demande d'importation auraient alors été indûment indiqués.

Dans le cadre des formalités douanières d'importation et de la création d'un DA-e, il est recommandé d'établir un accord entre les parties concernées (expéditeur enregistré, demandeur dans la procédure douanière, l'administration des douanes).

The Aperça des statuts et notifications dans i importation
--

Action	Statut	Affichage dans le tableau	Actions possibles
Demande d'importation est			
soumise dans e-douane			
Expéditeur ouvre un DA-e avec lieu de départ importation	"Accepté pour importation"	DA-e (sans ARC)	Aucune action possible
Déclaration d'importation et DA-e sont comparés – cross- check négatif – Rejet du DA-e par le bureau de douane		Notification – "DA-e rejeté"	Ouvrir DA-e Effacer de la liste
Déclaration d'importation et DA-e sont comparés –cross- check positif – le DA-e est accepté	"DA-e accepté"	DA-e	Ouvrir DA-e Annulation Changement destinataire

4.8. Cas particulier Exportation

4.8.1. Informations générales concernant la procédure d'exportation (Exportation, Sortie)

La <u>procédure d'exportation</u> règle la circulation de marchandises communautaires hors du territoire douanier, à l'exception de celles reconduites dans le cadre d'un traitement de raffinage passif ou d'un transfert en procédure d'expédition interne (article 161 paragraphe 2 CC).

La procédure d'exportation est en principe une procédure en deux étapes :

- dans un premier temps, il faut soumettre une <u>demande d'exportation</u> au <u>bureau de</u> <u>douane d'exportation</u> tout en remplissant les formalités correspondantes pour la provision pour l'exportation;

 dans une deuxième étape, la <u>sortie</u> de la marchandise de la communauté est surveillée par le <u>bureau de douane de sortie</u> et les résultats de la sortie sont rapportés au bureau de douane d'exportation dans une procédure d'exportation électronique (Export Control System - ECS).

Dans le cas où les marchandises seraient transportées vers un lieu de destination dans un pays tiers par une procédure d'expédition communautaire ou commune, ou par une autre procédure d'expédition (Procédure TIR, Procédure ATA), c'est au <u>bureau de départ</u> de reprendre <u>les tâches du bureau de douane de sortie</u>.

4.8.2. Exportation sous régime suspensif

Pour les propriétaires d'entrepôts fiscaux, il est possible d'exporter des marchandises soumises à accise sous régime suspensif depuis une région de la Communauté européenne vers un pays tiers. Ces transports de marchandises sont à inclure dans l'EMCS, ainsi que dans la procédure d'exportation.

Dans le cadre de l'exportation, la procédure électronique ECS (Export Control System), servant à surveiller la sortie réelle de la marchandise de la Communauté européenne, est utilisée. Pour des raisons économiques, les deux procédures de supervision ne sont pas utilisées en parallèle. Elles se complètent dans la mesure où l'ECS reprendra le suivi du transport de la marchandise à exporter à partir du lieu de transfert.

Cependant, la procédure EMCS n'est pas terminée lors de l'acceptation de l'expédition dans la procédure ECS. Un accomplissement a uniquement lieu après l'obtention d'une réponse ECS (confirmation de sortie basée sur la sortie réelle du territoire de la Communauté européenne ou sur le transfert dans une procédure commune ou communautaire d'expédition, respectivement dans une procédure carnet–TIR).

Dans le cadre d'une exportation sous régime suspensif, les cas suivants sont envisageables :

- L'entrepôt fiscal et l'entrepôt douanier autorisé sont identiques dans la procédure d'exportation. L'opérateur de l'entrepôt fiscal est lui-même un exportateur agréé, ou un exportateur agréé (p.ex. expéditeur) est le propriétaire de l'entrepôt douanier autorisé.
- Au cours de la procédure de régime suspensif, la marchandise est transférée d'un entrepôt fiscal à un entrepôt douanier autorisé ou un bureau de douanes.
- Au cours de la procédure de régime suspensif, la marchandise est transférée d'un entrepôt fiscal à un bureau de douanes d'exportation ou à un entrepôt douanier autorisé d'un autre Etat Membre.

En principe, il faut créer un document administratif électronique, même si la marchandise est directement transférée de l'entrepôt fiscal vers la procédure d'exportation.

4.8.3. Déroulement de l'exportation sous régime suspensif

Le DA-e ouvert a le statut "Accepté pour exportation" (voir point 3.2.1 – section "DA-e", colonne "Statut").

La marchandise quitte l'entrepôt fiscal sous régime suspensif et doit immédiatement être transférée au bureau de douanes / entrepôt douanier autorisé indiqué dans le DA-e, ou la marchandise reste en place, si l'entrepôt (entrepôt douanier) et l'entrepôt fiscal sont identiques.

Après l'ouverture de la procédure d'un régime suspensif, et éventuellement du transfert vers le lieu de la mise en libre pratique (entrepôt ou bureau de douane), la marchandise est déclarée pour l'exportation.

La déclaration de mise en procédure d'exportation s'effectue dans le système "IETA – Export accompagnement document (EAD)".

La demande d'exportation doit reprendre le code ARC du DA-e pour chaque position d'article, pour qu'une relation puisse être établie entre les données du DA-e et celles de la demande électronique d'exportation.

Condition de base : lors de la création du DA-e, le bureau de douanes ayant été choisi comme bureau de douane d'exportation doit être localement et matériellement compétent (bureau de contrôle) pour l'exportation. Avant la validation de l'exportation des marchandises, certaines données du DA-e et de la demande d'exportation sont contrôlées pour leur conformité ("cross – check").

La validation des marchandises pour l'exportation ne peut se faire qu'après une évaluation de la conformité et l'écartement d'éventuelles divergences.

Les scénarios suivants sont envisageables :

- La marchandise est validée pour l'exportation et le DA-e accepté sans aucune constatation de divergences;
- Après la correction de la demande d'exportation, la marchandise est validée pour l'exportation et le DA-e accepté sans aucune constatation de divergences;
- La marchandise est validée pour l'exportation et le DA-e accepté malgré la constatation de divergences insignifiantes;
- La marchandise est validée pour l'exportation mais le DA-e n'est pas accepté dans la procédure d'exportation à cause d'inexactitudes constatées;
- La demande d'exportation est déclarée invalide, une acceptation du DA-e n'est pas possible.

Dans le cadre de l'accomplissement des formalités douanières à l'exportation, une correction de la demande d'exportation est possible. Une correction du DA-e est seulement possible lorsque l'expéditeur effectue un changement de destinataire / de lieu de livraison en ce qui concerne le destinataire ou du bureau de douane d'exportation. Lorsque le DA-e s'avère incorrect, la procédure subséquente doit être convenue avec le bureau de douane compétent.

Si le DA-e est accepté dans la procédure d'exportation, le statut du DA-e passe de "Accepté pour exportation" à "Exporting", et l'expéditeur reçoit la notification "DA-e validé" (voir point 3.2.3. - section "Notifications", colonne "Information").

Si aucune acceptation du DA-e dans la procédure d'exportation n'a lieu, l'expéditeur reçoit la notification "DA-e rejeté". Le statut reste "Accepté pour exportation".

Si la marchandise est transférée à un bureau de douane d'exportation ou un entrepôt douanier dans un autre Etat Membre, les données du DA-e sont envoyées à cet Etat Membre (conforme au bureau de douane d'exportation indiqué dans le DA-e). L'Etat Membre effectue

alors l'alignement entre les données du DA-e et celles de la demande d'exportation, ainsi que l'acceptation ou le rejet de l'acceptation dans la procédure d'exportation.

Si nécessaire, il faut trouver un accord avec le bureau de douane d'exportation de cet Etat Membre.

Les notifications correspondantes sont transposées dans l'EMCS autrichien par les Etats Membres d'exportation ; celui-ci renvoie alors une notification correspondante à l'expéditeur et change le statut.

4.8.4. Déroulement de la Sortie et du Rapport de réception selon l'activité de sortie

Après l'acceptation d'un DA-e dans la procédure d'exportation, le statut reste "Exporting". Le contrôle subséquent s'effectue dans l'ECS (Export Control System). Les scénarios suivants sont envisageables :

- La marchandise est transférée à un bureau de douane de sortie dans la procédure de l'ECS. Ce bureau de douane de sortie ordonne un retour pertinent dans l'ECS (sortie est confirmée avec ou sans inexactitudes, ou le rapport de sortie est refusé);
- Dans la procédure de l'ECS, la marchandise est transférée du lieu de la validation de l'exportation (entrepôt douanier ou bureau de douane) à un lieu, où elle sera acceptée dans une procédure d'expédition. Le bureau de douanes d'expédition (bureau de douanes qui ouvre la procédure d'expédition) confirme la sortie de la marchandise sur base de l'acceptation dans la procédure d'expédition et ordonne un retour pertinent dans l'ECS.
- Une fois arrivée dans le lieu d'approbation, la marchandise est immédiatement acceptée dans la procédure d'expédition. Le bureau de douanes d'expédition ordonne le rapport de sortie dans l'ECS sur base de l'acceptation de la marchandise dans la procédure d'expédition. Il ordonne aussi un retour pertinent dans l'ECS.

Un retour entrant dans l'ECS provoque la création du rapport de réception par l'EMCS.

Lorsque la sortie de la marchandise du territoire fiscal de la Communauté européenne a été entièrement confirmée sans inexactitudes, l'expéditeur reçoit le rapport de réception avec la déclaration générale "Sortie acceptée, sans réclamation" (Voir section "Rapports de réception", colonne "Explications générales").

L'affaire est close ; le DA-e ne s'affiche plus dans la section "DA-e".

Cependant, si le bureau de douane de sortie constate des inexactitudes dans l'Export Control System, le bureau de douane d'exportation retient les volumes manquants ou excédents dans l'EMCS et l'expéditeur reçoit le rapport de réception avec la déclaration "Sortie acceptée, avec réclamation". Les volumes manquants ou excédents sont repris dans le rapport de réception (bouton "Ouvrir rapport de réception" dans la section "Rapport de réception").

L'affaire est également close dans l'EMCS ; le DA-e ne s'affiche plus dans la section "DA-e".

Si le rapport de sortie est refusé par le bureau de douane de sortie, un retour négatif arrive dans l'Export Control System. Ce refus de sortie est également repris dans l'EMCS et l'expéditeur reçoit un rapport de réception avec la déclaration "Sortie refusée".

Le statut du DA-e se transforme aussi en "Sortie refusée" (voir point 3.2.1 – section "DA-e", colonne "Statut").

Action	Statut	Affichage dans le	Actions possibles
		tableau	
			Ouvrir DA-e
Expéditeur crée un DA-e	"Accepté pour	DA-e	Annulation
avec destination exportation	exportation"	DATE	Changement
			destinataire
Demande d'exportation			Ouvrir DA-e
coumise – cross-check		DA-9	Annulation
	"Accepté pour	DATE	Changement
accontation dans la	exportation"		destinataire
acceptation d'avantation		Notification –	Ouvrir DA-e
		"DA-e rejeté"	Effacer de la liste
Demande d'exportation			Ouvrir DA-e
coumico cross chock positif		DA-e	Changement
- acceptation dans la	"Exporting"		destinataire
procédure d'exportation		Notification –	Ouvrir DA-e
		"DA-e validé"	Effacer de la liste
			Ouvrir DA-e
Rapport de Sortie refusée	"Sortio refucéo"	DA-e	Changement
dans l'ECS	Source		destinataire
		Notification –	Ouvrir DA-e

4.8.5. Aperçu des statuts et notifications dans l'exportation

		"Sortie refusée"	Effacer de la liste
			Ouvrir rapport de
Sortie acceptée dans l'ECS	"Marchandise	Rapport de réception- "Sortie	réception
avec inexactitudes	acceptée"	acceptée, insatisfaisant"	Ouvrir DA-e
			Effacer de la liste
			Ouvrir rapport de
Sortie acceptée dans l'ECS	"Marchandise	Rapport de réception- "Sortie	réception
sans inexactitudes	acceptée"	acceptée, satisfaisant "	Ouvrir DA-e
			Effacer de la liste

4.9. Annulation d'un DA-e

4.9.1. Informations générales

L'expéditeur peut annuler le document administratif électronique, tant le que transport des marchandises soumises à accise n'a pas encore commencé. L'annulation du transport est permise jusqu'à la l'heure et la date d'expédition indiquée dans le DA-e.

L'annulation dans le sens de cette détermination se fait dans l'application web EMCS grâce à la fonction "Annulation".

La loi l'autorise une annulation, tant que la marchandise se trouve encore dans l'entrepôt fiscal ou dans le lieu d'importation.

Ceci concerne aussi les DA-e en statut "Accepté pour exportation".

En outre, l'EMCS surveille le délai de l'annulation jusqu'au moment d'expédition.

Après échéance de ce délai, plus aucune annulation indépendante par l'expéditeur n'est possible.

Si nécessaire, l'expéditeur doit faire un changement de destination retour vers son entrepôt fiscal avec rapport de réception.

4.9.2. Réalisation d'une annulation

L'expéditeur peut trouver les DA-e ouverts dans la grille de sélection sous "Expédition/DA-e". En sélectionnant un DA-e (colonne "Choix") qui a un statut permettant une annulation, le bouton "Annulation" s'affiche.

Créer	Créer DA-e									
Choix	ARC	Date d'expédition	Destinataire	Lieu de livraison	Numéro de référence local	Statut				
۲	14LUI0228W00000082320	01.03.2014 10:00:00	Beyer Belgium SA	Rue du Parc 1, 6700 Arlon	TEST manuel	DAe accepté				
0	14LUE0219W00000081554	20.02.2014 10:00:00	Direction des douanes	place de la gare 26, 1016 LUXEMBOURG	EXPORT Vin	DAe accepté				
	«« « » »»									
Ouvrir	Ouvrir DA-e Annulation Changement destinataire Rapport d'événement									

En cliquant sur ce bouton, on parvient au masque de saisie de l'annulation.

Ce masque consiste de la section "Données de référence" qui affiche l'ARC ainsi qu'une liste de sélection avec des motifs pour l'annulation.

De plus, les boutons "Suivant" et " Interrompre" sont disponibles.

Données de référence	
Données de référence	
ARC	14LUI0228W00000082320
Motif de l'annulation	sélectionner sélectionner Autre - 0
	Faute de frappe - 1 Transaction commerciale interrompue - 2 e-AD en doublon - 3 Le mouvement n'a pas commencé à la date d'expédition - 4
Suivant Interrompre	

Motif de l'annulation

La saisie de la raison pour l'annulation se fait par la sélection d'un motif dans la liste.

Les options suivantes sont au choix :

Autre

Faute de frappe

Transaction commerciale interrompue

DA-e en doublon

Le mouvement n'a pas commencé à la date d'expédition

Bouton "Interrompre"

En cliquant sur ce bouton, le processus d'annulation du DA-e est interrompu. On revient alors à l'onglet "Expédition/DA-e" sur le moniteur EMCS.

Bouton "Suivant"

En cliquant sur le bouton "Suivant", le masque d'aperçu reprenant les indications relatives au message d'annulation s'affiche.

4.9.3. Envoi de la notification d'annulation

Le masque d'aperçu contient l'ARC et le motif d'annulation antérieurement choisi.

De plus, les boutons "Envoyer" et "Retour" sont disponibles.

Données de référence	
Données de référence	
	ARC 14LUI0228W00000082320
	Motif de l'annulation Transaction commerciale interrompue
Envoyer Retour	

Bouton "Retour"

En cliquant sur le bouton "Retour", on parvient au masque de saisie relatif à l'annulation.

Bouton "Envoyer"

En cliquant sur le bouton "Envoyer", le message d'annulation est envoyé.

On revient alors automatiquement à l'onglet "Expédition/DA-e" sur le moniteur EMCS, où la confirmation de l'accomplissement de l'annulation est affichée.

Récep	tion Ex	pédition F	Requête	Rapport	d'événement				Filtrer suivant A
DA-e	DAe sau	ivegardé							
	Annulation	- succès							
<u>DA-e</u>	Rapports	de réceptio	n <u>Notifi</u>	<u>cations</u>					
DA-e									
	Cré	er DA-e							
	Cho	ix ARC			Date d'expédition	Destinataire	Lieu de livraison	Numéro de référence local	Statut
	0	14LUE0	219W0000	0081554	20.02.2014 10:00:00	Direction des douanes	place de la gare 26, 1016 LUXEMBOURG	EXPORT Vin	DAe accepté
	Ouvrir DA-e Rapport d'événement								

Le cas n'est plus affiché dans la grille de sélection sous "Expédition/DA-e".

L'information "Annulation" s'affiche dans la section "Expédition/Notifications".

Cette notification survient, lorsqu'un expéditeur annule un DA-e qu'il avait créé lui-même. Cette notification fonctionne comme confirmation de l'annulation effectuée par l'expéditeur. Le message est alors transmis à l'Etat Membre du destinataire initialement prévu et l'Etat retransmet le message au destinataire.

Notificatio	ns					
	Choix	ARC	Date de création	Destinataire	Information	Remarques
	0	14LUI0228W00000082320	28.02.2014 14:31:46	Beyer Belgium SA	Annulation	Transaction commerciale interrompue
	0	14LUE0219W00000081554	28.02.2014 07:41:56	Casa dos vinos	Changement destinataire	
				«« « »	»»	
	Donnée	s dont la date de création sél	ectionner 💌 remonte à	Effacer de la liste		
	Ouvrir	DA-e Effacer de la list	te			

4.10. Changement du destinataire / lieu de livraison

4.10.1. Informations générales relatives au changement de destinataire / lieu de livraison

Au cours du transport de marchandises soumises à accise sous régime suspensif, l'entrepositaire agréé, en tant qu'expéditeur ou expéditeur enregistré, peut modifier le lieu de destination et indiquer un nouveau lieu de destination dans le DA-e par voie électronique. Le changement de destinataire / lieu de livraison peut par conséquent seulement être effectué par l'expéditeur.

Le DA-e initial et l'ARC sont maintenus ; uniquement les données sont modifiées.

Le changement de destinataire implique la modification des indications dans le groupe de données "Destinataire" (Champs 5a – 5f).

Par conséquent, chaque changement du type de destinataire entraîne un changement de destinataire. Ceci n'inclut pas les modifications du type "Destinataire enregistré" à "Livraison directe" ou vice versa.

Lors de changements dans le groupe de données "Destinataire", il faut aussi toujours modifier les saisies du groupe de données "Lieu de livraison", sauf si le type de destinataire reste le même "Destinataire enregistré" (un changement du lieu de livraison n'est pas possible, puisque le groupe de données est vide dans ce cas-ci).

Le changement de destinataire implique la modification des indications dans le groupe de données "Lieu de livraison" (Champs 7a – 7f, respectivement 8a pour le bureau de douane d'exportation). Les saisies dans le groupe de données "Destinataire" restent inchangées. Un changement de lieu de livraison n'est donc que possible, si le type de destinataire reste le même.

Il est aussi possible, qu'au cours du changement de destinataire de marchandises transportées sous régime suspensif et se trouvant au Luxembourg ou dans une autre Etat Membre, la procédure d'exportation soit acceptée et les marchandises soient exportées dans un pays tiers.

Lors d'un changement de destinataire, respectivement du lieu de livraison, les possibilités suivantes sont envisageables :

- L'expéditeur transfère la marchandise à un nouveau destinataire dans un autre Etat Membre. Ceci signifie que le destinataire <u>et</u> le lieu de livraison changent (Changement destinataire).
- L'expéditeur transfère la marchandise à un nouveau destinataire dans l'Etat Membre initial. Ceci signifie que le destinataire <u>et</u> le lieu de livraison changent, mais que l'Etat Membre de destination reste inchangé (Changement destinataire).
- L'expéditeur transfère la marchandise à un nouveau lieu de livraison dans l'Etat Membre initial. Ceci signifie, que <u>seulement</u> le lieu de livraison change, mais que le destinataire de la marchandise et l'Etat Membre de destination restent inchangés (Lieu de livraison).
- L'expéditeur sollicite l'exportation et donc le transfert du DA-e dans l'exportation dans l'Etat Membre initial de destination (Changement destinataire).
- L'expéditeur sollicite l'exportation et donc le transfert du DA-e dans l'exportation dans un autre Etat Membre de destination que prévu initialement (Changement destinataire).
- L'expéditeur transfère la marchandise initialement prévue pour exportation à un destinataire dans un Etat Membre (Changement destinataire).
- L'expéditeur transfère la marchandise initialement prévue pour exportation à un bureau de douane d'exportation autre que celui prévu initialement (dans le même Etat Membre ou sous modification de l'Etat Membre d'exportation) (Lieu de livraison).

Toutes ces modifications (changement de destinataire / lieu de livraison) peuvent être effectuées dans le même menu de l'application.

Après l'entrée réussie, respectivement la transmission des données pour un changement de destinataire / de lieu de livraison, l'expéditeur reçoit un aperçu du DA-e sous forme de fichier PDF. Ce "Rapport" peut être imprimé.

L'expéditeur peut facilement faire parvenir la version imprimée du DA-e au transporteur (p.ex. par fax). Il est aussi envisageable que le transporteur complète le nouveau destinataire (avec numéro d'accise), respectivement le nouveau lieu de livraison sur le document d'accompagnement ou sur le document commercial existant.

La marchandise peut désormais poursuivre son chemin vers le nouveau destinataire / lieu de livraison, ou (le cas échéant) vers le nouveau bureau de douane d'exportation sous régime suspensif.

Lors d'un <u>changement de l'Etat Membre de destination</u>, l'application EMCS envoie le DA-e modifié, sous forme d'un message électronique, à l'application EMCS du nouvel Etat Membre de destination. L'Etat Membre de destination initial est aussi informé - par message électronique – que la marchandise a changé de lieu de destination et ne sera plus transférée dans l'Etat Membre initialement prévu.

Si l'<u>Etat Membre de destination ne change pas</u>, les nouvelles données DA-e sont transmises à l'application EMCS de l'Etat Membre de destination initialement prévu par voie d'un message électronique.

S'il s'agit d'une exportation, les réglementations de l'Etat Membre du bureau de douane d'exportation sont applicables.

Lorsqu'un DA-e modifié arrive dans l'application EMCS du nouvel Etat Membre de destination, respectivement de l'Etat Membre de destination initial, le système le transmet au nouveau destinataire, respectivement au destinataire initial (lors d'un changement de lieu de livraison). Si la marchandise est exportée, le DA-e modifié n'est pas transmis au destinataire. Les données du DA-e restent sauvegardées dans l'EMCS de l'Etat Membre du bureau de douane d'exportation.

Lorsque les marchandises sont transférées au Luxembourg dans un régime suspensif et que l'expéditeur effectue un changement de destinataire/de lieu de livraison dans un autre Etat Membre, un message électronique arrive dans l'application de l'EMCS luxembourgeois. Ce message indique le nouveau destinataire. Selon le cas, le système luxembourgeois doit informer le nouveau destinataire, respectivement le destinataire initialement prévu, par voie d'un message électronique.

4.10.2. Réalisation d'un changement de destinataire / lieu de livraison par l'expéditeur

Tous les DA-e transmis par l'expéditeur, et qui ne sont pas encore en statut final, sont affichés dans l'onglet "Expédition/DA-e" dans la section "DA-e" de la grille de sélection dans l'application web.

Un changement de destinataire est possible pour les DA-e avec les statuts suivants :

• DA-e accepté

Le changement de destinataire / lieu de livraison est optionnel et peut être effectué pour la totalité des marchandises.

• Marchandise refusée

Le changement de destinataire / lieu de livraison est obligatoire et peut être effectué pour la totalité des marchandises.

• Marchandise partiellement refusée

Le changement de destinataire / lieu de livraison est obligatoire et peut être effectué pour les marchandises refusées par le destinataire.

• Accepté pour exportation

Le changement de destinataire / lieu de livraison est optionnel et peut être effectué pour la totalité des marchandises.

• Accepté pour importation

Le changement de destinataire / lieu de livraison est optionnel et peut être effectué pour la totalité des marchandises.

• Exporting

Le changement de destinataire / lieu de livraison est optionnel et peut être effectué pour la totalité des marchandises.

• Sortie refusée

Le changement de destinataire / lieu de livraison est obligatoire et peut être effectué pour la totalité des marchandises.

Lorsqu'un DA-e choisi dans la grille de sélection (colonne "Choix") démontre un des statuts mentionnés ci-dessus, le bouton "Changement destinataire" apparaît en-dessous de la grille.

Réception Expédition Requête Rapport d'événement									
Recept	and Expedition Requete Rap	Solt a evenement				Filliel Sulvalit ARC			
DA-e	DAe sauvegardé								
DA-e	Rapports de réception Notification	<u>s</u>							
DA-e	A-e								
	Créer DA-e								
	Choix ARC	Date d'expédition	Destinataire	Lieu de livraison	Numéro de référence local	Statut			
	(•) 14LUN0303S00000049	31 04.03.2014 12:00:00	Schnorri Shop	32, route principale 6582 Rosport	90/2014	DAe accepté			
	14LUN0131WS0000003	198 01.02.2014 10:00:00	Transport Superjemp	56, rue Bofferding 1502 Luxembourg	TEST78	Marchandise partiellement refusée			
	C 14LUN0114W0000002	029 15.01.2014 10:00:00	Mosel-Wein	1,route du Vin 6554 Remich	test1	DAe accepté			
	Ouvrir DA-e Annulation Changement destinataire Rapport d'événement								

Lorsqu'on clique sur le bouton "Changement destinataire", les groupes de données et champs de saisie pour le changement du destinataire / du lieu de livraison (en particulier, nouveau destinataire et lieu de livraison) s'affichent.

Données de référence	Expéditeur	Destinataire	Responsable du transpo	rt <u>Transporteur</u>	Autres données de transport	Marchandises	
Données de référence	e						
		ARC ·	14LUN0303S000000049;	31			
	Nu	méro de facture [2014-356	?			
		Date de facture [03 .03 .2014 📴 (ji.mm.aaaa) 💈				
	Type	e de destinataire	sélectionner	-	12		
	Response	able du transport	Expéditeur - 1	• 2	-		
	Du	rée du transport (sélectionner 🔻	?			
Destinataire							
	٩	luméro d'accise [?				
		Nom [?		
		Rue		? Nun	néro 🥂 ?		
		Code postal	? Localité		2		
Lieu de livraison							
	N	uméro d'accise [2				
	Pa	s d'exportation	sélectionner 💌 🔽				
	Burea	au d'exportation	Prière de choisir d'abord le pays o	exportation 💌 🤈			
	Durce	Nom			2		
		Rue		2 Num	néro		
		Code postal	2 Localité				
					-		
Responsable du trans	sport						
		N° TVA ∏	2				
		Nom [2		
		Rue		? Num	néro ?		
		Code postal	? Localité]?		
					-		
Transporteur		-					
		N° TVA [?				
		Nom			?		
		Rue Codo postal					
		Code posiai					
Autres données de transp	ort Modo do tra	apport Transport routin					
Choix Moven	de transport Num	éro d'immatriculation	Identité des sceaux apposés	Informations relatives au	IX sceaux Informations supplémentair	es relatives au transport	
C Remore	que R78	54					
	Moyen de tra	ansport sélectionner	~~?				
lde	Numéro d'immatric ntité des sceaux ar	ulation					
Informa	tions relatives aux	sceaux		?			
Informations supplémenta	aires relatives au tra	ansport	¢ ?				
Marchandises existantes							
Code NC Co	ode produit Quan	tité Description mar	chandise				
22082026 S2	200 75	Grappa vecchia					

Les données des groupes de données "Données de référence", "Responsable du transport", "Transporteur" et "Autres données concernant le transport" peuvent uniquement être modifié dans le cadre d'un changement de destinataire et / ou du lieu de livraison.

Si les modifications n'ont pas lieu dans le cadre d'un changement de destinataire ou du lieu de livraison pendant le transport, il faut créer un rapport d'événement.

4.10.3. Groupe de données "Données de référence"

Le groupe de données "Données de référence" contient les champs de données et boutons de sélection suivants :

• Numéro de facture

Champ numéro 9b dans le rapport.

Numéro de facture indiquée sur la facture établie pour les marchandises.

Si la facture n'a pas encore été établie, prière d'indiquer le numéro du bon de livraison ou d'un autre document relatif au transport. Ceci est un champ obligatoire pouvant contenir jusqu'à 35 caractères alphanumériques.

Le numéro de facture entré initialement est affiché.

Lors d'un changement de destinataire ou du lieu de livraison, il est possible qu'une nouvelle facture soit établie. Il faut donc indiquer le nouveau numéro dans le rapport.

• Date de facture

Champ numéro 9c dans le rapport.

La date de la facture entrée initialement est affichée.

Il faut indiquer, Le cas échéant, la date de la facture valide.

La date doit être indiquée dans le format suivant :

				_
Date de facture	02	02	2014	/31\ (ii mm aaaa) 🔽
	03	. 02	2014	

En cliquant sur le symbole du calendrier, un calendrier s'ouvre. Ceci peut vous aider à entrer les dates. En cliquant sur la date ou sur le mot "Aujourd'hui", la date peut être entrée grâce à la souris.

La date de facture est aussi un champ obligatoire.

• <u>Type de destinataire</u>

Champ numéro 1a dans le rapport.

Pour cette saisie, une liste de sélection vous offre plusieurs options.

Le type de destinataire entré initialement dans le DA-e est affiché.

La saisie est effectuée en sélectionnant une option dans la liste.

Type de destinataire	sélectionner	2
	sélectionner	
Responsable du transport	Destination - entrepôt fiscal - 1	
	Destination - destinataire enregistré - 2	
	Destination - destinataire temporairement enregistré - 3	
	Destination - livraison directe - 4	
Durée du transport	Destination - exportation - 6	

Les options suivantes sont disponibles :

Destination – Entrepôt fiscal

Destination – Destinataire enregistré

Destination – Destinataire temporairement enregistré

Destination – Livraison directe

Destination – Exportation

Lors d'un changement de destinataire, l'option "Destination – Organisation exonérée" n'est plus disponible pour des raisons légales.

Selon la sélection du type de destinataire respectif, les champs de saisie des groupes de données "Destinataire" et "Lieu de livraison" changent dans la mesure où certains champs de données ne sont plus disponibles, et d'autres champs deviennent obligatoires ou optionnels. Vous trouverez la description exacte de tous les différents types de destinataire dans le paragraphe "Créer un DA-e"

• Responsable du transport

Champ numéro 1c dans le rapport.

Pour cette saisie, une liste de sélection vous offre plusieurs options :

- Expéditeur
- Destinataire
- Propriétaire de la marchandise
- Autres

Il est absolument impératif de préciser qui est responsable pour le transport.

Le responsable du transport entré initialement dans le DA-e est affiché.

Lors du changement de destinataire ou du lieu de livraison, il est possible qu'une nouvelle personne devienne responsable pour le transport.

Lorsqu'on choisit la saisie "Expéditeur" ou "Destinataire", les champs de saisie du groupe de données "Responsable du transport" deviennent inactifs, puisque le nom et l'adresse de l'expéditeur et du destinataire existent déjà. Cependant, si les options "Autres" ou "Propriétaire de la marchandise" sont choisies, il faut remplir les champs de saisie du groupe de données "Responsable du transport".

• Durée du transport

Champ numéro 1b dans le rapport

Lors du changement de destinataire ou du lieu de livraison, il est possible que la durée du transport change aussi. Il faut alors indiquer la durée normale du transport en tenant compte des moyens de transport et la distance en heures ou en jours.

Durée du transport	sélectionner 🔻	?
	heures - H	

Un champ de saisie pour le nombre et une liste de sélection avec les options Heures et Jours sont disponibles.

Le maximum que vous pouvez utiliser est 24 heures ou 92 jours (une indication de 25 heures serait donc inadmissible).

La saisie de la durée du transport est obligatoire.

4.10.4. Groupe de données "Destinataire"

Dans ce groupe de données, il faut indiquer les données relatives au nouveau destinataire. Dans le cas où le destinataire reste le même, mais que le lieu de livraison change, les informations relatives au destinataire initial doivent de nouveau être indiquées.

Les explications relatives au point 3.6.6. s'appliquent mutatis mutandis, en tenant compte du fait que le nouveau destinataire ne peut pas être une organisation exonérée.

Le groupe de données "Changement destinataire / Lieu de livraison" consiste des champs de données "Numéro d'accise", "Nom", "Rue", "Numéro", "Code Postal" et "Localité".

L'activation des champs de données, et donc la saisie obligatoire ou optionnelle des champs, dépend de la sélection du type de destinataire dans le groupe de données "Créer DA-e – Données de référence".

Si "Destination – Exportation" a été choisi comme type de destinataire, le champ de données "Numéro d'accise" se transforme en "N° TVA".

Pour plus d'informations relatives aux champs de données de ce groupe, référez-vous à la section Groupe de données "Destinataire".

4.10.5. Groupe de données "Lieu de livraison"

Dans ce groupe de données, il faut indiquer les informations relatives au nouveau lieu de livraison.

Un lieu de livraison peut, le cas échéant, être remplacé par une bureau de douane d'exportation et vice versa.

Les explications relatives au point 3.6.6. s'appliquent mutatis mutandis, en tenant compte du fait que le nouveau destinataire ne peut pas être une organisation exonérée.

Ce groupe de données consiste des champs de données "Numéro d'accise", "Pays d'exportation", "Bureau de douane d'exportation", "Nom", "Rue", "Numéro", "Code Postal", et "Localité".

L'activation des champs de données, et donc la saisie obligatoire ou optionnelle des champs, dépend de la sélection du type de destinataire dans le groupe de données "Créer DA-e – Données de référence".

Pour plus d'informations relatives aux champs de données de ce groupe de données, référezvous à la section Groupe de données "Lieu de livraison".

4.10.6. Groupe de données "Responsable du transport"

Les champs de ce groupe de données sont seulement activés, lorsque les options "Autres" ou "Propriétaire de la marchandise" (et non "Expéditeur" ou "Destinataire") ont été choisies comme "Responsable du transport" dans le groupe de données "Créer DA-e – Données de référence". Ce groupe de données consiste des champs de données "N° TVA", "Nom", "Rue", "Numéro", "Code Postal" et "Localité".

Il faut indiquer le nom et l'adresse de la personne ou de l'association de personnes responsable du transport après le changement de destinataire / lieu de livraison. Toutes les donnés initialement entrées dans le DA-e (à l'exception du N° TVA) sont affichées.

Pour plus d'informations relatives aux champs de données de ce groupe de données, référezvous à la section "Création d'un DA-e" – Groupe de données "Responsable du transport".

4.10.7. Groupe de données "Transporteur"

Dans le groupe de données "Transporteur", il faut indiquer le nom et l'adresse de la personne ou de l'association de personnes effectuant le transport de la marchandise après le changement de destinataire / lieu de livraison.

L'utilisation de ce groupe de données est optionnelle. Dans le cas réel d'une indication d'un premier transporteur, les champs de données "Nom", "Rue", "Code Postal" et "Localité" sont obligatoires ; les champs de données "N° TVA" et "Numéro" sont optionnels.

Pour la saisie du groupe de données, vous pouvez vous servir du bouton "Accepter responsable de transport", si applicable.

Toutes les données initialement entrées dans le DA-e (à l'exception du N° TVA) sont affichées.

Pour plus d'informations relatives aux champs de données de ce groupe de données, référezvous à la section "Création d'un DA-e" – Groupe de données "Transporteur".

4.10.8. Groupe de données "Autres données de transport"

Dans le groupe de données "Autres données concernant le transport", vous pouvez indiquer des détails concernant le transport, comme le mode de transport, le moyen de transport, le numéro d'immatriculation et, le cas échéant, des indications relatives aux sceaux après le changement de destinataire / lieu de livraison.

Le groupe de données consiste des champs de données "Mode de transport", "Moyen de transport", "Numéro d'immatriculation", "Identité des sceaux apposés", "Informations relatives aux sceaux" et "Informations supplémentaires relatives au transport".

Toutes les données relatives au transport initialement entrées dans le DA-e sont affichées.

Pour plus d'informations relatives aux champs de données de ce groupe de données, référezvous à la section "Création d'un DA-e" – Groupe de données "Autres données concernant le transport".

4.10.9. Groupe de données "Marchandises existantes" / "Marchandises refusées"

Dans ce groupe de données, les marchandises du DA-e sont affichées dans une grille.

_				
	Code NC	Code produit	Quantité	Description marchandise
	22082026	S200	75	Grappa vecchia

Lorsque la réception de la marchandise a été entièrement ou partiellement refusée par le destinataire initial, les marchandises non-acceptées sont affichées.

Les volumes manquants ou excédents constatés ne sont pas inclus.

Marchandises suspendu								
	Code NC	Code produit	Quantité	Description marchandise				
	22082026	S200	20	Grappa Vecchia				

L'expéditeur ne peut pas modifier les marchandises indiquées.

4.10.10. Envoi du changement de destinataire / lieu de livraison

A la fin du masque de saisie pour un changement de destinataire / lieu de livraison, se trouvent les boutons "Suivant" et "Interrompre".



Bouton "Interrompre"

En cliquant sur ce bouton, vous pouvez interrompre le changement de destinataire / lieu de livraison. Toutes les données entrées sont perdues et vous retournez à l'onglet "Expédition/DA-e" sur le moniteur EMCS.

Bouton "Suivant"

En cliquant sur le bouton "Suivant", toutes les données entrées pour le changement de destinataire / lieu de livraison sont affichées.

Données de	référence Destina	taire Responsable du tra	ansport <u>Transporteur</u> A	utres données de transport	
Données d	le référence				
	Res	ARC 14LU Numéro de facture 2014 Date de facture 03.03 Type de destinataire Dest sponsable du transport Expe	UN0303S0000004931 -356 3.2014 ination - entrepôt fiscal iditeur		
Destinatair	e				
		Numéro d'accise LUT	EST0001032		
Lieu de liv	raison				
		Numéro d'accise LUT	EST0011032		
Autres dor	nées de transport				
		Mode de transport Tran	sport routier		
	Moyen de transport	Numéro d'immatriculation	Identité des sceaux apposés	Informations relatives aux sceaux	Informations supplémentaires relatives au transport
	Remorque	R7854			

Le système effectue alors un contrôle des données saisies et affiche, le cas échéant, un message d'erreur.

Les saisies relatives au changement de destinataire / lieu de livraison peuvent une nouvelle fois être contrôlées.

Pour la prochaine étape, vous avez le choix entre les boutons "Envoyer" et "Retour" :



Bouton "Retour"

En cliquant sur ce bouton, vous ouvrez les champs de saisie du changement de destinataire / lieu de livraison avec les données précédemment saisies. Une modification des données est possible.

Bouton "Envoyer"

En cliquant sur le bouton "Envoyer", le système sauvegarde définitivement les données relatives au changement de destinataire / lieu de livraison dans l'EMCS.

Il s'affiche alors un nouveau masque intitulé "Changement destinataire - succès". Ce masque contient un lien pour le téléchargement du document, un rapport PDF et le bouton "Vers page d'accueil".

L'expéditeur peut alors sauvegarder et/ou imprimer le fichier PDF (voir le point "Affichage de documents administratifs électroniques, de rapports de réception et de rapports DSA).

La notification "Changement de destination - succès" confirme la sauvegarde et le traitement.

ent de destination - succès			
Téléchargement de l'ARC 14LUN0303S00000004931 e	n PDF		
e - Verwaltungsdokum	ient /		
Document Administrat	tif Électroniq 🕒 📇 🕒	- + A	
1e Validierungsdatum / 1d	ARC /		1f Seq.No./
03.03.2014 09:27:32 1	4LUN0303S00000004931		2
1a Bestimmung /	1b Beförderungsdauer /	1c Transportverantwortlicher /	9d Ausgangspunkt /
Destination - entrepôt fiscal	2 heures	Expéditeur	Entrepôt fiscal
2 Versender/ Opérateur expéditeur	2a Verbrauchsteuernummer/ Numéro d'accise de l'opérateur	5 Empfänger/ Opérateur destinataire	5a Verbrauchsteuernummer/ Identification de l'opérate
Direction des douanes	LUACC00009700	Transport Superjemp	LUTEST0001032
place de la gare 26		56 rue Bofferding	
1016 LUXEMBOURG		1502 Luxembourg	
		J	
3 Abgangsort/ Opérateur lieu d'expédition	3a Verbrauchsteuernummer/ Référence de l'entrepôt fiscal	7 Ort der Lieferung/ Opérateur lieu de livraison	/a Verbrauchsteuernummer Identification de l'opérate
Direction des douanes	LUACC00019700	Transport Superjemp	LUTEST0011032
misso de la meno 20		E6 rue Poffording	

4.11. Motif du retard par l'expéditeur

4.11.1. Informations générales

A l'occasion de la création d'un DA-e, l'EMCS de l'Etat Membre d'expédition effectue un contrôle du délai (Timer) afin de vérifier le respect de la durée du transport et de veiller à l'arrivée d'un rapport de réception dans les délais fixés.

Le délai commence avec la transmission du DA-e à l'expéditeur et l'Etat Membre de destination, et s'écoule 5 jours ouvrables après la fin de la durée du transport (Date d'expédition plus la durée du transport plus 5 jours ouvrables) indiquée dans le DA-e. Immédiatement suivant l'écoulement du délai, l'EMCS envoi une notification à l'expéditeur et à l'EMCS de l'Etat Membre de destination (à transmettre au destinataire). Ce message est un rappel indiquant qu'aucun rapport de réception n'a été reçu.

L'expéditeur voit ce rappel concernant le rapport de réception dans la section "Notifications" de l'onglet "Expédition" dans l'application web. Dès la réception de ce rappel, l'expéditeur de la marchandise (ou le destinataire de la marchandise) peut indiquer le motif pour la livraison tardive dans l'EMCS via l'application web.

Si aucun motif n'est indiqué pour la livraison tardive, le bureau de douane chargé de l'expéditeur en est informé.

4.11.2. Réalisation d'un motif du retard

Lorsque l'expéditeur reçoit le rappel concernant le rapport de réception relatif à un DA-e, le cas est affiché dans la grille de sélection sous "Notifications" dans l'onglet "Expédition". La colonne "Information" affiche le message "Rappel rapport de réception".

Notification	ns					
	Choix	ARC	Date de création	Destinataire	Information	Remarques
	0	14LUN0303S0000004931	03.03.2014 09:27:33	Schnorri Shop	Changement destinataire	
	0	14LUN0131WS0000003198	08.02.2014 13:35:54	Transport Superjemp	Rappel chagement de destination	
	0	14LUE0205W0000003894	05.02.2014 11:05:41	China Cargolux	Annulation	Transaction commerciale interrompue
	0	14LUN0129B00000003185	29.01.2014 15:29:29	Transport Superjemp	Annulation	Le mouvement n'a pas commencé à la date d'expédition
(14LUN0114W00000002029	21.01.2014 12:00:14	Mosel-Wein	Rappel rapport de réception	
				»»»»	>>>	
	Donnée	s dont la date de création sél	ectionner 💌 remonte à	Effacer de la liste		
\langle	Motif d	u retard Effacer de la	liste			

Si l'on choisit le DA-e dans la colonne "Choix", le bouton "Motif du retard" apparaît.

En cliquant sur ce bouton, le masque de saisie s'affiche.

Ce masque consiste des "Données de référence" et affiche l'ARC.

Pour entrer les saisies, vous avez le choix entre des champs de saisie, une liste de sélection avec des motifs pour le retard fixes et une zone de texte libre pour les informations supplémentaires.

De plus, les boutons "Suivant" et " Interrompre" sont disponibles.

Données de référence		
Données de référence		
ARC	14LUN0114W00000002029	
Motif pour le retard	sélectionner	?
Information supplémentaire	Autre explication - 0 Transaction commerciale annulée - 1 Transaction commerciale en suspens - 2 Enquête en cours menée par l'autorité compétente - 3 Mauvaises conditions météorologiques - 4 Grève - 5 Accident - 6	* ?
Suivant Interrompre		

Motif du retard

L'indication du motif du retard de la livraison est à effectuer en utilisant les options de la liste de sélection.

Les options suivantes sont disponibles :

Autre explication

Transaction commerciale annulée

Transaction commerciale en suspens

Enquête en cours menée par l'autorité compétente

Mauvaises conditions météorologiques

Grève

Accident

Informations supplémentaires

Il s'agit d'un champ de texte libre pouvant contenir jusqu'à 350 caractères alphanumériques. La saisie d'informations supplémentaires relatives au motif du retard est principalement optionnelle. Si "Autres" a été choisi dans la liste "Motif du retard", le champ pour les informations supplémentaires devient obligatoire.

Bouton "Interrompre"

En cliquant sur ce bouton, la réalisation du motif du retard est interrompue. On revient alors à l'onglet "Expédition/DA-e" sur le moniteur EMCS.

Bouton "Suivant"

En cliquant sur le bouton "Suivant", le masque d'aperçu reprenant les informations relatives au motif du retard est affiché.

Données de référence

Données de référence	
	ARC 14LUN0114W00000002029
	Motif pour le retard Transaction commerciale en suspens
Envoyer Retour	

4.11.3. Envoi du motif pour la livraison tardive

Le masque d'aperçu contient l'ARC ainsi que le motif pour la livraison tardive sélectionné et, le cas échéant, les informations supplémentaires.

De plus, les boutons "Envoyer" et "Retour" sont disponibles.

Bouton "Retour"

En cliquant sur le bouton "Retour", on revient au masque de saisie pour le motif du retard.

Bouton "Envoyer"

En cliquant sur le bouton "Envoyer", un message électronique est envoyé. On revient alors automatiquement dans l'onglet "Expédition" sur le moniteur EMCS, où la confirmation de l'envoi du motif est affichée.



Le cas n'est alors plus affiché dans la grille de sélection de la section "Expédition/Notifications".

Le motif pour la livraison tardive est sauvegardé dans l'EMCS et transmis, en tant que message électronique, à l'Etat Membre de destination.

Le destinataire ne reçoit pas cette information.

4.12. Processus après la réception de la livraison (post delivery processing)

4.12.1. Informations générales sur la remise d'un exposé des faits concernant l'irrégularité

Si, dans le cadre d'un rapport de réception, des volumes manquants ou excédents ont été indiqués, les explications relatives aux inexactitudes peuvent être données par le destinataire ou l'expéditeur.

Ceci est possible grâce à la fonction "Exposé des faits de l'irrégularité".

Si l'expéditeur choisit dans la section "Rapports de réception" sous l'onglet "Expédition" un cas pour lequel une inexactitude a été déclarée, le bouton "Exposé des faits de l'irrégularité" s'affiche.

Ce bouton permet d'accéder au masque de saisie pour l'exposé des faits concernant les irrégularités. Les exposés des faits s'affichent pour les administrations compétentes des opérateurs économiques et sont aussi envoyés au destinataire.

De même, les exposés des faits du destinataire s'affichent pour l'expéditeur.

Les exposés des faits sont affichés dans la section "Notifications".

Ensemble avec d'éventuels rapports de contrôle ou rapports d'événement, les exposés des faits peuvent être évoqués pour l'évaluation juridique du volume manquant ou excédent.

4.12.2. Réalisation d'un exposé des faits concernant l'irrégularité

On peut accéder au masque de saisie pour l'exposé des faits via la sélection d'un DA-e, pour lequel un rapport de réception avec inexactitudes a été soumis, dans la section "Rapports de réception". On peut aussi y accéder à travers la requête de l'historique ARC. L'accès via l'historique ARC est décrit dans le chapitre "Requête". L'accès via la section "Rapports de réception" est décrit ci-dessous.

Lorsqu'on choisit un DA-e (pour lequel un rapport de réception avec inexactitudes a été soumis) dans la section "Rapports de réception", le bouton "Exposé des faits de l'irrégularité" s'affiche.

orts de récep	tion				
Choix	ARC	Date d'expédition	Destinataire	Explications générales	Date d'arrivée
	14LUN0131WS0000003198	01.02.2014 10:00:00	Transport Superjemp	Réception partiellement refusée (avec ou sans réclamation)	3.02.2014
O	14LUN0127WS0000003156	28.01.2014 07:30:00	Transport Superjemp	Réception acceptée mais insatisfaisant	03.02.2014
			«« «	»»»	
Données	s dont la date d'arrivée sélecti	onner 💌 remonte à 🔳	ffacer de la liste		
Ouvrir	rapport de réception	Duvrir DA-e	acer de la liste	Exposé des faits de l'irrégularité	

En cliquant sur le bouton "Exposé des faits de l'irrégularité", un masque de saisie s'ouvre. Le masque de saisie contient les sections et groupes de données suivants :

- Exposé des faits de l'irrégularité avec l'ARC, ainsi que des données relatives au destinataire et à l'expéditeur. Les boutons "Ouvrir DA-e" et "Ouvrir rapport de réception" servent à afficher les rapports respectifs.
- Exposé des faits
- Informations marchandise

4.12.3. Groupe de données "Exposé des faits"

Exposé des faits	
Date	
Exposé des faits	2
	*

Ce groupe de données permet d'indiquer les exposés des faits globaux et fondamentaux relatifs à une livraison.

• Date

Il faut y indiquer la date de la détermination des motifs pour le volume manquant ou excédent.

En cliquant sur le symbole du calendrier, un calendrier s'ouvre. Ceci peut vous aider à entrer les dates. En cliquant sur la date ou sur le mot "Aujourd'hui", la date peut être entrée à l'aide de la souris.

La date est obligatoire.

• Exposé des faits

Ce champ peut contenir jusqu'à 350 caractères alphanumériques.

Ce champ est optionnel.

4.12.4. Groupe de données "Informations marchandise" et "Exposé des faits"

Information	formations marchandise									
	Choix	Position	Produit	Code NC	Quantité	Poids brut	Poids net	Information		
	۲	1	Spiritueux	22082026	75	92	75	nein		
Ajouter informations										

Uniquement les positions d'articles pour lesquelles une inexactitude a été déclarée sont affichées dans la grille de sélection.

La colonne "Information" affiche "oui" ou "non", ce qui signalise, si une information relative à la position d'article a déjà été indiquée.

En sélectionnant une position dans la colonne "Choix" et en cliquant sur le bouton "Information", on ouvre la section "Exposé des faits". Les données relatives à une position, comme des contestations issues d'un rapport de réception, y sont affichées.

Exposé des faits		
Position article	1	
Code NC	22082026	
Produit	Spiritueux	
Quantité	75	
Poids brut	92	
Poids net	75	
Différence	Excédent	
Différence quantité	20	
	Motif de la contestation	Information supplémentaire
	Quantité supérieure à celle indiquée sur l'autorisation temporaire	zevill, well ech net
Quantité réelle	2	
Informations complémentaires		▲ 2
	Accepter information Effacer informations Reto	bur

De plus, cette section contient les champs de saisie de la quantité réelle, ainsi qu'un champ de texte pour les informations complémentaires relatives à la position.

• Quantité réelle

Dans ce champ, vous pouvez indiquer la quantité réelle constatée.

Il s'agit d'un champ numérique qui peut consister d'un maximum de 15 chiffres et de 3 chiffres décimaux.

Toutefois, il convient de noter que la valeur indiquée se réfère à une unité de mesure qui dépend de la catégorie de marchandises (1000 pièces, litres à 15 °C, litres à 20 °C, kg).

Pour l'alcool et les produits contenant de l'alcool, la quantité réelle est à indiquer en litres à 20 °C et non en litres d'alcool pur.

La saisie est optionnelle.

• Informations complémentaires

Contrairement aux exposés des faits globaux et fondamentaux relatifs à une livraison (voir ci-dessus), ce champ sert à fournir des explications supplémentaires détaillées relatives aux volumes manquants ou excédents d'une position d'article. Ce champ peut contenir jusqu'à 350 caractères alphanumériques. La saisie est optionnelle.

En cliquant sur le bouton "Accepter information", les saisies sont sauvegardées et la section de l'exposé de faits pour la position d'article se ferme.

La grille de sélection contenant les positions d'articles affiche alors un "oui" dans la colonne "Information".

Exposé des faits		
Position article	1	
Code NC	22082026	
Produit	Spiritueux	
Quantité	75	
Poids brut	92	
Poids net	75	
Différence	Excédent	
Différence quantité	20	
	Motif de la contestation	Information supplémentaire
	Quantité supérieure à celle indiquée sur l'autorisation temporaire	zevill, well ech net
Quantité réelle	20 ?	
Informations complémentaires	échantillon nouveau produit	▲ ?
	Accepter information Effacer informations Rete	Dur
Suivant Interrompre		

Dans le cas où vous voudriez lire, traiter ou supprimer l'exposé des faits, vous pouvez choisir entre le bouton "Information", et les boutons " Accepter information" pour sauvegarder les modifications et "Effacer information" pour effacer les saisies.
Bouton "Interrompre"

En cliquant sur ce bouton, la saisie d'un exposé des faits est interrompue. On revient alors à l'onglet "Expédition" sur le moniteur EMCS.

Bouton "Suivant"

En cliquant sur le bouton "Suivant", le masque d'aperçu affiche les informations relatives à l'exposé des faits concernant l'inexactitude.

4.12.5. Envoi d'un exposé des faits concernant l'irrégularité

Le masque d'aperçu contient les données concernant l'exposé des faits précédemment saisies ainsi qu'une grille de sélection reprenant les positions d'articles. De plus, les boutons "Envoyer" et "Retour" sont disponibles.

Bouton "Retour"

En cliquant sur le bouton "Retour", on revient au masque de saisie pour les exposés des faits concernant les irrégularités.

Bouton "Envoyer"



En cliquant sur le bouton "Envoyer", un message électronique est envoyé. On revient alors automatiquement dans l'onglet "Expédition" sur le moniteur EMCS, où la confirmation de l'envoi de l'exposé des faits est affichée.

L'exposé des faits concernant les inexactitudes est sauvegardé dans l'EMCS et envoyé à l'Etat Membre de destination sous forme de message électronique.

Si le destinataire se trouve au Luxembourg, l'exposé des faits lui est aussi transmis.

La transmission ou l'affichage de l'exposé des faits à l'expéditeur est une question nationale concernant l'Etat Membre respectif.

4.13. Rapport d'événement

4.13.1. Informations générales concernant le rapport d'événement

Les événements, qui ont lieu au cours du transport de marchandises soumises à accise sous régime suspensif et qui pourraient influencer les résultats d'une procédure de régime suspensif, peuvent / doivent être repris dans l'EMCS.

Pour la création d'un rapport d'événements par l'expéditeur, l'Etat Membre où l'événement s'est produit n'est pas d'importance.

L'événement n'a pas besoin d'avoir eu lieu au Luxembourg. L'expéditeur peut aussi le signaler, s'il s'est produit dans un autre Etat Membre.

Lorsqu'un rapport d'événement est entré dans l'EMCS par l'expéditeur, le rapport est d'abord déclaré auprès du bureau de douane compétent sous forme de brouillon (Statut "Brouillon").

Le bureau de douane peut alors traiter ou compléter le brouillon du Rapport d'événement, et peut, si requis, ordonner l'expédition à l'Etat Membre.

A travers le traitement par le bureau de douane, le brouillon obtient le statut "Valide".

Le rapport d'événement est transmis au destinataire dans l'Etat Membre de destination.

Dans le cas où l'événement s'est produit dans un autre Etat Membre, mais qu'il est signalé par l'expéditeur à travers l'EMCS au Luxembourg, le rapport d'événement est tout d'abord envoyé à l'Etat Membre d'événement. Cet "Etat Membre d'événement" valide le rapport d'événement et l'envoie aux Etats Membres de sortie et de destination. Seulement une fois que le rapport d'événement a été renvoyé par l'Etat Membre d'événement, le rapport prend le statut "Valide" et s'affiche à l'expéditeur sous ce statut.

Les rapports d'événement qui ont le statut "Valide" peuvent être complétés par le réalisateur initial du rapport. Tout comme l'expéditeur, le destinataire (au Luxembourg) ou un bureau de douanes peuvent entrer un rapport d'événement dans l'EMCS.

Si un événement est signalé par le destinataire et/ou un bureau de douanes dans le territoire fiscal ou un autre Etat Membre, l'expéditeur reçoit aussi ce rapport.

Les rapports d'événement peuvent être soumis et complétés plusieurs fois.

Tous les rapports d'événement entrants et sortants sont affichés dans un tableau sous l'onglet "Expédition/Rapport d'événement". Plusieurs boutons sont disponibles pour consulter, traiter et gérer les rapports d'événement.

4.13.2. Création d'un rapport d'événement

On peut accéder au masque de saisie pour un rapport d'événement en sélectionnant un DAe dans la section "DA-e" sous l'onglet "Expédition/DA-e" ou via la requête de l'historique ARC.

L'accès via l'historique ARC est décrit dans le chapitre "Requête".

L'accès via la section "DA-e" est décrit ci-dessous.

Tous les DA-e transmis par l'expéditeur, et qui ne sont pas encore en statut final, sont affichés dans une grille dans la section "DA-e" sous l'onglet "Expédition/DA-e" de l'application web.

Récept	tion Expé	dition Requête Rapport	d'événement				Filtrer suivant ARC		
DA-e	DAe sauv	egardé							
DA-e	Rapports of	le réception Notifications							
DA-e	1e								
	Créer DA-e								
	Choix	ARC	Date d'expédition	Destinataire	Lieu de livraison	Numéro de référence local	Statut		
	0	14LUN0303S00000004931	04.03.2014 12:00:00	Transport Superjemp	56, rue Bofferding 1502 Luxembourg	90/2014	DAe accepté		
	0	14LUN0303WSI000004967	03.03.2014 10:00:00	Bierteufel Bierteufel	65, avenue du soleil 5655 Esch/Alzette	Esch/Alzette TEst5222314 Esch/Alzette Test4545445	DAe accepté		
	0	14LUN0303S0000004973	03.03.2014 10:00:00		65, avenue du soleil 5655 Esch/Alzette		DAe accepté		
	۲	14LUN0303S0000004947	03.03.2014 10:00:00	Bierteufel	65, avenue du soleil 5655 Esch/Alzette	Test66558	DAe accepté		
	0	14LUN0303BW0000004956	03.03.2014 10:00:00	Bierteufel	65, avenue du soleil 5655 Esch/Alzette	TEST03032014	DAe accepté		
	0	14LUN0131WS0000003198	01.02.2014 10:00:00	Transport Superjemp	56, rue Bofferding 1502 Luxembourg	TEST78	Marchandise partiellement refusée		
	0	14LUN0114W0000002029	15.01.2014 10:00:00	Mosel-Wein	1,route du Vin 6554 Remich	test1	DAe accepté		
				«« «	>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>				
	Ouvrir	DA-e Annulation	Changement destin	ataire Rapport	d'événement				

En-dessous de cette grille de sélection se trouve e.a. le bouton "Rapport d'événement".

En cliquant sur ce bouton, le masque de saisie s'affiche.

Le masque de saisie contient les sections et groupes de données suivants :

- Données de référence avec l'ARC. À l'aide du bouton "Ouvrir DA-e", le DA-e en question peut être visualisé
- Changement des données de transport
- Transporteur
- Autres données concernant le transport
- Marchandises
- Pièces justificatives

Données de référence	
ARC 14LUN0303S0000004947	
Ouvrir DA-e	
Date événement 🔄 💷 (ij.mm.aaaa) 💈	
Pays événement sélectionner 7	
Lieu de l'événement	· ?
	-
Nom personne ayant établi le rapport 2	
Personne ayant établi le rapport 🛛 — sélectionner — 💽 ?	
Données supplémentaires sur la personne	<u>^</u> ?
	~

4.13.3. Groupe de données "Données de référence"

Cette section affiche l'ARC du DA-e respectif. Le bouton "Ouvrir DA-e" est disponible.

• Date de l'événement

Il faut indiquer la date de la survenance de l'événement.

En cliquant sur le symbole du calendrier, un calendrier s'ouvre. Ceci peut vous aider à entrer les dates.

En cliquant sur la date ou sur le mot "Aujourd'hui", la date peut être entrée grâce à la souris.

L'indication d'une date est obligatoire.

• Pays de l'événement

Il faut indiquer l'Etat Membre, où l'événement s'est produit. Pour saisir cette information, une liste de sélection vous permet de choisir parmi tous les Etats Membres de l'Union Européenne. Cette saisie est obligatoire.

• Lieu de l'événement

Il faut indiquer le lieu de l'événement à l'intérieur de l'Etat Membre indiqué comme pays de l'événement. Le champ peut contenir jusqu'à 350 caractères alphanumériques. A l'exception de rapports complémentaires relatifs à un rapport d'événement existant, l'indication d'un lieu est obligatoire.

• Nom de la personne ayant établi le rapport

Il faut indiquer le nom de la personne qui a signalé l'événement. Ceci ne doit pas forcément être la même personne qui a créé le rapport dans l'EMCS.

La saisie est obligatoire. Le champ peut contenir jusqu'à 35 caractères alphanumériques.

• Personne ayant établi le rapport

Il faut indiquer le rôle de la personne dont le nom a été indiqué sous le point "Nom de la personne ayant établi le rapport".

Pour cette saisie, une liste de sélection offre plusieurs options.

La saisie est obligatoire.

Les options suivantes sont au choix :

- Autre
- Expéditeur
- Destinataire
- Transporteur
- Fonctionnaire Accises
- Autre autorité

• Données supplémentaires sur la personne

On peut y indiquer des informations supplémentaires concernant la personne indiquée antérieurement. Le champ peut contenir jusqu'à 350 caractères alphanumériques. Si vous avez choisi "Autre" comme "Personne ayant établi le rapport", l'indication supplémentaire concernant la personne qui a établi le rapport est impérative. Dans tous les autres cas, ce champ est optionnel.

4.13.4. Groupe de données "Changement des données de transport"

Changement des données de transport		
Nouveau transporteur responsable	sélectionner 💌 ?	
Informations concernant le changement	A	?

Le champ numéro 1c dans le rapport du DA-e doit indiquer qui est responsable pour le premier transport. Si des changements surviennent lors du transport, il est possible d'indiquer le nouveau responsable du transport dans le rapport d'événement.

• Nouveau Responsable du transport

Pour cette saisie, une liste de sélection vous offre plusieurs options :

- Expéditeur
- Destinataire
- Propriétaire de la marchandise
- Autres

Si les options "Autres" ou "Propriétaire de la marchandise" sont choisies, le groupe de données "Responsable du transport" apparaît, et les champs de saisie doivent être remplis.

Si les options "Expéditeur" ou "Destinataire" sont choisies, les champs de saisie du groupe de données "Responsable du transport" n'apparaissent pas, puisque le nom et l'adresse de l'expéditeur et du destinataire figurent déjà dans le DA-e.

Informations concernant le changement

Cette section permet d'ajouter des informations et commentaires concernant le changement du responsable du transport. Le champ peut contenir jusqu'à 350 caractères alphanumériques.

Ce champ est optionnel.

4.13.5. Groupe de données "Responsable du transport"



Ce groupe de données est seulement activé, lorsque "Autres" ou "Propriétaire de la marchandise" (et non "Expéditeur" ou "Destinataire") a été choisi comme "Nouveau Responsable du transport" dans le groupe de données "Changement des données de transport". Ce groupe de données consiste des champs de données "N° TVA", "Nom", "Rue", "Numéro", "Code Postal" et "Localité".

Le nom et l'adresse de la personne ou de l'association de personnes responsable pour le transport.

Pour plus d'informations relatives aux champs de données de ce groupe de données, référezvous à la section "Création d'un DA-e" – Groupe de données "Responsable du transport".

4.13.6. Groupe de données "Transporteur"

Si des changements concernant le transporteur surviennent lors du transport, il est possible d'indiquer le nouveau transporteur dans le rapport d'événement.

La totalité du groupe de données peut être utilisée de façon optionnelle. Dans le cas de l'indication d'un premier transporteur, les champs de données "Nom", "Rue", "Code Postal" et "Localité" sont à remplir obligatoirement ; les champs de données "N° TVA" et "Numéro" sont optionnels.

Pour la saisie du groupe de données, vous pouvez vous servir du bouton "Accepter transporteur", si applicable.

Pour plus d'informations relatives aux champs de données de ce groupe, référez-vous à la section "Création d'un DA-e" – Groupe de données "Transporteur".

4.13.7. Groupe de données "Autres données de transport"

Si d'autres changements surviennent lors du transport, il est possible de les indiquer dans le groupe de données "Autres données concernant le transport" dans le rapport d'événement. Ce groupe peut reprendre des détails comme le mode de transport, le moyen de transport, le numéro d'immatriculation et, le cas échéant, des indications relatives aux sceaux.

Autres do	onnées de transport
	aucun autre mode de transport disponible Nouveau

Servez-vous du bouton "Nouveau" pour ouvrir les champs de ce groupe de données.



Le groupe de données consiste des champs de données "Moyen de transport", "Numéro d'immatriculation", "Identité des sceaux apposés", "Informations relatives aux sceaux" et "Informations complémentaires relatives au transport".

Pour plus d'informations relatives aux champs de données de ce groupe de données, référezvous à la section "Création d'un DA-e" – Groupe de données "Autres données concernant le transport".

4.13.8. Groupe de données "Marchandises"

Si des changements concernant les marchandises indiquées dans le DA-e surviennent lors du transport, il est possible de les indiquer dans le rapport d'événement.

Les positions d'articles du DA-e sont affichées dans une grille de sélection.

Marchandises								
Ch	hoix	Position article	Code NC	Produit	Quantité	Poids brut	Poids net	Nature de l'événement
0	0	1	22086019	Spiritueux	60	80	60	

La grille de sélection consiste de colonnes suivantes :

Colonne "Choix"

Cette colonne contient des champs de sélection qui peuvent être activés par clic de souris. La désactivation d'un bouton choisi est seulement possible en sélectionnant une autre position d'article (si disponible). Une seule position d'article du DA-e peut être choisie.

Colonne "Position article"

La colonne "Position article" affiche le numéro de la position d'article du DA-e.

Colonne "Code marchandise - code NC"

Cette colonne affiche le numéro de nomenclature combinée (Code NC) du type de marchandise indiqué dans la position d'article.

Colonne "Produit"

Le nom de la catégorie de produit de la position d'article est affiché.

Colonne "Quantité"

Cette colonne affiche la quantité des marchandises indiquées dans la position d'article.

Il convient de noter que la valeur spécifiée dépend de l'unité de mesure correspondant à la catégorie de produit (1000 pièces, litres à 15 °C, litres à 20 °C, kg).

Colonne "Poids brut"

Cette colonne affiche le poids brut de la marchandise indiqué par l'expéditeur pour cette position.

Colonne "Poids net"

Cette colonne affiche le poids net de la marchandise soumise à accise indiqué par l'expéditeur.

Colonne "Nature de l'événement"

Cette colonne affiche la nature de l'événement sélectionné, après qu'une saisie correspondante a été faite (voir Champ de données et Liste de sélection relatifs à la Nature de l'événement).

Saisie d'un événement relatif à la position d'article

La sélection d'une position d'article dans la colonne "Choix" ouvre les champs de données "Différence", "Différence quantité", "Nature de l'événement" et "Information concernant l'événement", ainsi que les boutons "Accepter" et "Effacer".

lises							
Choix	Position article	Code NC	Produit	Quantité	Poids brut	Poids net	Nature de l'événement
۲	1	22086019	Spiritueux	60	80	60	
Position article 1 Code NC 22086019 Produit Spiritueux							
		Qua	ntité 60				
		Poids	brut 80				
		Poids	net 60				
Différence sélectionner 💌 ?							
	D	ifférence qua	ntité		?		
Nature de l'événement sélectionner							
Nature de l'événement							
Accept	ter Effac	er					

• <u>Différences</u>

Cette colonne sert à saisir le type de différence créé par l'événement.

Pour cette saisie, une liste de sélection vous offre les options "Excédent" et "Manquant".

Si des informations relatives à une position d'article sont saisies, ces indications sont obligatoires.

• Différence quantité

Le champ de données "Différence quantité" sert à indiquer la somme des volumes "manquants" ou "excédents". Il s'agit d'un champ numérique avec un maximum de 15 chiffres et 3 chiffres décimaux.

Il convient de noter que la valeur spécifiée dépend de l'unité de mesure correspondant à la catégorie de produit (1000 pièces, litres à 15 °C, litres à 20 °C, kg).

Pour l'alcool et les produits contenant de l'alcool, la différence est à indiquer en litres à 20 °C et non en litres d'alcool pur.

La différence se réfère à la quantité qui est indiquée comme quantité expédiée dans le DA-e.

Si vous avez sélectionné une option (Manquant ou Excédent) dans le champ de saisie "Différence", la saisie d'une valeur est obligatoire.

• Nature de l'événement

Il faut indiquer le type d'événement ainsi que le volume manquant ou excédent qui a provoqué l'événement.

Pour la saisie de ces données, une liste de sélection vous offre les options suivantes :

- Autre
- Accident
- Marchandises détruites
- Marchandises volées
- Véhicule et marchandises volés
- Transbordement des marchandises

Si des indications concernant la position d'article sont faites, cette indication est obligatoire.

• Information concernant l'événement

Vous pouvez indiquer des informations supplémentaires concernant l'événement. Le champ peut contenir jusqu'à 350 caractères alphanumériques.

Lorsque "Autre" été choisi comme nature de l'événement, il est obligatoire d'indiquer cette information. Pour les autres choix, ce champ est optionnel.

Bouton "Accepter"

En cliquant sur ce bouton, les données sont sauvegardées.

La colonne "Nature de l'événement" affiche la sélection dans la grille des positions d'articles.

Bouton "Effacer"

En cliquant sur ce bouton, les données saisies ou même déjà sauvegardées sont effacées.

4.13.9. Groupe de données "Pièces justificatives"

Jusqu'à 9 pièces justificatives peuvent accompagner un rapport d'événement. Ces pièces peuvent être attachées en format PDF ou JPG.

Pièces justificatives						
	Inexistance de preuve Nouveau					

En cliquant sur le bouton "Nouveau", un masque permettant de saisir et de télécharger des pièces justificatives s'ouvre.

Pièces justificatives	
Autorité émettrice	2
Type document	sélectionner 💌 ?
Référence dossier	▲ 2
	
Annexe	Browse ?

Les champs de données et les boutons suivants sont au choix :

• Autorité émettrice

L'autorité qui a établi la preuve concernant l'événement doit être indiquée. Il s'agit d'un champ optionnel pouvant contenir jusqu'à 35 caractères alphanumériques.

• Type document

Il faut indiquer le type de preuve ou de pièce justificative indiquées ou attachées. La liste de sélection offre les options suivantes :

- Autre
- Déclaration sur l'honneur
- Rapport de police
- Rapport autre que de police

Si des pièces justificatives ont été indiquées, le type de preuve doit être obligatoirement saisi.

<u>Référence dossier</u>

Il faut indiquer le numéro de référence ou le dossier des preuves ou des pièces justificatives indiquées ou attachées. Si des pièces justificatives ont été indiquées, le champ de données est obligatoire. Le champ peut contenir jusqu'à 350 caractères alphanumériques.

• Données supplémentaires

Si "Autre" a été choisi comme type de preuve, il est obligatoire d'indiquer des informations supplémentaires concernant le type de preuve. Le champ peut contenir jusqu'à 350 caractères alphanumériques.

• <u>Annexe</u>

Cette option permet de télécharger des données sauvegardées localement et de les rajouter en tant qu'annexe au Rapport d'événement.

En cliquant sur le bouton "Browse...", une nouvelle fenêtre s'ouvre indépendamment du navigateur utilisé. La donnée à télécharger peut être choisie par double-clic.

Comme la quantité de données par rapport d'événement est limitée, uniquement les fichiers en format PDF ou JPG peuvent être téléchargés.

<u>Bouton "Interrompre"</u>

Ce bouton permet de supprimer les champs de données saisis. Le processus est interrompu et les annexes choisies ne sont pas téléchargées.

Bouton "Accepter"

Ce bouton permet de sauvegarder les données saisies. L'annexe est téléchargée.

ıstificatives					
Choix Autorité émettri	e Type document	Référence dossier	Données supplémentaires	Annexe	
0	Rapport de police	Police LUX 2014/acc/0303001		Afficher	

Le masque de saisie contenant toutes les données concernant le rapport d'événement s'affiche. Les pièces justificatives indiquées sont alors affichées dans la grille de sélection.

Les boutons "Nouveau", "Modifier" et "Effacer" permettent de gérer les pièces justificatives choisies.

4.13.10. Envoi du rapport d'événement

Une fois que toutes indications requises ont été ajoutées au rapport d'événement, les boutons suivants deviennent disponibles :

Bouton "Interrompre"

En cliquant sur ce bouton, la création d'un rapport d'événement est interrompue. On revient à l'onglet "Expédition" sur l'écran EMCS.

Bouton "Suivant"

En cliquant sur le bouton "Suivant", le masque d'aperçu affiche les indications concernant le rapport d'événement.

Le masque d'aperçu contient les données entrées dans le rapport d'événement.

Désormais, les boutons "Envoyer" et "Retour" sont au choix.

Bouton "Retour"

En cliquant sur le bouton "Retour", on revient au masque de saisie pour le rapport d'événement.

Bouton "Envoyer"

En cliquant sur le bouton "Envoyer", un message électronique est envoyé. On revient alors automatiquement dans l'onglet "Expédition" sur le moniteur EMCS, où la confirmation de la saisie du rapport d'événement est affichée.



4.13.11. Onglet "Rapport d'événement"

Réception	Expé	dition Requête Rappo	rt d'événement				
Rapports d'événement							
	Choix	ARC	Numéro rapport	Date	Lieu de l'événement	Statut	
	0	14LUN0303SI0000004902	LU140303E7040841	03.03.2014	Rond point accès pour l'autoroute A1	Brouillon	
	Ouvrir DA-e Ouvrir historique Effacer de la liste						

Tous les rapports d'événement relatifs à un opérateur économique peuvent être consultés dans l'onglet "Rapport d'événement".

4.14. Rejet / Alerte DA-e

Même avant l'arrivée des marchandises au lieu de destination, le destinataire a la possibilité d'indiquer d'éventuels transports défectueux à l'expéditeur, respectivement de refuser la réception des marchandises soumises à accise et transportées sous régime suspensif.

Bouton "Livraison erronée"

Il faut choisir le DA-e correspondant dans la liste "DA-e" et cliquer sur le bouton "Livraison erronée".

Récepti	on Expé	dition Requête	Rapport	d'événement				Filt	
DA-e	e requête message manquant								
DA-e	A-e Rapports de réception Notifications								
DA-e									
	Choix	ARC		Date d'expédition	Expéditeur	lieu d'expédition	Numéro de référence local	Statut	
	0	14LUN0303WSI00	0004925	03.03.2014 10:00:00	Bierteufel	65, avenue du soleil 5655 Esch/Alzette	Test2586494	DAe accepté	
		14LUN0303W0000	0004918	03.03.2014 10:00:00	Bierteufel	65, avenue du soleil 5655 Esch/Alzette	Test221133	DAe accepté	
	0	14LUN0303SI0000	004902	03.03.2014 10:00:00	Bierteufel	65, avenue du soleil 5655 Esch/Alzette	Test3695	DAe accepté	
	C	14LUN0303l00000	004891	03.03.2014 10:00:00	Bierteufel	65, avenue du soleil 5655 Esch/Alzette	Test987654	DAe accepté	
	0	14LUN0206W0000	00004224	06.02.2014 08:30:00	Schampes Bar	1, rue de l'eau 6423 Grevenmacher	345/14	DAe accepté	
	Rapports de réception Ouvrir DA-e Rapport d'événement								

En cliquant sur le bouton "Livraison erronée", le masque d'aperçu contenant les indications relatives à la notification s'affiche.

Le destinataire doit alors sélectionner une des deux options offertes, puis cliquer sur le bouton "Nouveau".

Données de référence	
ARC 14LUI L'envo	N0303W00000004918 ii repris sous l'ARC mentionné ne correspond pas à la commande / l'accord. l'est signalé à l'expéditeur que l'envoi ne correspond pas à la commande /l'accord. Une décision définitive quant à l'acceptation de l'envoi sera prise après l'éception de fervoi chez le destinataire 0 Envoi refusé - 1 aucune indication de motifs

Le bouton "Nouveau" active la liste de sélection. Lorsqu'on sélectionne le critère "Autres", un nouveau champ de saisie obligatoire s'affiche. Il faut alors ajouter une déclaration du motif.

Données de référence	
ARC 14LUN L'envoi 2 d 2 d	N0303W00000004918 oi repris sous l'ARC mentionné ne correspond pas à la commande / l'accord. Il lest signalé à l'expéditeur que l'envoi ne correspond pas à la commande //accord. Une décision définitive quant à l'acceptation de l'envoi sera prise après réception de l'envoi chez le destinataire 0 C Envoi refusé - 1
Choix c	ix raison Information supplémentaire
	Addesdonard- Addressonard- Autre explication - 0 Le +-O reque concerne pas le destinataire - 1 Le(s) produit(s) soumis à accise ne correspond(ent) pas à la commande - 2 Lat(se) quantilé(s) ne correspond(ent) pas à la commande - 3 Lat(se) quan

La notification "Alerte" est de nature informative. Le processus EMCS reste assigné au destinataire. Le destinataire peut envoyer une alerte, s'il constate que la marchandise

expédiée ne correspond pas à la commande, mais qu'il souhaite quand-même recevoir la marchandise.

Lorsqu'un processus EMCS est refusé due à une notification "Rejet" (envoi refusé) avant la réception, l'expéditeur doit suivre certaines étapes afin de pouvoir reproduire le mouvement des marchandises dans le processus informatisé d'EMCS ou traiter le processus EMCS ultérieurement.

L'expéditeur doit effectuer une annulation, dans la mesure où les marchandises n'ont pas encore quitté l'entrepôt fiscal. Si les marchandises ont déjà quitté l'entrepôt fiscal, ou si le délai est déjà écoulé lors du rejet, l'expéditeur doit obligatoirement effectuer un changement de destination. Il doit faire ceci en suivant le message "Changement destinataire" (voir chapitre 5.10)

4.15. Interruption du mouvement par une autorité

Dans certaines circonstances, un transport peut être interrompu par une autorité compétente d'un Etat Membre. A partir du 14 février 2014, les participants au transport recevront dans ce cas la notification "Interruption du mouvement".

Au Luxembourg, uniquement les bureaux de douane peuvent interrompre le mouvement.

5. Réception

5.1. Informations générales concernant la réception

Après la réception des marchandises transportées sous régime suspensif, ou d'une partie des marchandises, dans le lieu de destination (entrepôt fiscal, entreprise d'un destinataire enregistré ou lieu de la livraison directe), le destinataire doit immédiatement (ou au plus tard 5 jours après la fin du transport) communiquer un "Rapport de réception" dans l'EMCS.

Dans la mesure où le destinataire ou l'expéditeur soumet un motif crédible pour le retard de la transmission d'un rapport de réception, le délai de 5 jours peut être dépassé.

Dans le cas d'une exportation sous régime suspensif, le bureau de douane compétent produit une notification d'exportation sur base du rapport de sortie dans l'Export Control System (ECS).

Même si le destinataire est une organisation exonérée sur le territoire fiscal, la transmission électronique d'un "Rapport de réception" reste obligatoire. Si cette organisation ne dispose toutefois pas des conditions préalables techniques pour transmettre ce rapport de façon électronique, la transmission doit se faire sur papier. Dans ce cas, le bureau de douane compétent crée le rapport de réception après le contrôle des données. Le "Rapport de réception" du destinataire et la notification d'exportation représentent le rapport de réception dans l'EMCS.

La création d'un rapport de réception se base sur les données indiquées dans le DA-e. Ces données s'affichent dans l'application web du destinataire et sont envoyées aux utilisateurs de l'application sous forme de message électronique. Le rapport de réception consiste d'une série de données déjà indiquées dans le DA-e. Les données existant déjà sont habituellement acceptées par l'application web ainsi que par le service B2G de l'entreprise. Toutes les données supplémentaires du rapport de réception doivent être entrées suivant la procédure décrite ci-dessous. Les explications ne concernent cependant que l'application web.

L'EMCS transmet ces rapports de réception à l'Etat Membre d'expédition par voie d'un message électronique. L'Etat Membre transmet alors les rapports de réception à l'expéditeur.

5.2. Onglet "Réception/DA-e"

L'onglet "Réception/DA-e" est divisé en trois sections

- DA-e
- Rapports de réception
- Notifications

Les trois sections sont consultables à travers les liens correspondants :



En cliquant sur le lien, on parvient directement dans la section choisie.

5.2.1. Section "DA-e"

La section "DA-e" consiste d'une grille de sélection ainsi que de boutons de fonction "Rapport de réception" et "Ouvrir DA-e".

Grille de sélection

La grille affiche tous les DA-e que l'entreprise, pour lequel on est actuellement actif dans l'application web, a reçus en tant qu'entreprise de destination ou lieu de livraison (entrepôt fiscal de destination, destinataire enregistré).

Les cas restent dans la grille de sélection jusqu'à ce que le destinataire remette un rapport de réception (même sous refus total ou partiel des marchandises), ou l'expéditeur du cas annule ou détourne l'expédition vers une autre entreprise dans le cadre d'un changement de destinataire / lieu de livraison.

Récepti	on	Expé	dition	Requête	Rapport	d'événement				Filtr
DA-e	req	uête me	essage	manquant						
DA-e	Rap	oports d	e récepti	ion <u>Notif</u> i	cations					
DA-e										
	r						1			
		Choix	ARC			Date d'expédition	Expéditeur	lieu d'expédition	Numéro de référence local	Statut
		0	14LUN	10303WSI00	0004925	03.03.2014 10:00:00	Bierteufel	65, avenue du soleil 5655 Esch/Alzette	Test2586494	DAe accepté
		0	14LUN	10303W0000	0004918	03.03.2014 10:00:00	Bierteufel	65, avenue du soleil 5655 Esch/Alzette	Test221133	DAe accepté
		0	14LUN	10303510000	004902	03.03.2014 10:00:00	Bierteufel	65, avenue du soleil 5655 Esch/Alzette	Test3695	DAe accepté
		0	14LUN	10303100000	004891	03.03.2014 10:00:00	Bierteufel	65, avenue du soleil 5655 Esch/Alzette	Test987654	DAe accepté
		0	14LUN	10206W0000	00004224	06.02.2014 08:30:00	Schampes Bar	1, rue de l'eau 6423 Grevenmacher	345/14	DAe accepté
							««	>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>		
	[Rappo	rts de ré	ception	Ouvri	r DA-e	on erronée	Rapport d'événement		

La grille de sélection consiste des colonnes suivantes :

Colonne "Choix"

Cette colonne contient des champs de sélection qui peuvent être activés par clic de souris. La désactivation d'un bouton choisi est possible en sélectionnant un autre cas (seulement un DA-e peut être choisi) ou en cliquant sur le Bouton "Mise à jour (actualiser)".

Colonne "ARC"

Cette colonne affiche l'ARC du DA-e en question.

ARC signifie **A**dministrative Document **R**eference **C**ode.

Colonne "Date d'expédition"

Cette colonne affiche la date et l'heure que l'expéditeur a indiquée comme date / heure d'expédition lors de la création du DA-e.

Colonne "Expéditeur"

Cette colonne affiche le nom de l'expéditeur enregistré ou du propriétaire de l'entrepôt fiscal d'expédition.

Colonne "Lieu d'expédition"

Cette colonne affiche l'adresse de l'entrepôt fiscal d'expédition.

Dans le cas d'un transfert sous régime suspensif suivant le transfert dans le régime acquitté de la Communauté Européenne depuis le lieu de l'importation, aucune adresse n'est affichée.

Colonne "Numéro de référence local"

Cette colonne affiche le "Numéro de référence local" indiqué par l'expéditeur.

Colonne "Statut"

Cette colonne affiche le statut du DA-e.

Tous le DA-e dans cette grille ont le statut "DA-e accepté", puisque les autres DA-e n'y sont plus affichés.

Bouton "Rapport de réception"

En cliquant sur ce bouton, on parvient au menu de fonctions du rapport de réception relatif au DA-e choisi dans la colonne "Choix".

Bouton "Ouvrir DA-e"

Ce bouton apparaît lors de la sélection d'un DA-e dans cette grille. En cliquant sur ce bouton, les données du DA-e choisi sont affichées sous forme de fichier PDF.

5.2.2. Section "Rapports de réception"

Cette grille affiche tous les rapports de réception soumis par le destinataire et acceptés par l'EMCS. L'affichage de ces rapports de réception sert en premier lieu à offrir la possibilité de les imprimer pour la collection de preuves, mais confirme aussi l'acceptation des rapports de réception dans le système.

de récep	otion							
Choix	ARC	Date d'expédition	Expéditeur	Explications générales	Date d'arriv			
0	14LUN0206W00000004219	06.02.2014 08:00:00	Schampes Bar	Réception partiellement refusée (avec ou sans réclamation)	06.02.2014			
0	14LUN0206W0000004203	06.02.2014 08:00:00	Schampes Bar	Réception acceptée mais insatisfaisant	06.02.2014			
0	14LUN0131W0000003204	01.02.2014 08:00:00	Bierteufel	Réception acceptée et satisfaisant	01.02.2014			
0	14LUN0122W00000003068	22.01.2014 14:00:00	Ziggi	Réception acceptée mais insatisfaisant	24.01.2014			
0	14LUN0121S00000003010	21.01.2014 13:20:00	Transport Superjemp	Réception partiellement refusée (avec ou sans réclamation)	29.01.2014			
0	14LUN0115W0000002274	15.01.2014 15:30:00	Bierteufel	Réception acceptée et satisfaisant	03.02.2014			
0	14LUN0115W00000002295	15.01.2014 13:00:00	Ziggi	Réception acceptée mais insatisfaisant	28.01.2014			
			«« «	» »»				
Données dont la date d'arrivée - sélectionner remonte à Effacer de la liste								
Ouvrir	rapport de réception	Duvrir DA-e	acer de la liste					

La grille de sélection consiste de colonnes suivantes :

Colonne "Choix"

Voir section "DA-e"

Colonne "ARC"

Voir section "DA-e"

Colonne "Date d'expédition"

La colonne affiche la date et l'heure indiquées par l'expéditeur comme date / heure d'expédition lors de la création du DA-e.

Colonne "Expéditeur"

Voir section "DA-e"

Colonne "Explications générales"

Cette colonne contient l'évaluation globale du contrôle des marchandises par le destinataire accompagnant le rapport de réception. Ces explications concernent le DA-e en entier.

Les explications générales suivantes sont possibles :

- Réception acceptée et satisfaisant
- Réception acceptée mais insatisfaisant
- Réception refusée (avec ou sans réclamation)
- Réception partiellement refusée (avec ou sans réclamation)

Colonne "Date d'arrivée"

Cette colonne affiche la date à laquelle le destinataire a reçu la marchandise, peu importe s'il l'a acceptée ou refusée complètement / partiellement. Il s'agit ici de la date indiquée comme date d'arrivée dans le rapport de réception par le destinataire, et non de la date de la création du rapport de réception.

Bouton "Ouvrir rapport de réception"

Ce bouton s'affiche lors de la sélection d'un des rapports de réception indiqués. En cliquant sur ce bouton, les données du rapport de réception choisi sont affichées sous forme de fichier PDF.

Bouton "Ouvrir DA-e"

Ce bouton s'affiche lors de la sélection d'un des rapports de réception indiqués. En cliquant sur ce bouton, les données du DA-e choisi sont affichées sous forme de fichier PDF.

Bouton "Effacer de la liste"

Comme les données dans la grille "Expédition/Rapports de réception" ne sont pas supprimées automatiquement, vous avez la possibilité d'effacer un ou plusieurs rapports de réception d'une période choisie.

Si uniquement une saisie doit être supprimée, elle doit être choisie dans la colonne "Choix" et supprimée grâce au bouton "Effacer de la liste".



Lorsque plusieurs saisies d'une période définie doivent être supprimées, une période de temps peut être choisie dans la liste de sélection. En cliquant sur le bouton "Effacer de la liste", tous les rapports de réception de cette période sont effacés de la liste.

Données dont la date d'arrivé	e sélectionner ▼	remontea Effacer de la liste
Ouvrir rapport de réception	3 jours 5 jours 10 jours	e Effacer de la liste
tions	20 jours 30 jours	

5.2.3. Section "Notifications"

Cette grille affiche toutes les notifications entrantes envoyées au destinataire par l'EMCS. Les notifications sont déclenchées par l'écoulement d'un délai et/ou par certaines activités de l'expéditeur ou du destinataire.

A partir du moment où les notifications sont reçues par le destinataire, elles s'affichent dans cette grille. Elles restent sur l'écran, jusqu'à ce que le destinataire les efface en utilisant la fonction "Effacer de la liste".

ations					
Choix	ARC	Date de création	Expéditeur	Information	Remarques
0	14LUN0206W00000004224	12.02.2014 09:30:16	Schampes Bar	Rappel rapport de réception	
0	14LUN0121S0000003010	03.02.2014 13:47:42	Transport Superjemp	Changement destinataire	
	·	» » » »	» »»	·	
Donnée	s dont la date de création sél	ectionner 💌 remonte à	Effacer de la liste		
Ouvrir	rapport Ouvrir DA-e	Effacer de la list	e		

La grille de sélection consiste des colonnes suivantes :

<u>Colonne "Choix"</u> Voir section "DA-e"

<u>Colonne "ARC"</u> Voir section "DA-e"

Colonne "Date de création"

Cette colonne affiche la date et l'heure de la création de la notification par le système.

Colonne "Expéditeur"

Cette colonne affiche le nom de l'expéditeur enregistré ou du propriétaire de l'entrepôt fiscal l'expédition. Dans le cas d'un régime suspensif suivant la mise à la consommation, cette colonne affiche le nom de l'expéditeur enregistré.

Colonne "Information"

Les informations suivantes peuvent être envoyées sous forme de notifications :

• Rappel rapport de réception

Lorsqu'un expéditeur ouvre un DA-e, l'EMCS de l'Etat Membre d'expédition démarre un délai qui surveille l'entrée d'un rapport de réception.

La fixation de ce délai est la responsabilité de l'Etat Membre, et ne se termine pas avant l'écoulement de la durée du transport indiquée par l'expéditeur.

Lorsqu'aucun rapport de réception n'est reçu avant la fin du délai, le destinataire reçoit un rappel de rapport de réception. Pour ce faire, l'EMCS de l'Etat Membre d'expédition envoie un message à l'Etat Membre de destination. Basé sur ce message, le système de l'Etat Membre de destination informe alors le destinataire de l'écoulement du délai, et que l'Etat Membre d'expédition attend un rapport de réception. De même, l'EMCS de l'Etat Membre d'expédition en informe aussi l'expéditeur. L'expéditeur ainsi que le destinataire doivent désormais prendre des mesures afin de clôturer le régime suspensif ouvert. Lorsque la procédure ne peut pas être conclue à court terme, c.à.d. qu'aucun rapport de réception ne peut être transmis par le destinataire, celui-ci peut indiquer un motif pour l'absence ou le retard d'un rapport de réception. Le bouton "Motif du retard" est disponible pour remplir cette action.

• Motif du retard

Le destinataire reçoit cette notification, lorsque l'expéditeur (après avoir reçu un rappel de rapport de réception) indique un motif expliquant l'absence d'un rapport de réception. Le rappel de rapport de réception est envoyé à l'expéditeur ainsi qu'au destinataire d'une livraison sous régime suspensif. Les deux opérateurs économiques peuvent soumettre un motif qui doit alors être sauvegardé dans les systèmes des Etats Membres impliqués, et transmis aux autres participants.

• Annulation

Tant que la marchandise se trouve encore dans l'entrepôt fiscal d'expédition, l'expéditeur peut annuler le DA-e. Le message d'annulation est envoyé par le système d'accise de l'Etat Membre d'expédition à celui de l'Etat Membre de destination. Le système de l'Etat Membre de destination informe alors le destinataire de l'annulation du DA-e. Le destinataire peut prendre connaissance de ce message, mais aucun traitement ultérieur n'est requis. Au moment où la notification d'annulation arrive, le DA-e disparaît de la grille de sélection de la section "DA-e".

• Changement destinataire

Pendant le transport sous régime suspensif, l'expéditeur de la marchandise a la possibilité de rediriger la marchandise vers un autre destinataire. Cette redirection peut être spontanée, ou requise après un refus (partiel) d'acceptation des marchandises par le destinataire. Dans le cas d'un changement de destinataire, le DA-e disparait de la grille de sélection "DA-e" dès l'arrivée de la notification concernant le changement de destinataire. Il n'est pas important de savoir si le dentinaires initial était un entrepôt fiscal ou un destinataire enregistré.

• Changement lieu de livraison

Pendant le transport sous régime suspensif, l'expéditeur de la marchandise a la possibilité de rediriger la marchandise vers un autre lieu. Cette redirection peut être spontanée, ou requise après un refus (partiel) d'acceptation des marchandises par le destinataire. Si le lieu de livraison est un entrepôt fiscal, le DA-e disparait de la grille de sélection "DA- Dans ce cas, le DA-e s'affiche dans la grille de sélection des nouveaux lieux de livraison. En entrant dans l'application, le destinataire doit choisir le type d'autorisation du nouveau lieu de livraison (numéro d'accise du nouveau lieu de livraison).

Si, dans le cas d'un changement de lieu de livraison, le destinataire initial était un destinataire enregistré, le DA-e reste affiché dans la grille de sélection de la section "DA-e". Le changement du lieu de livraison est l'objet de la notification.

Ceci est aussi le cas, si aucun lieu de livraison distinct n'était indiqué dans le DA-e initial, mais, qu'en raison d'une livraison directe, la marchandise ne doit plus être envoyée à l'adresse du destinataire enregistré, mais à un autre lieu de livraison.

Il en est de même pour le cas contraire (changement de livraison directe avec lieu de livraison à l'adresse du destinataire enregistré).

<u>Clôture de procédure</u>

Il s'agit ici d'un message que l'EMCS de l'Etat Membre d'expédition envoie à l'expéditeur ainsi qu'à l'EMCS de l'Etat Membre de destination, lorsque le DA-e est manuellement clôturer par l'Administration des Douanes et Accises de l'Etat Membre d'expédition.

La fermeture manuelle du DA-e est une procédure d'exception, qui a seulement lieu, si la clôture électronique n'est pas possible. Ceci peut être le cas, si, à la suite d'irrégularités constatées pendant le transport sous régime suspensif, l'accise a été élevée.

Le message une fois arrivé, l'Etat Membre de destination en informe le destinataire.

Après la fermeture d'une procédure de régime suspensif par l'Administration des Douanes et Accises de l'Etat Membre d'expédition, plus aucun rapport de réception ne peut être créé par le destinataire, et plus aucune action par l'expéditeur n'est possible.

Boutons

Cette section offre en principe les boutons "Ouvrir DA-e", "Motif du retard", "Ouvrir motivation" et "Effacer de la liste".

L'affichage réel des boutons sur l'écran dépend de si la notification correspondant à un DA-e prévoit la fonction qu'offre le bouton en question.

Bouton "Ouvrir DA-e"

Ce bouton s'affiche lors de la sélection d'une des notifications indiquées. En cliquant sur ce bouton, les données du DA-e choisi sont affichées sous forme de fichier PDF

Bouton "Motif du retard"

Ce bouton s'affiche uniquement, si un DA-e, pour lequel un rappel de rapport de réception existe, a été choisi dans la colonne "Choix".

En cliquant sur le bouton, un masque servant à indiquer un motif pour la livraison s'ouvre.

Bouton "Ouvrir motivation"

Ce bouton s'affiche uniquement, si un DA-e, pour lequel un motif pour la livraison tardive a été entré par l'expéditeur et s'affiche au dentinaire sous forme de notification (Information "Motif livraison tardive"), a été choisi dans la colonne "Choix". En cliquant sur ce bouton, le motif indiqué est affiché.

Boutons "Effacer de la liste"

Voir section "Rapports de réception"

5.3. Onglet "Requête messages manquants"

5.3.1. Informations générales

L'EMCS fonctionne sur base de transferts de données. Les messages électroniques sont échangés entre les opérateurs économiques et les applications EMCS des Etats Membres, ainsi qu'entre les différents Etats Membres.

Grâce à l'application de l'EMCS, les destinataires ont la possibilité d'envoyer un message de demande à l'Etat Membre d'expédition pour les DA-e manquants.

Sur base de l'entrée de l'ARC du DA-e demandé, le message de demande est envoyé à l'Etat Membre d'expédition.

5.3.2. Déroulement de la requête de messages manquants

Lorsqu'un DA-e ne s'affiche pas dans la section "DA-e" du sous-onglet "Réception/DA-e", bien que la livraison soit déjà arrivée et un rapport de réception ait été remis, il est possible d'ouvrir le sous-onglet "Demander message manquant".

Réception Expédition Requête Rapport d'événement
DA-e d requête message manquant
Demande ARC
Cette fonctionnalité sert exclusivement à demander un DA-e (qui n'apparaît pas sous l'onglet" Réception") manquant aux fins d'établir un ROR requis en tant que destinataire. ARC ? Soumettre une demande

• Champ de saisie ARC

Ce champ de saisie sert à indiquer l'ARC du DA-e. L'ARC peut être extrait de la version imprimée du DA-e accompagnant la livraison, ou d'un document commercial (si aucune version imprimée du DA-e n'est disponible).

• Bouton "Soumettre une demande"

En cliquant sur ce bouton, la demande est soumise à l'EMCS luxembourgeois, qui renvoie le message de demande à l'Etat Membre d'expédition.

La demande d'un message manquant est uniquement possible pour des DA-e issus d'autres Etats Membres.

Si le message de demande est sans succès (c.à.d. qu'après quelques minutes, le DA-e demandé n'apparait toujours pas) le helpdesk de l'Administration luxembourgeoise des Douanes et Accises ou de l'Etat Membre d'expédition peut être contacté.

5.4. Affichage de DA-e et de Rapports de réception

Les documents administratifs électroniques (DA-e) et les rapports de réception affichent tous les champs de données sous format PDF (Portable Document Format). Le fichier PDF contient les champs de données reprenant les numéros de champs et les valeurs saisies.

Les DA-e et rapports de réception peuvent être consultés et affichés en cliquant sur "Ouvrir DA-e" ou "Ouvrir rapport de réception" dans les onglets correspondants de la grille de sélection.

En cliquant sur un de ces boutons, le masque "Rapport concernant ARC ..." s'affiche.

harger le rapport			
e - Verwaltungsdokun Document Administra	nent / itif Électronique	8	1f Seq.No./ Numéro d'ordre 1
la Bestimmung /	1b Beförderungsdauer /	1c Transportverantwortlicher /	9d Ausgangspunkt /
Type de destination	Durée du transport	Organisation du transport	Type d'origine
Destination - entrepôt fiscal	1 heure	Expéditeur	Entrepôt fiscal
2 Versender/	2a Verbrauchsteuernummer/	^{5 Empfänger/}	5a Verbrauchsteuernummer/
Opérateur expéditeur	Numéro d'accise de l'opérateur	Opérateur destinataire	Identification de l'opérate
Bierteufel	LUTEST0000042	Direction des douanes	LUACC00009700
65, avenue du soleil 5655 Esch/Alzette		place de la gare 26 1016 LUXEMBOURG	
3 Abgangsort/	3a Verbrauchsteuernummer/	7 Ort der Lieferung/	7a Verbrauchsteuernummer/
Opérateur lieu d'expédition	Référence de l'entrepôt fiscal	Opérateur lieu de livraison	Identification de l'opérate

L'affichage est seulement possible, si le navigateur Internet dispose d'un plugiciel (plug-in) PDF. Si ceci n'est pas le cas, le navigateur ne peut pas afficher le fichier PDF.

Pour cette raison, l'hypertexte contient un lien électronique référant au fichier PDF.

En cliquant sur le lien, on a l'option de sauvegarder le fichier PDF, ou de l'afficher grâce à un logiciel PDF.

En cliquant sur le bouton "Retour", on revient à la grille de sélection.

5.5. Réalisation d'un rapport de réception

5.5.1. Sélection du cas et ouverture du masque de saisie

Comme déjà cité sous le point 4.1., le destinataire d'une marchandise soumise à accise transportée sous régime suspensif doit confirmer l'entrée de la marchandise dans l'entrepôt fiscal, l'entreprise du destinataire enregistré ou dans le lieu de livraison directe dans l'EMCS.

Pour ce faire, il suffit de choisir un DA-e dans la colonne "Choix" du sous-groupe de données "Réception/DA-e" et de cliquer sur le bouton "Rapport de réception" de la section DA-e.

Réceptio	on E	pédition	Requête	Rapport	d'événement				Filtrer su	uivant ARC
DA-e	requêt	e message	manquant							
DA-e	Rappo	ts de récep	tion Notif	ications						
DA-e										
	Cb	oix ARC			Date d'expédition	Expéditeur	lieu d'expédition	Numéro de référence local	Statut	
) 14LU	N0303WSI00	0004925	03.03.2014 10:00:00	Bierteufel	65, avenue du soleil 5655 Esch/Alzette	Test2586494	DAe accepté	
	(14LU	N0303W0000	00004918	03.03.2014 10:00:00	Bierteufel	65, avenue du soleil 5655 Esch/Alzette	Test221133	DAe accepté	
	0	14LU	N0303SI0000	0004902	03.03.2014 10:00:00	Bierteufel	65, avenue du soleil 5655 Esch/Alzette	Test3695	DAe accepté	
	() 14LU	N0303l00000	004891	03.03.2014 10:00:00	Bierteufel	65, avenue du soleil 5655 Esch/Alzette	Test987654	DAe accepté	
	0) 14LU	N0206W0000	00004224	06.02.2014 08:30:00	Schampes Bar	1, rue de l'eau 6423 Grevenmacher	345/14	DAe accepté	
						«« «	>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>			
<	Ra	pports de r	éception	Ouvri	r DA-e	son erronée	Rapport d'événement			

En cliquant sur le bouton "Rapport de réception", le masque de saisie pour le rapport de réception s'ouvre.

5.5.2. Masque de saisie "Rapport de réception"

Le masque de saisie pour le rapport de réception est subdivisé en groupes de données et en sous-groupes de données, avec les champs de données et les boutons de fonctions correspondants :

• "Rapport de réception concernant ARC ..."

avec les boutons correspondants :

"Ouvrir DA-e"

"Sauvegarder"

"Interrompre"

Grille de sélection concernant les "Informations marchandises"

avec les boutons correspondants :

"Ajouter contestation" (si une position d'article sans contestation a été choisie) "Modifier contestation" (si une position d'article avec contestation a été choisie) "Effacer contestation" (si une position d'article avec contestation a été choisie)

Rapports de	réceptio	<u>n</u> Inforr	nations marchandise						
Rapport de	e récepti	on conce	mant ARC 14LUN0303WSI000004925						
			Ouvrir DA-e						
			Date d'arrivée 🔜 🔜 💷 (jj.mm.aaaa) ?						
		Résu	iltat rapport de réception 💷 sélectionner						
		Info	prmation supplémentaire	<u>^</u> ?					
				T					
Information	ns marc	handise							
	Choix	Position	Produit	Code NC	Quantité	Poids brut	Poids net	Contestation indiquée	
	0	1	Produits intermédiaires	22060031	180	200	190	nein	
	0	2	Spiritueux	22083030	200	250	230	nein	
	0	3	Vin mousseux et boissons fermentées mousseuses autres que le vin et la bière	22041094	200	230	200	nein	
	0	4	Vin tranquille et boissons fermentées non mousseuses autres que le vin et la bière	22042142	50	75	55	nein	
Cause	aardar		tarramana						
Sauve	garuer		iter on pre						
Sauve	garder] Ir	Iterrompre						

Respectivement,

Info

Choix	Position	Produit	Code NC	Quantité	Poids brut	Poids net	Contestation indiquée
۲	1	Produits intermédiaires	22060031	180	200	190	ja
0	2	Spiritueux	22083030	200	250	230	nein
0	3	Vin mousseux et boissons fermentées mousseuses autres que le vin et la bière	22041094	200	230	200	nein
0	4	Vin tranquille et boissons fermentées non mousseuses autres que le vin et la bière	22042142	50	75	55	nein

En choisissant une position article et en cliquant sur le bouton "Ajouter Contestation", un masque de saisie pour les contestations s'ouvre. Les sous-groupes de données suivants sont au choix :

- "Information marchandises Contestation"
 - avec les boutons correspondants
 - "Accepter Contestation"
 - "Effacer Contestation"
 - "Retour"
- "Motif de la contestation"
 - avec les boutons correspondants :
 - "Accepter"
 - "Nouveau"
 - "Effacer"

5.5.3. Groupe de données "Rapport de réception concernant ARC ..."

Bouton "Ouvrir DA-e"

En cliquant sur ce bouton, on ouvre le masque "Rapport concernant ARC \ldots''

Ce bouton sert à ouvrir le DA-e pour lequel un rapport de réception doit être créé (voir point 4.4).

Le groupe de données consiste des champs de données suivants :

• Date d'arrivée

Champ numéro 6a dans le rapport.

A la fin du transport de marchandises, le destinataire doit immédiatement (ou au plus tard 5 jours suivant la fin du transport) remettre un rapport de réception.

Il doit y indiquer la date d'arrivée des marchandises soumises à accise. Il faut entrer la date, à laquelle le destinataire a accepté les marchandises.

La date est à entrer dans le format suivant :



En cliquant sur le symbole du calendrier, un calendrier s'ouvre. Ceci peut vous aider à entrer les dates. En cliquant sur la date ou sur le mot "Aujourd'hui", la date peut être entrée en utilisant la souris. La date d'arrivée est un champ obligatoire.

• <u>Résultat rapport de réception</u>

Champ numéro 6b dans le rapport.

Cette colonne contient l'évaluation globale du contrôle des marchandises. Ces explications concernent le DA-e en entier.

Pour cette saisie, une liste de sélection vous offre plusieurs options :

Résultat rapport de réception	sélectionner	?	
	sélectionner		
Information supplémentaire	Réception acceptée et satisfaisant - 1 Réception acceptée mais insatisfaisant - 2 Réception refusée (avec ou sans réclamation) - 3 Réception partiellement refusée (avec ou sans réclamation) - 4	^	?
		-	

Les options suivantes sont possibles :

- Réception acceptée et satisfaisant
- Réception acceptée mais insatisfaisant
- Réception refusée (avec ou sans réclamation)
- Réception partiellement refusée (avec ou sans réclamation)

Dépendant du type de résultat du rapport de réception, il faut entrer les contestations et les informations supplémentaires.

La saisie d'un résultat de rapport de réception est obligatoire.

• Informations supplémentaires

Champ numéro 6c dans le rapport.

Il s'agit d'un champ de texte libre optionnel servant à indiquer des informations supplémentaires pouvant contenir jusqu'à 350 caractères alphanumériques. La saisie d'informations supplémentaires est optionnelle.

<u>Bouton "Sauvegarder"</u>

En cliquant sur ce bouton, les données entrées pour le rapport de réception sont sauvegardées.

Les données du rapport de réception sont encore une fois affichées.

<u>Bouton "Interrompre"</u>

En cliquant sur le bouton "Interrompre", le processus est interrompu. Toutes les données saisies jusqu'à ce moment sont perdues et on revient à l'onglet "Réception/DA-e" sur l'écran EMCS.

5.5.4. Grilles de sélection relatives aux "Informations marchandises"

Cette section consiste d'une grille de sélection affichant toutes les positions d'articles du DAe choisi, ainsi que du bouton "Ajouter contestation".

En cliquant sur ce bouton, on ouvre les deux sous-groupes de données suivants :

"Information marchandises – Contestation"

nformatior	ormations marchandise										
	Choix	Position	Produit	Code NC	Quantité	Poids brut	Poids net	Contestation indiquée			
	۲	1	Produits intermédiaires	22060031	180	200	190	nein			
	0	2	Spiritueux	22083030	200	250	230	nein			
	0	3	Vin mousseux et boissons fermentées mousseuses autres que le vin et la bière	22041094	200	230	200	nein			
	0	4	Vin tranquille et boissons fermentées non mousseuses autres que le vin et la bière	22042142	50	75	55	nein			

et

"Motif de la contestation"

Information marchandise - contestation	
Position article Code NC Produit Quantité Poids brut Poids net Différence Quantité Quantité	1 22060031 Produits intermédiaires 180 (Litre (température à 20°C)) 200 190 sélectionner v ? 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
Motif de la contestation	
Motif de la contestation Information supplémentaire Nouveau	sélectionner

Si une contestation a déjà été ajoutée à une position d'article, les boutons suivants s'affichent lors de la sélection de cette position :

"Traiter contestation" et "Effacer contestation"



La grille de sélection consiste des colonnes suivantes :

Colonne "Choix"

Cette colonne contient des champs de sélection, qui peuvent être activés par clic de souris.

La désactivation d'un bouton choisi est seulement possible en sélectionnant une autre position d'article (si disponible). Uniquement une seule position d'article du DA-e peut être choisie.

Colonne "Position"

La colonne "Position article" affiche le numéro de la position d'article du DA-e.

Colonne "Produit"

Le nom de la catégorie de produit de la position d'article est affiché.

Colonne "Code Marchandise - code NC"

Cette colonne affiche le numéro de nomenclature combinée (Code NC) du type de marchandise indiqué dans la position de marchandise.

Colonne "Quantité"

Cette colonne affiche la quantité des marchandises indiquée dans la position d'article. Il convient de noter que la valeur spécifiée dépend de l'unité de mesure correspondant à la catégorie de produit (1000 pièces, litres à 15 °C, litres à 20 °C, kg).

Colonne "Poids brut"

Cette colonne affiche le poids brut de la marchandise indiqué par l'expéditeur pour cette position.

Colonne "Poids net"

Cette colonne affiche le poids net de la marchandise soumise à accise indiqué par l'expéditeur.

Colonne "Contestation indiquée"

Cette colonne indique, si le destinataire a déjà ajouté une contestation à cette position d'article. Par défaut, le système affiche un "non". Lorsque le destinataire entre un motif de contestation, un volume manquant ou excédent ou une quantité refusée dans le sous-groupe de données "Information marchandises – Contestation" et/ou "Motif de la Contestation", le système affiche un "oui".

Bouton "Ajouter contestation"

En cliquant sur ce bouton, les deux sous-groupes de données "Information marchandises – Contestation" et "Motif de la contestation" s'ouvrent.

Il n'est pas possible d'ouvrir ces sous-groupes de données lorsque le résultat de rapport de réception "Réception acceptée et satisfaisant" est sélectionné dans la section "Rapport de réception concernant ARC ...".

Bouton "Ouvrir contestation"

En cliquant sur ce bouton, les deux sous-groupes de données "Information marchandises – Contestation" et "Motif de la contestation" s'ouvrent pour la position d'article choisie. La contestation saisie peut être changée.

Bouton "Effacer contestation"

En cliquant sur ce bouton, la contestation entrée est effacée. Cette action n'ouvre pas les sous-groupes de données "Information marchandises – Contestation" et "Motif de la contestation" pour la position d'article.

5.5.5. Sous-groupe de données "Information marchandises – Contestation"

Si l'on choisit une position d'article et qu'on clique sur le bouton "Ajouter contestation", on arrive dans les sous-groupes de données "Information marchandises – Contestation" et "Motif de la contestation".

Le sous-groupe de données "Information marchandises – Contestation" affiche les indications essentielles concernant la position d'article choisie (voir aussi la grille de sélection du groupe de données Information marchandises).

De plus, les champs de saisie suivants sont disponibles :

- "Différence"
- "Différence quantité"
- "Quantité refusée"

L'activation des champs de saisies "Quantité refusée" dépend du résultat de rapport de réception choisi dans la section "Rapport de réception concernant ARC ...".

Information marchandise - contestation

Position article	2
Code NC	22083030
Produit	Spiritueux
Quantité	200 (Litre (température à 20°C))
Poids brut	250
Poids net	230
Différence	sélectionner 💌 ?
Différence quantité	2
Quantité refusée	?

• <u>Différence</u>

Champ numéro 7b dans le rapport.

Pour cette saisie, une liste de sélection vous offre les options "Excédent" et "Manquant". La présence d'une indication "Excédent" ou "Manquant" dépend du résultat du contrôle lors de la réception des marchandises.

• Différence quantité

Champ numéro 7c dans le rapport.

Ce champ de données sert à indiquer la quantité excédante ou manquante.

Toutefois, il convient de noter que la valeur indiquée se réfère à une unité de mesure qui dépend de la catégorie de marchandises (1000 pièces, litres à 15 °C, litres à 20 °C, kg).

Pour l'alcool et les produits contenant de l'alcool, la quantité réelle est à indiquer en litres à 20 °C et non en litres d'alcool pur.

La différence de quantité concerne la quantité qui a été indiquée comme quantité expédiée dans le DA-e.

Lorsqu'un choix a été fait dans le champ de saisie "Différence" ("Excédent" ou "Manquant), il devient obligatoire de saisir une valeur.

• Quantité refusée

Champ numéro 7e dans le rapport.

Il est uniquement possible de remplir ce champ de données, si "Réception des marchandises partiellement refusée (avec ou sans réclamation)" a été choisi comme résultat de rapport de réception dans la section "Rapport de réception concernant ARC ...".
Dans ce cas, il est obligatoire de saisir la "Quantité refusée" pour au moins une position d'article.

Toutefois, il convient de noter que la valeur indiquée se réfère à une unité de mesure qui dépend de la catégorie de marchandises (1000 pièces, litres à 15 °C, litres à 20 °C, kg).

Pour l'alcool et les produits contenant de l'alcool, la quantité réelle est à indiquer en litres à 20 °C et non en litres d'alcool pur.

La Quantité refusée concerne la quantité qui a été indiquée comme quantité expédiée dans le DA-e.

Indication importante :

La valeur d'une "Quantité refusée" ne peut jamais contenir une quantité excédant celle indiquée précédemment.

Une addition pourrait, par exemple, provoquer le message d'erreur suivant :

"N035 - lors d'un refus partiel, la quantité refusée doit être plus petite que la quantité envoyée."

Pour clarifier, si une quantité ou un volume excédent cités initialement dans le DA-e sont totalement ou partiellement refusés, il faut remplir les champs de saisie "Information supplémentaire" sous "Motif de contestation".

5.5.6. Sous-groupe de données "Motif de la contestation"

Ce sous-groupe de données sert à indiquer le motif de la contestation.

Le sous-groupe de données peut être utilisé 9 fois par position d'article. Ceci signifie que jusqu'à 9 motifs de contestation différents peuvent être indiqués par position d'article.

Tant qu'aucun motif de contestation n'a été ajouté à une position d'article, les deux champs de saisie "Motif de la contestation" et "Information supplémentaire" sont inactifs.

Motif de la contestation			
Motif de la contestation	sélectionner	?	
Information supplémentaire		-	?
Nouveau			

C'est uniquement lorsqu'on clique sur le bouton "Nouveau", que le masque de saisie et la grille de sélection pour l'aperçu des motifs de contestation indiqués s'affichent.

Motif de la	contest	ation					
	Choix	Motif de la contestation	Informati	on supplémentaire			
	۲						
	Accen	Motif de la cor Information supplé	ntestation mentaire	sélectionner Autre - 0 Excédent - 1 Manquant - 2 Marchandise endomma Rupture de scellé - 4 Quantité supérieure à c	▼ agée - 3 elle indiquée sur l'autorisation temporaire - 7	?	?

De plus, les deux champs de saisie

"Motif de la contestation"

"Information supplémentaire"

ainsi que les boutons

"Accepter"

"Nouveau"

"Effacer"

sont disponibles.

Le sous-groupe de données est à utiliser obligatoirement pour au moins une position d'article, lorsqu'on choisit :

Réception acceptée mais insatisfaisant ;

Réception refusée (avec ou sans réclamation) ou

Réception des marchandises partiellement refusée (avec ou sans réclamation) comme résultat de rapport de réception dans le groupe de données "Rapport de réception

concernant ARC ...".

Selon le cas, le sous-groupe de données peut s'afficher seul (si ni aucun volume excédent ou manquant, ni aucune quantité refusée n'existent dans le sous-groupe de données "Information marchandises – Contestation") ou conjointement avec une indication dans le sous-groupe de données "Information marchandises – Contestation".

• Motif de la contestation

Champ 7.1.a dans le rapport.

Pour cette saisie, une liste de sélection vous offre plusieurs options :

Autre

Excédent

Manquant

Marchandise endommagée

Rupture de scellé

Quantité supérieure à celle indiquée sur l'autorisation temporaire

Motif de la contestation	sélectionner	
	sélectionner	Ľ
Information supplémentaire	Autre - 0	
	Excédent - 1	
	Manguant - 2	
	Marchandise endommagée - 3	
	Rupture de scellé - 4	7
	Quantité supérieure à celle indiquée sur l'autorisation temporaire - 7	F

L'utilisation de ces champs de saisies est toujours obligatoire dans le sous-groupe de données "Motif de la contestation".

• Information supplémentaire

Champ 7.1.b dans le rapport.

Il s'agit d'un champ de texte libre pouvant contenir jusqu'à 350 caractères alphanumériques.

La saisie d'informations supplémentaires relatives à la contestation est principalement optionnelle. Si "Autre" a été choisi dans la liste de motifs de contestation, le champ "Information supplémentaire" devient obligatoire.

Bouton "Accepter"

En cliquant sur ce bouton, les données entrées dans les champs de saisie énumérées ci-dessus sont sauvegardées et affichées dans la grille de sélection.

Bouton "Nouveau"

En cliquant sur ce bouton, les deux champs de saisie sont de nouveau activés et un motif de contestation peut être indiqué.

• Bouton "Effacer"

En cliquant sur ce bouton, le motif choisi dans la grille de sélection (activation du champ de sélection dans la colonne "Choix") est effacé.

Indication importante :

Lorsqu'on choisit un motif de contestation en activant un champ de sélection dans la colonne "Choix" de la grille de sélection, les données sont affichées dans les champs de saisie, où elles peuvent aussi être modifiées. Le bouton "Accepter" permet de sauvegarder les changements.

5.5.7. Accepter contestation / Effacer contestation / Retour

Une fois les champs de données remplis dans les sous-groupes de données "Informations marchandises - Contestation" et "Motif de la contestation", les trois boutons suivants deviennent disponibles :



La même chose s'applique, si aucune "Information marchandises – Contestation" n'est nécessaire, parce qu'aucun volume "Manquant" / "Excédent" et aucune quantité non-acceptée ne doivent être indiqués.

• Bouton "Accepter contestation"

En cliquant sur le bouton "Accepter contestation", les données sont sauvegardées. Une fois les données relatives à la contestation acceptées, la grille de sélection affiche un "oui" dans la colonne "Contestation indiquée" des informations marchandises.

Bouton "Effacer Contestation"

Lors de la première saisie, et lorsqu'on travaille dans le mode de modification (voir "Ouvrir contestation", grille de sélection "Informations marchandises"), le bouton "Effacer contestation" provoque l'effacement de toutes les entrées relatives à la contestation actuelle.

<u>Bouton "Retour"</u>

Lors de la première saisie d'une contestation, le bouton "Retour" provoque l'effacement de toutes les entrées relatives à la contestation actuelle.

Dans le mode de modification (voir "Ouvrir contestation", grille de sélection "Informations marchandises"), l'utilisation de ce bouton vous fait perdre les dernières modifications.

5.5.8. Envoi du rapport de réception

A la fin du masque de saisie pour un rapport de réception se trouvent les boutons "Sauvegarder" et "Interrompre"

Rapport de réception concernant ARC 14LUN0303WSI000004925										
			Ouvrir DA-e							
			Date d'arrivée 👩 🧛 2014 💷 (jj.mm.aaaa) 💡							
		Résu	tat rapport de réception Réception acceptée mais insatisfaisant - 2							
		Info	rmation supplémentaire	▲						
rmation	s marcl	handise								
	Choix	Position	Produit	Code NC	Quantité	Poids brut	Poids net	Contestation indiquée		
	0	1	Produits intermédiaires	22060031	180	200	190	ja		
	0	2	Spiritueux	22083030	200	250	230	ja		
	0	3	Vin mousseux et boissons fermentées mousseuses autres que le vin et la bière	22041094	200	230	200	nein		
					50	75				

Bouton "Interrompre"

En cliquant sur ce bouton, la création du rapport de réception est interrompue. Toutes les données saisies jusqu'à ce moment sont perdues et on revient à l'onglet "Réception/DA-e" sur l'écran EMCS.

Bouton "Sauvegarder"

En cliquant sur le bouton "Sauvegarder", toutes les données saisies dans le rapport de réception sont affichées dans un masque d'aperçu.

Tout d'abord, le système contrôle les données saisies et, le cas échéant, envoie un message d'erreur.

Les saisies relatives au rapport de réception peuvent alors être contrôlées une nouvelle fois.

Vous pouvez ensuite choisir entre les boutons suivants :

Données d	e référenc	e					
		ARC 14LUN0303WSI000004925 Date d'arrivée 03.03.2014 Résultat rapport de réception Réception acceptée mais insatisfaisant					
Destinatair	e						
		Numéro d'accise LUACC00009700					
Lieu de livr	aison						
	Autorit	Numéro d'accise LUACC00019700 é compétente lieu de destination LU704000					
Divergence	es						
	Position	Produit	Code NC	Quantité	Poids brut	Poids net	Contestation indiquée
	1	Produits intermédiaires	22060031	180	200	190	ja
	2	Spiritueux	22083030	200	250	230	ja
	3	Vin mousseux et boissons fermentées mousseuses autres que le vin et la bière	22041094	200	230	200	nein
	4	Vin tranquille et boissons fermentées non mousseuses autres que le vin et la bière	22042142	50	75	55	nein

Envoyer Retour

Bouton "Retour"

En cliquant sur ce bouton, les champs de saisie du rapport de réception contenant les données saisies sont affichés. Il est possible de changer les données.

Bouton "Envoyer"

En cliquant sur le bouton "Envoyer", les données du rapport de réception sont sauvegardées dans l'EMCS de manière définitive.

L'EMCS envoie alors un message électronique contenant les données du rapport de réception à l'EMCS de l'Etat Membre d'expédition. Simultanément, le destinataire reçoit ce message comme confirmation pour la transmission du rapport de réception.

L'onglet "Réception" de la section "DA-e" sur le moniteur EMCS n'affiche alors plus les DA-e pour lesquels un rapport de réception a été soumis. La section "Rapports de réception" affiche le rapport de réception retourné. Ici, le rapport de réception peut être ouvert en tant que "Rapport" et supprimé de la liste.

De plus, l'information indiquant qu'un rapport de réception a été soumis avec succès s'affiche en-dessous des titres des onglets.

Réceptio	on Expé	dition Requête	Rapport	d'événement					Fi	iltrer s
DA-e requête message manquant										
R	Rapport de réception crée avec succès									
DA-e	DA-e Rapports de réception Notifications									
DA-e										
		100							0.11	
	Choix	ARC		Date d'expédition	Expediteur	lieu d	expedition	Numero de reference local	Statut	4
	0	14LUN0303W000	00004918	03.03.2014 10:00:00	Bierteufel	65, a	venue du soleil 5655 Esch/Alzette	Test221133	DAe accepté	:
	0	14LUN0303SI0000	0004902	03.03.2014 10:00:00	Bierteufel	65, a	venue du soleil 5655 Esch/Alzette	Test3695	DAe accepté	1
	0	14LUN0303l00000	004891	03.03.2014 10:00:00	Bierteufel	65, a	venue du soleil 5655 Esch/Alzette	Test987654	DAe accepté	1
	0	14LUN0206W000	00004224	06.02.2014 08:30:00	Schampes Bar	1, rue	e de l'eau 6423 Grevenmacher	345/14	DAe accepté	
							>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>		·	
	Rann	orts de réception	Ouwri	r DA o Livrais	on erronée	Ran	nort d'événement			
	Rapp	ons de reception	Ouvin	Emais	on chonee	Trup	port d'evenement			
Rappor	rts de réce	ption								
	Choix	ARC		Date d'expédition	Expéditeur		Explications générales		Date d'arrivée	
	0	14LUN0303WSI00	0004925	03.03.2014 10:00:00	Bierteufel		Réception acceptée mais insatisfa	aisant	03.03.2014	
	0	14LUN0206W000	00004219	06.02.2014 08:00:00	Schampes Bar		Réception partiellement refusée (a	avec ou sans réclamation)	06.02.2014	
	0	14LUN0206W000	00004203	06.02.2014 08:00:00	Schampes Bar		Réception acceptée mais insatisfa	aisant	06.02.2014	
	0	14LUN0131W000	00003204	01.02.2014 08:00:00	Bierteufel		Réception acceptée et satisfaisan	t	01.02.2014	
	0	14LUN0122W000	00003068	22.01.2014 14:00:00	Ziggi		Réception acceptée mais insatisfa	aisant	24.01.2014	
				·	-					

5.6. Motif du retard par le destinataire

5.6.1. Informations générales

Lors de la création d'un DA-e, l'EMCS des Etat Membre d'expédition lance un délai afin de garantir le respect de la durée du transport ainsi que l'envoi d'un rapport de réception dans les délais.

La fixation de ces délais de surveillance est la responsabilité de chaque Etat Membre et ne se termine pas avant la fin de la durée du transport indiquée pas l'expéditeur.

Si le cas a été créé au Luxembourg, le délai commence avec la transmission du DA-e à l'expéditeur et à l'Etat Membre de destination et termine 5 jours ouvrables après la fin de la durée du transport indiquée dans le DA-e (date d'expédition plus durée du transport plus 5 jours ouvrables).

Immédiatement après l'écoulement du délai, l'EMCS des Etat Membre d'expédition envoie un rappel à l'expéditeur et à l'EMCS de l'Etat Membre de réception. Ce message indique qu'aucun rapport de réception n'a été reçu. Ce même message est aussi transmis au destinataire.

Dans l'application web, le destinataire reçoit un rappel concernant le rapport de réception dans la section "Notifications" sous l'onglet "Réception".

Lorsqu'il reçoit le rappel, le destinataire de la marchandise ainsi que l'expéditeur ont la possibilité d'indiquer un motif pour le retard dans l'application web et de le transmettre à l'EMCS.

Lorsqu'aucun motif n'est reçu, le bureau de douane responsable pour l'expéditeur en question en est informé.

5.6.2. Réalisation d'un motif du retard

Lorsque le destinataire reçoit un rappel relatif au rapport de réception pour un DA-e, la notification est affichée dans la grille de sélection de la section "Notifications" sous l'onglet "Réception". La colonne "Information" affiche alors le "Rappel rapport de réception".

Choix	ARC	Date de création	Expéditeur	Information	Remarques
()	14LUN0206W00000004224	12.02.2014 09:30:16	Schampes Bar	Rappel rapport de réception	
0	14LUN0121S0000003010	03.02.2014 13:47:42	Transport Superjemp	Changement destinataire	
		««« «	» »»		

Lorsqu'on choisit le DA-e dans la colonne "Choix", le bouton "Motif du retard" s'affiche.

En cliquant sur ce bouton, le masque de saisie s'ouvre.

Ce masque consiste de la section "Données de référence" qui affiche l'ARC.

Afin de remplir les champs de saisie, vous avez le choix entre une liste de sélection avec des motifs pour le retard proposés et un champ de texte libre pour toute information supplémentaire.

De plus, les boutons "Suivant" et "Interrompre" sont disponibles.

Données de référence		
Données de référence		
ARC	14LUN0206W0000004224	
Motif pour le retard	sélectionner 💽 🙎	
Information supplémentaire	<u>ـ</u>	?
		
Suivant Interrompre		

Motif du retard

La saisie du motif pour la livraison tardive se fait par le biais d'une liste de sélection.

Les options suivantes sont disponibles :

Autre explication Transaction commerciale annulée Transaction commerciale en suspens Enquête en cours menée par l'autorité compétente Mauvaises conditions météorologiques Grève Accident

Informations supplémentaires

Il s'agit ici d'un champ de texte libre pouvant contenir jusqu'à 350 caractères alphanumériques.

La saisie d'informations supplémentaires relatives au motif du retard est optionnelle. Cependant, si la saisie "Autres" a été choisie comme motif du retard, le champ d'informations supplémentaires devient obligatoire.

Bouton "Interrompre"

En cliquant sur ce bouton, l'ajout du motif du retard est interrompu. On retourne alors à l'onglet "Réception" du moniteur EMCS.

Bouton "Suivant"

En cliquant sur le bouton "Suivant", le masque d'aperçu affiche les indications relatives au motif du retard.

Données de référence	
Données de référence	
	ARC 14LUN0206W0000004224
	Motif pour le retard Transaction commerciale annulée
Envoyer Retour	

5.6.3. Envoi du motif du retard

Le masque d'aperçu affiche l'ARC ainsi que le motif sélectionné et, le cas échéant, l'information supplémentaire.

De plus, les boutons "Envoyer" et "Retour" sont disponibles.

Bouton "Retour"

En cliquant sur le bouton "Retour", on revient au masque de saisie pour le motif du retard.

Bouton "Envoyer"

En cliquant sur le bouton "Envoyer", un message électronique est envoyé. On revient alors automatiquement dans l'onglet "Réception" du moniteur EMCS qui affiche à présent la confirmation "Motivation succès".



Le motif du retard est alors sauvegardé dans l'EMCS et transmis à l'Etat Membre d'expédition sous forme de message électronique.

L'expéditeur ne reçoit pas cette information.

Notification	ns					
	Choix	ARC	Date de création	Expéditeur	Information	Remarques
	14LUN0206W0000004224		03.03.2014 13:23:55	03.2014 13:23:55 Schampes Bar Motif du retard		Transaction commerciale annulée
	0	14LUN0121S0000003010	03.02.2014 13:47:42 Transport Superjemp		Changement destinataire	
			<i>««</i>	« »	»» »	
	Donnée	s dont la date de création sél	ectionner 💌 remonte à	Effacer de la liste		
	Ouvrir	motivation Ouvrir DA-	Effacer de la	liste		

6. Procédure de secours (Fallback) / (Recovery)

6.1. Informations générales relatives à la procédure de secours (Fallback) / (Recovery)

Au sens de d'article 21 de la directive 2008/118/CE du Conseil concernant le système global d'accise, un transport de marchandises soumises à accise est considéré comme exécuté, lorsque qu'il est accompagné d'un DA-e.

Si le système informatisé n'est pas disponible, l'expéditeur peut se distancer de l'article 21 de la directive et lancer un transport de marchandises soumises à accise dans une procédure de régime suspensif, à condition que la marchandise soit accompagnée d'un document sous forme de papier reprenant toutes les données indiquées dans le document administratif électronique conformément à l'article 21, et que les autorités compétentes en soient informées avant le début du transport.

"Art.30 et suivants du Règlement ministériel du 18 mars 2010 portant publication de la loi belge du 22 décembre 2009 relative au régime général d'accise transposant la Directive 2008/118/CE du Conseil du 16 décembre 2008 et abrogeant la Directive 92/12/CEE en la matière" définie la procédure Fallback.

Avant chaque transport sous la procédure Fallback, l'expéditeur doit demander une autorisation pour cette procédure au helpdesk responsable pour le système de transport et de contrôle. Cette demande doit être faite par écrit ou, si ceci n'est pas possible, par voie orale.

Le cas n'est pas pris en compte, si le système informatisé de transport et de contrôle est indisponible pendant moins de deux heures (à partir du moment de la réception de la demande d'autorisation pour la procédure Fallback).

L'expéditeur doit doter le document Fallback d'un code ARC unique.

L'attribution du code de référence administratif unique dans la procédure Fallback se fait par le biais du Helpdesk EMCS. **2818 2000** <u>Helpdesk.PLDA@do.etat.lu</u>

Pour ce faire, l'expéditeur doit fournir les données suivantes au préalable :

- Le numéro d'accise de l'expéditeur enregistré ou de l'opérateur d'un entrepôt fiscal en tant qu'expéditeur ;
- Le numéro d'accise de l'entrepôt fiscal depuis lequel les marchandises soumises à accise seront expédiées ;

- Le numéro d'accise du destinataire (entrepositaire agréé ou destinataire enregistré) ;
- Le cas échéant, le numéro d'accise de l'entrepôt fiscal dans lequel les marchandises soumises à accise seront reçues ;
- Le code d'accise selon le règlement (CE) numéro 684/2009 et la quantité des marchandises soumises à accise.

Le document de secours (FBP1) - selon l'article 26 paragraphe 1 de la directive 2008/118/CE du Conseil sur le système d'accise et l'article 8 de la réglementation numéro 684/2009 de la Commission concernant l'exécution de la directive 2008/118/CE du Conseil par rapport à la procédure informatisée - **doit accompagner les marchandises** soumises à accise sous régime suspensif lors du transport.

Afin d'offrir aux opérateurs économiques le meilleur support possible dans la réalisation de ces exigences, un document de secours spécial a été développé. Celui-ci permet de remplir les conditions pendant une panne du système.

Le document de secours (FBP1) peut seulement être accédé via le helpdesk, une fois que celui-ci a approuvé la procédure de secours.

Le concept de secours entre en vigueur, lorsque le participant ou l'administration des douanes n'est pas dans la mesure de transmettre les messages par les moyens de communication prévus dans la procédure informatisée de l'EMCS pour cause de raisons techniques qui ne peuvent pas être résolues endéans d'un délai raisonnable.

Le recours à la procédure Fallback est explicitement exclu pour les cas suivants :

- Absence ou qualification manquante du personnel chargé de la procédure informatisée de l'EMCS du côté de l'utilisateur
- Panne des systèmes informatiques de l'utilisateur, tant que ceux-ci ne sont pas directement requis pour le fonctionnement de l'application EMCS
- Panne de périphériques (imprimantes, etc.)
- Manque de certification ou non-performance du logiciel ou matériel utilisé
- Certificat LUXTRUST manquant

Le lien ci-dessous vous permettra le consulter la procédure entière en français : <u>http</u> ://www.do.etat.lu/edouanes/eDouane EMCS/Documents a consulter.htm

7. Demande d'un message XML (service B2G)

7.1. Informations générales

L'application web PIA offre aux opérateurs économiques, qui accèdent au service B2G par le biais de leur propre système interne, la possibilité de redemander certains messages électroniques déjà disponibles en format XML à l'EMCS.

Ceci peut être requis, si le traitement d'un message n'a pas pu être effectué sans fautes ou du tout dans le système interne.

Afin de permettre aux utilisateurs du service B2G de redemander un message en format XML, l'application web offre cette fonction sous l'onglet "Redemander XML".

Réception	Expédition	Requête	Redemander XML	Rapport d'événement	
Redemand	er XML				
Avec cette f	onctionnalité, vo	us pouvez re	demander un message	XML (p. ex. si le traitement	interne a échoué).
			ARC	? Affi	cher
				? Affi	cher
		Тур	e de message 🛛 sélec	ionner tout 💌 💡 Date	💁 (jj.mm.aaaa) 💡 Afficher

7.1.1. Déroulement d'une demande d'un message XML

Avant qu'un message ne puisse être redemandé, il doit être recherché selon divers critères. Dès l'ouverture de l'onglet, l'utilisateur peut choisir parmi les barres de recherche suivantes :

ARC

LRN

Type de message (uniquement avec date)

Date

En plus des champs de saisi pour la recherche, vous avez recours au bouton "Afficher". Lorsqu'on entre l'ARC d'un DA-e et qu'on clique sur le bouton "Afficher", tous les messages relatifs à ce DA-e sont affichés dans la grille de sélection. Dans le cas d'une recherche par LRN (= Numéro de référence local, respectivement champ 9a du rapport), tous les messages du DA-e, dans lesquels un numéro de référence local a été indiqué, sont affichés.

La recherche par type de message ne fonctionne qu'en relation avec une date. Cette recherche livre tous les messages de ce type, qui ont été transmis à l'expéditeur / au destinataire à cette date.

Il est aussi possible de lancer la recherche d'un message, qui a été transmis à l'expéditeur / au destinataire à une certaine date.

Tous les résultats de la recherche sont alors affichés dans une grille de sélection.

Réception	Expé	dition	Req	uête Redemand	er XML Rap	port d'événemer	nt					
Redemand	Redemander XML											
Avec cette fonctionnalité, vous pouvez redemander un message XML (p. ex. si le traitement interne a échoué).												
	ARC Afficher											
				LRN		? 4	fficher					
				Type de message	EM801	Pate	17.02.2014	31 (jj.m	m.aaaa) ? Afficher			
						- T.			-			
	Choix	ARC	LRN	Type de message	Identification of	lu message		Correl-ID-message	Date collection	Statut		
	0			EM801	927b11c8-2e	1b-4eca-99fa-7f0t	b46de413		17.02.2014 11:05:01	ENDOK		
	0			EM801	a337c872-93	a3-4ff9-b77f-451c	32e9e9ef		17.02.2014 11:08:06	ENDOK		
	0			EM801	f01156de-af8	3-403e-a999-751	d56d33c0e		17.02.2014 11:09:01	ENDOK		
	0			EM801	854b5b61-37	74-43ff-ba8a-126	9cd6bf685		17.02.2014 11:38:02	ENDOK		
	0			EM801	e10a8f12-ba	9f-4f3a-8497-000c	7b0d0510		17.02.2014 11:45:00	ENDOK		
	0			EM801	ef86034d-d92	29-4e53-88f1-dbf3	34160992		17.02.2014 11:53:00	ENDOK		
	0			EM801	740a8720-5c	46-4fc4-9645-682	876f62fb2		17.02.2014 12:08:00	ENDOK		
	0			EM801	5dc9f0cb-ec8	4-48f4-964c-9062	49453c37		17.02.2014 12:19:00	ENDOK		
	0			EM801	ae361994-7b	f0-47f7-9577-98fb	75dc674c		17.02.2014 12:20:00	ENDOK		

La grille de sélection consiste de colonnes suivantes :

Choix ARC LRN (Numéro de référence local) Message – Type Message – ID Correl – Message – ID Date collection Statut

La colonne "Choix" ne permet de choisir qu'un seul message.

En cliquant sur le bouton "Redemander", l'envoi d'un nouveau message est initié.

8. Requête

8.1. Informations générales

Sous l'onglet Requête, se trouve un masque de recherche qui permet de consulter l'historique des messages d'un DA-e. Le masque permet aussi de rechercher des DA-e sur base de différents critères de recherche affichés dans la grille de sélection.

Parmi les résultats de la requête, un seul cas peut être choisi. On peut alors imprimer le rapport ou le document, ou consulter l'historique de l'ARC.

Réception	Expédition Requête	Redemander XML	Rapport d'événement		
Requête					
		ARC	?		
		Ouvrir	historique ARC		
		Messages de 🧯 Réc	ception O Expédition ?		
	Numéro d'acc	ise expéditeur	? Nom fin	me	?
	Numéro d'accise lie	u d'expédition	?		
		Statut sélect	ionner	2	
	Code p	roduit accises sélect	ionner	•	?
		Rec	herche sur tout les entrepôts	fiscaux de l'opérateur MUNH	IOWEN S.A. 💡
		Date du	🤁 🕰 (jj.m	m.aaaa)	
		Date jusqu'au	🤋 🕰 (jj.m	m.aaaa)	
		Reche	vider		

8.2. Requête de l'historique - ARC

Réception	Expé	dition Requête	Redema	ander XML	Rapp	oort d'événement			
Info DA-e									
	ARC 14ITVRV00103K00704916								
			S	tatut Marchar	ndise a	acceptée			
Numéro de référence local 7412100473									
	Date d'expédition 05.02.2014 14:15								
Résultat de	e la requ	lête							
	Choix	ARC		Date d'expéd	dition	Expéditeur	Destinataire	9	Type de message
	0	14ITVRV00103K0	0704916	05.02.2014		GIV SpA Pastreng	o MUNHOWE	N SA	DAe
	0	14ITVRV00103K0	0704916	05.02.2014		GMSPA pasiran		NISD.	Rapport de réception
Ouvrir rapport/message									

Afin de consulter l'historique d'un ARC connu de l'utilisateur, il faut le saisir dans le champ "ARC" et cliquer sur le bouton " Ouvrir historique – ARC ". Comme résultat de requête de l'historique ARC, les données suivantes du DA-e sont affichées dans la grille de sélection :

Section "Info DA-e" :

- ARC
- Statut
- Numéro de référence local
- Date d'expédition

Section "Résultat de la requête" :

Les messages envoyés et reçus par l'utilisateur sont affichés dans une grille de sélection avec les colonnes suivantes :

- Choix
- ARC
- Date d'expédition
- Expéditeur
- Destinataire
- Type de message

Les boutons suivants sont disponibles :

• Bouton "Ouvrir rapport/message"

Le bouton "Ouvrir rapport/message" permet d'ouvrir le rapport, respectivement le document imprimé du DA-e, qui a été choisi dans la colonne "Choix".

• Bouton "Rapport d'événement"

En cliquant sur ce bouton, le masque de saisie pour un rapport d'événement s'ouvre.

• Bouton "Exposé des faits de l'irrégularité"

Ce bouton n'apparaît que lorsque l'historique de l'ARC contient déjà un rapport de réception concernant l'irrégularité.

En cliquant sur ce bouton, le masque de saisie pour la soumission d'un exposé concernant les irrégularités s'ouvre.

8.2.1. DA-e – Recherche dans l'onglet "Requête"

Lorsqu'on ne connaît pas l'ARC d'un DA-e, on peut lancer une recherche grâce à la barre de recherche dans le masque de requête. Le résultat peut consister d'un seul cas ou d'une liste de DA-e.

Description de la barre de recherche (toutes les barres de recherche doivent être utilisées en association avec une restriction temporelle "Date du" ou "Date jusqu'au") :

- <u>Sélection "Message en état d'expédition ou de réception"</u>
 La saisie se fait à travers l'activation d'un champ de sélection.
- Numéro d'accise Expéditeur/Destinataire

Dépendant de la sélection effectuée sous "Message en état d'expédition ou de réception", la barre de recherche "Numéro d'accise destinataire" (pour la sélection "Expédition"), respectivement "Numéro d'accise expéditeur" (pour la sélection "Réception"), devient disponible.

• Nom firme / nom de famille

Le nom de la firme, respectivement le nom de l'expéditeur / du destinataire peut être indiqué de manière tronqué avec pour symbole * ou % (exemple : %ustermann Gmb*).

• <u>Statut</u>

Le statut des DA-e/DSA-e recherchés peuvent être entrés ici. Pour ceci, une liste de choix est à votre disposition.

<u>Code produit accises</u>

Pour cette saisie, une liste de sélection vous offre plusieurs options.

La liste de sélection contient le code produit ainsi que le nom de la catégorie de produit.

• Recherche par DA-e

La saisie se fait par l'activation d'un champ de sélection.

• Recherche sur tous les entrepôts fiscaux de l'opérateur

Cette option est seulement disponible, lorsque l'utilisateur pour un entrepôt fiscal (entrepôt ou entrepôt de production) est inscrit.

En cas normal, suivant la requête, seuls les résultats relatifs à cette entreprise sont affichés. Grâce à cette option, la recherche peut être élargie sur tous les entrepôts fiscaux de l'opérateur (si disponible).

• Date du / Date jusqu'au

Les deux valeurs doivent obligatoirement être entrées.

La date doit être entrée dans le format suivant : jj.mm.aaaa (par exemple, 01.01.2011).

En cliquant sur le symbole du calendrier, un calendrier s'ouvre. Ceci peut vous aider à entrer les dates. En cliquant sur la date ou sur le mot "Aujourd'hui", la date peut être entrée grâce à la souris.

Bouton "Vider"

Ce bouton permet de supprimer toutes les entrées de la barre de recherche.

- <u>Bouton "Rechercher"</u> Ce bouton lance la recherche.
- <u>Résultats de la requête</u>

Si les critères de recherche conduisent à un résultat, les DA-e sont affichés dans la grille de sélection.

Réception	Expé	dition Requête Redema	ander XML Rap	port d'événement				
Résultat de la requête								
	Choix	ARC	Date d'expéditior	n Expéditeur	Destinataire	Statut		
	0	14LUN0219S00000081573	19.02.2014	MUNHOWEN S.A.	DISTILLERIE	DAe accepté		
	0	14LUN0219S00000081573	19.02.2014	MUNHOWEN SA	SA.	DAe accepté		
	0	14LUN0219B00000081580	19.02.2014	MUNHOWEN S.A.	BOISSON S.A.	DAe accepté		
Ouvrir rapport Ouvrir historique ARC								

Bouton "Ouvrir rapport"

Le bouton "Ouvrir rapport" permet d'ouvrir le rapport ou une version imprimable du DA-e qui a été choisi antérieurement dans la colonne "Choix".

<u>Bouton "Ouvrir historique ARC"</u>
 Le bouton "Ouvrir historique ARC" affiche l'historique des messages des DA-e choisis (Historique - ARC).